



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PROJET DE TERRITOIRE DU PETR DU PAYS LAURAGAIS



Document validé lors du Comité Syndical du 7 décembre 2015

Sommaire

Sommaire	2
Préambule	5
Diagnostic du Territoire	9
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE _____	9
2. L'ECONOMIE DU PETR DU PAYS LAURAGAIS _____	13
2-1 Profils économiques des habitants	13
2-2 La typologie de l'activité économique	15
2-3 Les filières	18
2-4 Economie de demain	24
3. LES SERVICES A LA POPULATION _____	24
3-1 Equipements Sportifs et Culturels	25
3-2 Equipements de services à la population	28
3-3 Transports, Voirie et Equipements	30
3-4 Technologies de l'Information et de la Communication	35
4. HABITAT ET URBANISME _____	37
5. L'ENVIRONNEMENT _____	40
5-1 L'agriculture	40
5-2 Bois et Forêts	41
5-3 Le patrimoine naturel	42
5-4 L'Eau	44
5-5 Les Energies renouvelables et la Transition Energétique	46
Portrait des Communautés de communes du PETR du Pays Lauragais	48
1. FICHES D'IDENTITE ET CARACTERISTIQUES TERRITORIALES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE _____	48
2. LES COMPETENCES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES _____	61
Le projet de territoire du PETR du Pays Lauragais	68
PREAMBULE _____	68
ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE _____	69
I. ENJEU I : CONFORTER L'AUTONOMIE ECONOMIQUE ET LA COMPLEMENTARITE DES TERRITOIRES _____	69
I. 1. Rappel du contexte et des stratégies	69
I.2. Actions	70
I.3. Prospective : actions à initier dans un second temps	71
II. ENJEU II : ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE _____	72
II.1. Rappel du contexte et des stratégies	72
II.2. Actions	72

III. ENJEU III : AMELIORER LE CADRE DE VIE, FACTEUR D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE _____	74
III.1.Rappel du contexte et des stratégies	74
III. 2. Actions	74
III.3 Prospectives : actions à initier dans un second temps	76
IV AXE TRANSVERSAL _____	77
V. LES MOYENS MIS EN OEUVRE _____	78
1. Programme LEADER 2014-2020	78
2. Le partenariat avec la Région et les Départements	79
3 Conventonnement organismes consulaires et / ou associatifs	80
VI. LES MODALITES DE LA CONCERTATION, DE LA MISE EN OEUVRE, DU SUIVI ET DE L'EVALUATION _____	81
1. Rappel du contexte et des stratégies	81
2. La concertation	81
3. La mise en œuvre, le suivi, l'évaluation	81
4. Articulation	81

Préambule

Le Pays Lauragais : les fondements d'un premier projet de territoire

Au milieu des années 1990, la dynamique engagée par les acteurs économiques et politiques du territoire a permis d'aboutir à la reconnaissance en 2004 du Pays Lauragais au titre de la LOADDT dite loi Voynet.

Suite à la création de l'Association du Pays Lauragais en 1998 un premier projet de territoire a été formalisé au travers d'une charte de pays en 2002. La charte de pays s'articule alors autour de 4 grandes vocations : résidentielle, économique, environnementale et paysagère, touristique et culturelle. Plusieurs études et schémas thématiques (charte architecturale et paysagère, schéma économique, charte de qualité des zones d'activités...) ont été déclinés sur cette base.

Le contrat de pays signé en 2005 a permis de traduire les orientations de la charte en termes opérationnels jusqu'en 2014.

Ce contrat s'articulait autour de cinq axes stratégiques :

- 1- Gérer l'attractivité résidentielle
- 2- Structurer une économie génératrice d'emplois
- 3- Gérer les déplacements et l'accès aux différents pôles de services
- 4- Préserver les ressources naturelles, la qualité des paysages et du cadre de vie
- 5- Renforcer l'attractivité touristique et l'identité culturelle du pays

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais : doter le territoire d'un outil de planification à horizon 2030

Dans le cadre de la loi SRU, la mise en place d'une démarche de Schéma de Cohérence Territoriale du Lauragais porté par un Syndicat Mixte dédié, a débuté en parallèle de la démarche Pays. Le Syndicat Mixte du SCOT Lauragais porteur du schéma éponyme a ainsi été créé par arrêté préfectoral du 26 décembre 2005.

Le périmètre du SCOT Lauragais a ensuite connu plusieurs évolutions. Circonscrit tout d'abord à 61 communes de la Haute-Garonne sur les cantons de Caraman, Nailloux, Lanta et Villefranche-de-Lauragais, il a ensuite épousé les contours du Pays Lauragais avec l'extension aux communes de l'Aude et du Tarn (arrêté inter-préfectoral du 7 août 2008).

A l'issue, l'Association du Pays Lauragais a été dissoute le 29 mars 2011 et par arrêté inter-préfectoral du 26 avril 2011, le Syndicat Mixte du SCOT Lauragais a changé de dénomination pour intégrer les missions du Pays : le Syndicat Mixte du Pays Lauragais sur un périmètre de 159 communes. En 2013, ce périmètre a évolué avec l'intégration de 3 nouvelles communes : Montréal, Villeneuve-lès-Montréal et Lasserre de



Prouille, suite à l'extension de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère.

Une nouvelle extension du périmètre a eu lieu en 2015, le Schéma de Cohérence Territoriale comptant à ce jour 166 communes avec l'adhésion de Brézilhac, Fenouillet du Razès, Ferran et Hounoux suite à une nouvelle extension de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère.

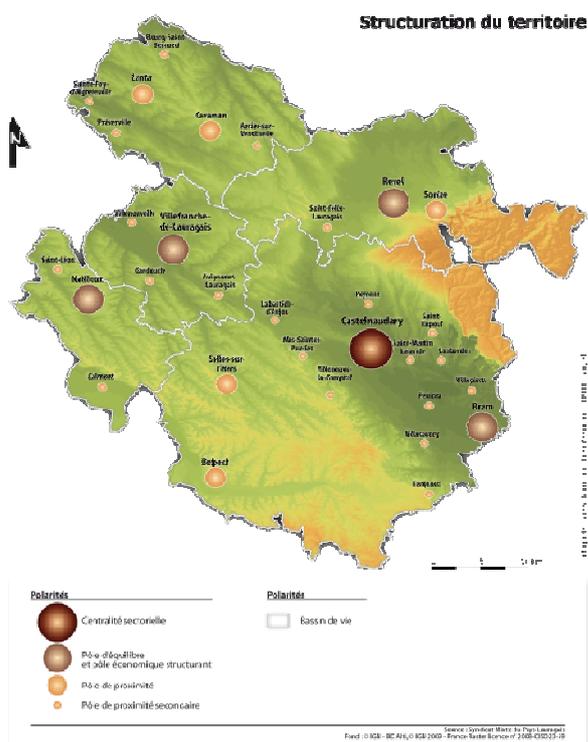
Depuis 2005 la structure porteuse du SCoT du Pays Lauragais adhère au Groupement d'Intérêt Public de l'InterSCoT aux côtés des 3 autres SCoT de l'aire urbaine toulousaine : SCoT du Nord Toulousain, SCoT Sud Toulousain et SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine. Dans ce cadre, le territoire partage des réflexions transversales qui dépassent les limites de son périmètre.

De grands principes élaborés à l'échelle de l'InterScot et partagés par tous ont d'ailleurs été traduits dans le document opposable du SCoT du Pays Lauragais :

- la polarisation de l'accueil de nouvelles populations,
- l'accueil de population corrélée à la création d'emplois,
- la mixité de l'habitat et la densification urbaine,
- l'accessibilité aux transports en commun, les déplacements multimodaux,
- la préservation des espaces naturels,
- la place de l'agriculture à conforter.

Au terme d'une large concertation avec les élus, les partenaires institutionnels et techniques ainsi qu'avec les habitants, le SCoT a été approuvé le 26 novembre 2012 et est opposable depuis le 5 février 2013.

Une révision est engagée depuis le 9 février 2015 pour prendre en compte les évolutions législatives (lois Grenelle, ALUR...).



LE SCOT en résumé :

Le SCOT du Pays Lauragais planifie un accueil de + 47 000 habitants entre 2006 et 2030 et la production de 26 300 logements en réponse à cet objectif de prévoyance.

Cet accueil s'appuie sur une armature urbaine constituée de 5 bassins de vie (*) :

- Le Bassin de vie Ouest Audois
- Le Bassin de vie de Revel
- Le Bassin de vie de Lanta-Caraman
- Le Bassin de vie de Villefranche de Lauragais
- Le Bassin de vie de Nailloux

- et de 31 Communes pôles hiérarchisées dont :

- 1 centralité sectorielle : Castelnaudary,
- 4 pôles d'équilibre : Bram, Nailloux, Revel et Villefranche-de-Lauragais,
- 26 pôles de proximité et de proximité secondaires

L'ensemble de ces pôles, devra accueillir plus de 70 % de la population.

Ces pôles devront observer des principes d'urbanisation vertueux (économie de consommation foncière, qualité et mixité des logements, préservation des paysages, ...).

Le projet s'appuie sur un objectif de création de 11 100 emplois entre 2006 et 2030 afin de garantir une certaine autonomie du territoire et de maintenir a minima un ratio de 3.5 habitants pour un emploi.

Les modes de déplacements sont également étudiés pour encourager des modes de transports alternatifs à la voiture (transports en commun, modes doux, transports à la demande...).

(*) La structuration des bassins de vie en termes d'EPCI a évolué depuis l'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale. A ce jour, l'ensemble du territoire est couvert par des intercommunalités à fiscalité propre.

- Le Bassin de vie Ouest Audois est composé de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois et de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère.

- Le Bassin de vie de Revel est composé de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois.

- Le Bassin de vie de Lanta-Caraman est composé de la communauté de communes Cœur Lauragais.

- Le Bassin de vie de Villefranche de Lauragais est composé de la communauté de communes Cap Lauragais.

- Le Bassin de vie de Nailloux est composé de la communauté de communes ColaurSud.

Le Lauragais et le GAL des Terroirs du Lauragais

Autre groupement mis en place à l'origine sur une partie du territoire, à savoir le Lauragais audois et les Communautés de Communes CoLaurSud et Lauragais-Revel-Sorézois, le GAL des Terroirs du Lauragais a été sélectionné en 2009 pour porter un programme Leader sur 2007-2013 autour de la valorisation des productions locales à travers le développement du tourisme et des circuits courts. La mission confiée au GAL visait à structurer le développement du tourisme par la mise en réseau des offices de tourisme intercommunaux du territoire afin de faire émerger une destination « Lauragais tourisme ».



Site internet mis en ligne en 2014 autour de la destination **Lauragais Tourisme**

Une nouvelle candidature, déposée en novembre 2014 et officiellement retenue le 9 juillet 2015, porte désormais sur l'intégralité du territoire pour la programmation 2014-2020. L'enveloppe attribuée s'élève à 2,8 millions d'euros.

La stratégie retenue par le territoire peut se résumer par la phrase « Bien accueillir et bien vivre en Lauragais : agir pour un territoire vivant, attractif et durable ».

Le Pays Lauragais dispose de réels atouts : une situation géographique privilégiée, des paysages variés, une histoire (catharisme, pastel) et un patrimoine de grande notoriété, à l'instar du canal, une économie agricole dynamique ainsi que le Canal du Midi et ses sources.

Ces atouts doivent permettre **d'asseoir la volonté du Pays de faire du tourisme le deuxième secteur**

économique du territoire. Cet objectif se décline en 3 actions :

- le développement du tourisme de pleine nature tout d'abord, qui consiste notamment en un maillage du territoire par des liaisons douces intégrant les plans d'eau et l'axe structurant du Canal du Midi,
- le développement de l'offre de produits touristiques et la promotion de la destination Lauragais Tourisme,
- la modernisation de l'offre culturelle et la singularisation du territoire en explorant notamment la faisabilité d'une candidature au label Pays d'Art et d'Histoire.

Un deuxième objectif est assigné au GAL Leader, à savoir le **soutien à la diversification de l'emploi local et à l'attractivité du territoire.** La création d'emplois et l'adaptation du niveau des services sont deux priorités pour un territoire dynamique sur le plan démographique.

Cet objectif se décline en 2 actions :

- le soutien à la diversification de l'emploi local autour notamment de la diversification non agricole des exploitations, la relocalisation de l'alimentation, le maintien ou développement des petits commerces et petites entreprises artisanales et le soutien aux projets liés à la transition énergétique,
- le maintien de la qualité des services publics de proximité avec notamment le soutien aux services dédiés à la petite enfance, le maintien et le regroupement des services publics de proximité ou le soutien à la lecture publique mutualisée.

Le PETR du Pays Lauragais

Au 1er janvier 2015, la transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais constitue une nouvelle avancée fondamentale dans la genèse du territoire. Le PETR rassemble dorénavant les missions d'aménagement et de développement existantes à l'échelle du périmètre du Pays Lauragais :

- la planification avec l'élaboration, la révision et la modification du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais,
- le portage du programme Leader à travers le GAL des Terroirs du Lauragais qui en assure le pilotage, l'animation et la gestion,
- le développement, avec l'élaboration d'un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent ainsi que les démarches de contractualisation régionale et départementales (Contrat Régional Unique, Contrats de Territoire de la Haute-Garonne, politiques contractuelles des départements de l'Aude et du Tarn).

Le Projet de Territoire

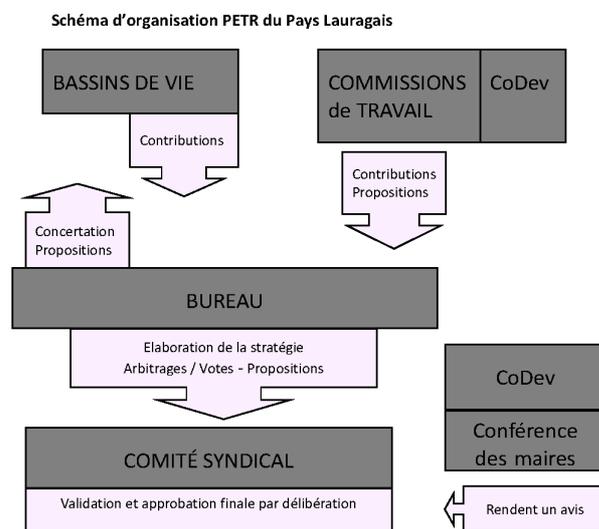
Conformément à la Loi MAPTAM n°2014-58 du 27 janvier 2014 et aux modifications apportées par la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015, le projet de territoire est élaboré dans les 12 mois de la mise en place du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Il définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social du périmètre concerné et précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les EPCI ou en leur nom ou pour leur compte par le PETR. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial.

Ce projet de territoire doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale mais également avec la Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, dont 4 communes (Arfons, Durfort, Saint-Amancet et Sorèze) sont comprises dans le périmètre du PETR du Pays Lauragais.

Le projet de territoire est un document politique fédérateur qui permet la déclinaison de la vision des élus en démarches opérationnelles. Il amène une réflexion sur les enjeux du territoire, assure la cohérence des

différentes politiques menées et décline sa vision stratégique en plan d'actions afin de garantir sa mise en œuvre.



CoDev : Conseil de Développement

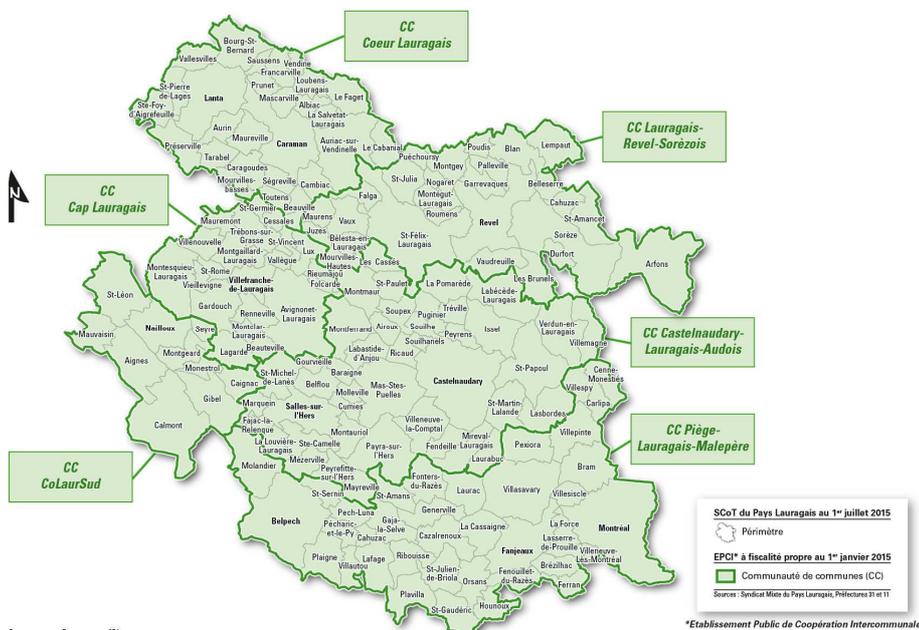
Diagnostic du Territoire

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire du PETR du Pays Lauragais s'étend sur une surface de 1919 km². Sa population compte près de 100 000 habitants en 2012 (99 519 hab., source : INSEE-Population Municipale). Le Pays Lauragais se situe à cheval sur deux régions : Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et trois départements : l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn.

Les Intercommunalités du PETR du Pays Lauragais

En 2015, le PETR du Pays Lauragais rassemble 166 communes regroupées au sein de 6 communautés de communes : Cap Lauragais, Castelnaudary Lauragais Audois, Coeur Lauragais, CoLaurSud, Lauragais Revel Sorézois et Piège Lauragais Malepère.



Le Lauragais : un espace d'échanges

Au sein du « Grand Sud-Ouest », le PETR du Pays Lauragais est traversé d'est en ouest par l'axe qui relie la Mer Méditerranée à l'Océan Atlantique, via la vallée de la Garonne et celle qu'emprunte le Canal du Midi. Ce « sillon » accueille de grandes voies de communication routières (A61, A66 et ex RN 113 / RD 6113/813) et ferroviaires (Toulouse-Narbonne) qui connectent le territoire aux grands réseaux de transports reliant Europe du Nord et du Sud. Trois aéroports se situent également à proximité du territoire : Toulouse-Blagnac, Carcassonne-Salvaza et Castres-Labruguière.

Ces infrastructures contribuent à qualifier le Lauragais d'espace d'échanges.



Situé dans la frange orientale de l'aire urbaine toulousaine, l'ensemble du territoire se trouve sous influence directe de la ville-centre de Toulouse en raison de la rapidité d'accès et des emplois et services qu'elle concentre. Le dynamisme actuel de l'agglomération Toulousaine influe le plus sur les évolutions territoriales : démographie, flux domicile-travail, consommation foncière...

Le territoire se situe également au croisement des aires urbaines de Pamiers, Foix, Limoux, Carcassonne et Castres-Mazamet dont l'attractivité en influence les pourtours.

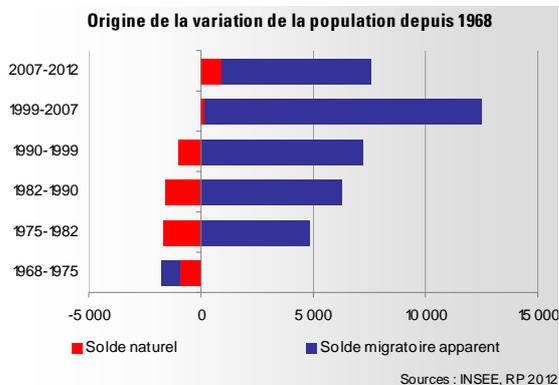
Un territoire attractif sur le plan démographique

Le territoire du Pays Lauragais bénéficie de l'attractivité démographique qui concerne plus largement l'aire urbaine de Toulouse.

De 91 900 habitants en 2007 à près de 100 000 habitants en 2012, le Pays Lauragais a connu un dynamisme démographique avec un accroissement annuel moyen de + 1,6 % par an supérieur à l'évolution constatée au plan national de + 0,51%, légèrement en retrait toutefois par rapport à la période 1999-2007 où le taux s'élevait à +1,85%.

Cette situation s'observe également dans l'ensemble des territoires relevant de l'InterSCoT, mais le ralentissement est plus prononcé dans le Lauragais.

La croissance de la population du Pays Lauragais repose principalement sur l'afflux migratoire depuis 1975. Le solde naturel déficitaire jusqu'en 1999, devenu excédentaire surtout depuis ces 5 dernières années, ne joue en effet qu'un rôle à la marge.



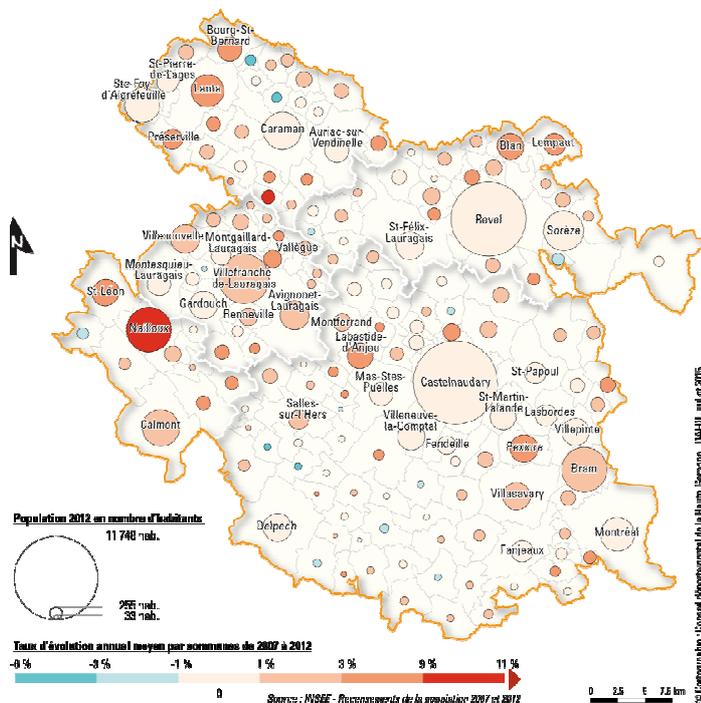
La période de 1999-2007 constitue un record en matière d'afflux migratoire avec un solde apparent moyen

d'environ 1 545 personnes chaque année. Sur cet intervalle (1999-2007), le solde global dépasse 12 000 personnes correspondant à l'accroissement de population totale de l'ordre de + 16%.

Une croissance inégalement répartie sur le territoire

Sur la période 2007-2012, l'analyse territoriale des taux d'évolution annuelle moyens de la population par commune met en exergue :

- des secteurs privilégiés d'implantation des nouveaux habitants : la partie haut-garonnaise proche de l'agglomération toulousaine, le sillon Lauragais et le secteur autour de Revel,
- des secteurs moins peuplés et moins dynamiques dans le secteur de la Montagne Noire et de la Piège,
- une polarisation contrastée au sens du Schéma de Cohérence Territoriale avec des communes pôles comme Nailloux ou Lanta connaissant un fort dynamisme et d'autres communes pôles comme Castelnaudary ou Revel enregistrant une évolution moins importante.



Les dernières tendances, depuis 2007, montrent le rôle prépondérant de l'agglomération toulousaine avec un rythme d'accueil qui décroît à mesure que l'on s'en éloigne. Ainsi, la population des bassins de vie de Lanta-Caraman, Villefranche-de-Lauragais et de Nailoux a augmenté de + 2,38 % par an contre 1,16 % par an pour celles de Revel et de l'Ouest Audois.

Des modifications structurelles de la Population

Sous l'effet d'un phénomène de décohabitation, la taille des ménages n'a pas cessé de diminuer depuis 1990 pour atteindre 2,35 habitants par ménage en 2012,

Le nombre de familles monoparentales (+ 22,1 % entre 2007 et 2012) s'est accru ainsi que le nombre de ménages composés d'une personne seule (+17,1 % entre 2007 et 2012).

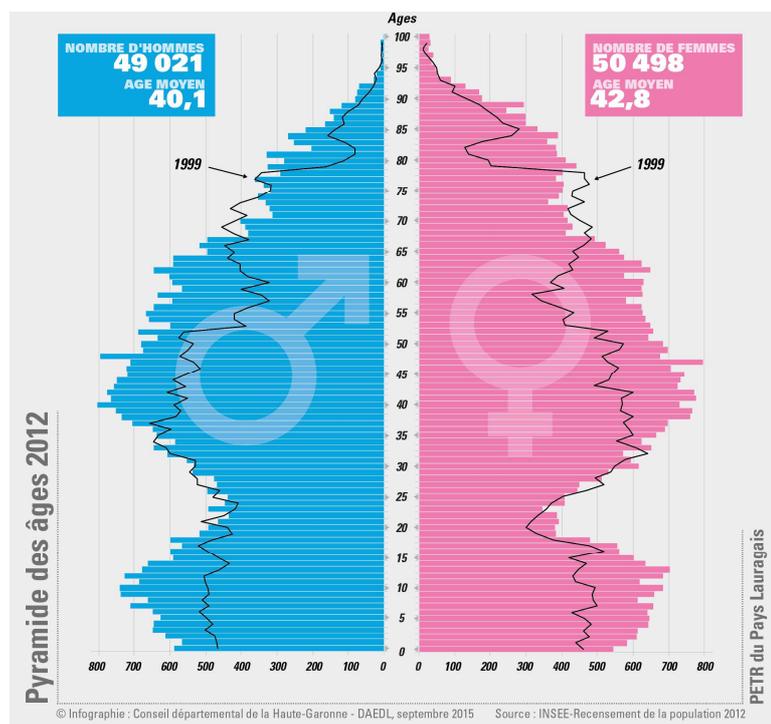
Evolution de la taille des ménages 1990-2012

	1990	1999	2007	2012
Nombre de ménages	26 520	30 828	36 854	40 966
Population des ménages ¹	70 590	76 834	88 478	96 346
Taille moyenne des ménages	2,66	2,49	2,40	2,35

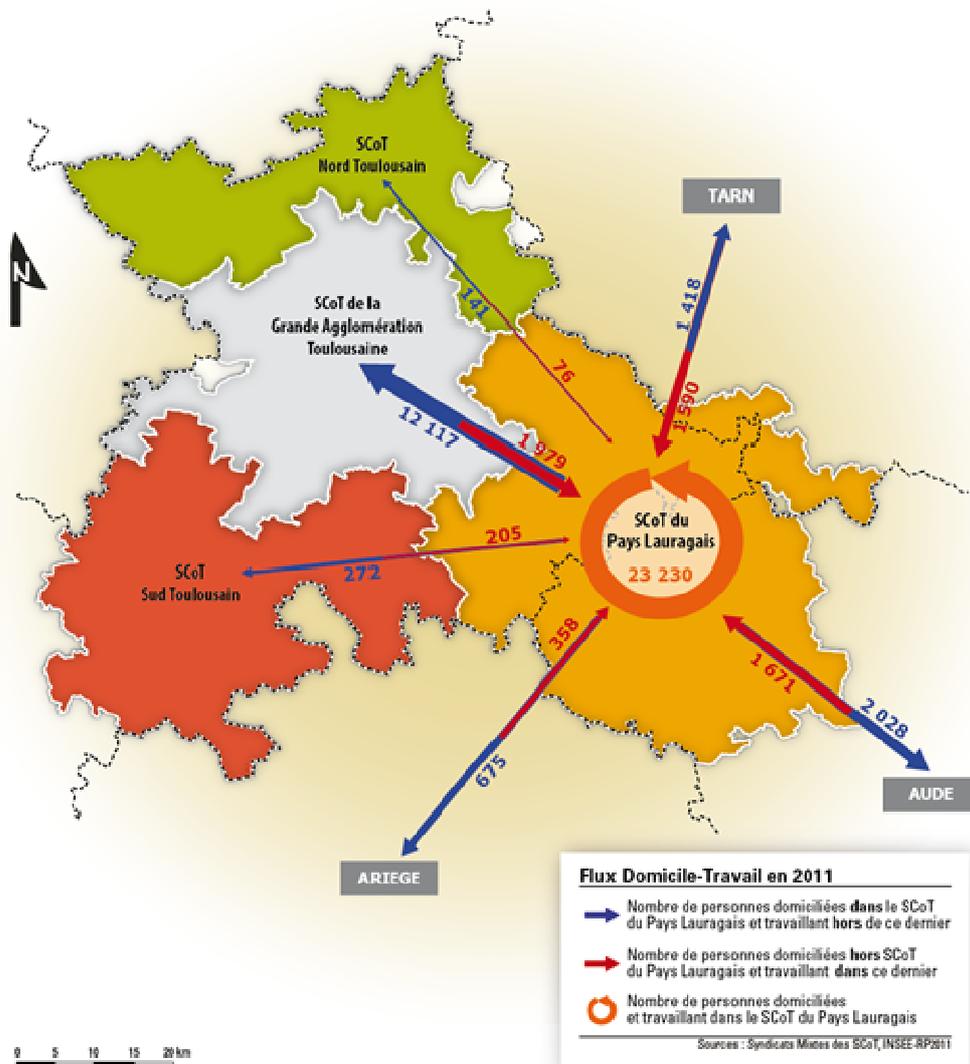
Sources : INSEE, RP 2012

L'évolution de la pyramide des âges entre 1999 et 2012 montre que l'accroissement de population est important dans les classes d'âges des moins de 15 ans, des personnes entre 35 et 65 ans, et des plus de 80 ans. Pour les deux premières classes d'âge, l'évolution peut être mise en lien avec le phénomène d'attractivité du territoire, un territoire qui attire de nombreux actifs avec enfants.

¹ La population des ménages ou population des résidences principales est une des composantes de la population totale aux côtés des populations des personnes vivant en communauté, dans des habitations mobiles ou encore des sans-abris rattachés au territoire.



Des déplacements domicile-travail déficitaires en faveur de l'Agglomération toulousaine



Le recensement de la population INSEE de 2011 sur les flux domicile-travail dans l'aire urbaine toulousaine confirme que le Pays Lauragais est fortement concerné par l'influence toulousaine. Il y a en effet quotidiennement 2,7 fois plus de sorties d'actifs que d'entrées au total, en faveur essentiellement du territoire de la grande agglomération toulousaine. En 5 ans, ce déséquilibre s'est fortement accru puisqu'en 2006 ce ratio ne s'élevait qu'à 2,4.

2. L'ECONOMIE DU PETR DU PAYS LAURAGAIS

2-1 Profils économiques des habitants

Des disparités territoriales en termes de Revenu et de Pauvreté

D'une manière générale, les habitants du Lauragais avaient, en 2012, un revenu disponible moyen par unité de consommation d'environ 20 200 € par an, proche de celui constaté en France métropolitaine évalué à 19 786 €.

A l'identique, le taux moyen de pauvreté² qui s'établit à 14% sur le Lauragais, est proche de la moyenne nationale, de 14,3%.

En fonction des communautés de communes, les situations apparaissent différenciées. L'analyse des revenus de 2012 par EPCI permet de distinguer trois secteurs :

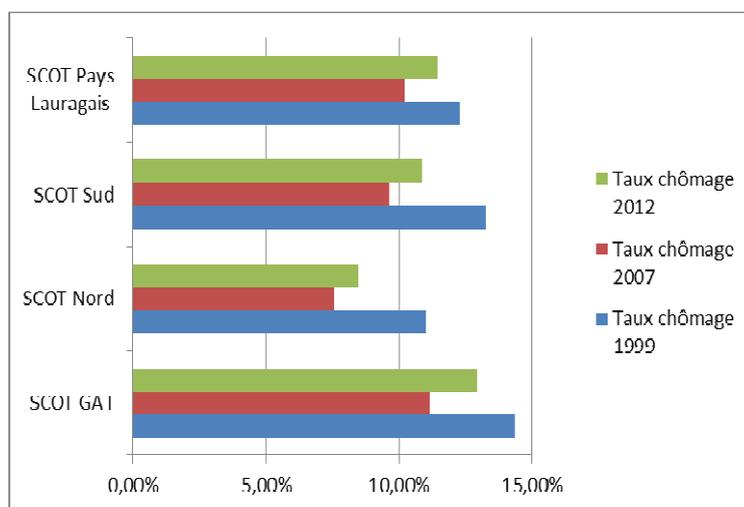
- sur les communautés de communes de Cap Lauragais et de Cœur Lauragais, des revenus supérieurs à la moyenne, un taux d'imposition d'environ 66 % des ménages fiscaux et un taux de pauvreté inférieur à 8 %,
- sur la communauté de commune de CoLaurSud, des revenus égaux à la moyenne, un taux d'imposition d'environ 61 % des ménages fiscaux et un taux de pauvreté de 11,4 %,
- sur les 3 communautés de communes du Révélois et de l'Aude, des revenus inférieurs à la moyenne, entre 52 et 56 % de ménages fiscaux imposés et surtout des taux de pauvreté importants (jusqu'à 18,5%).

² Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté. Dans les calculs présentés, le seuil retenu correspond à 60% du niveau de vie médian.

Un taux de chômage en augmentation

A l'échelle du PETR du Pays Lauragais, depuis 1999, le taux de chômage a connu des fluctuations. Après une amélioration entre 1999 et 2007 de 12,27% à 10,24%, la situation s'est détériorée depuis. Une tendance qui se vérifie à l'échelle des autres territoires de SCoT de l'Aire Urbaine Toulousaine.

Comparatif InterScot de l'évolution du taux de chômage entre 1999 et 2012



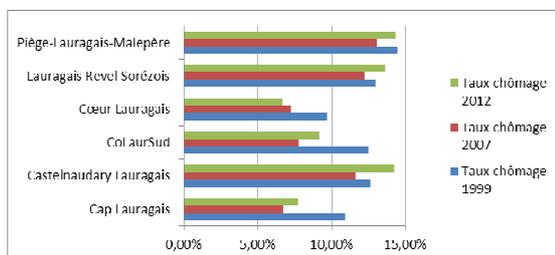
Source : INSEE-RP 1999-2007-2012

Le taux de chômage sur le PETR s'élève ainsi en 2012 à 11,46%. Il se situe à un niveau intermédiaire entre le taux le plus favorable, constaté sur le SCoT Nord Toulousain (8,47%) et le moins favorable enregistré sur le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine (12,97%).

Les situations sont pour autant différenciées à l'échelle des communautés de communes.

En valeur absolue, les taux de chômage les plus élevés se rencontrent sur les Communautés de Communes du Lauragais audois et du Révélois (autour de 14 % en 2012), les moins élevés sur les 3 autres communautés de communes du Lauragais haut-garonnais (de 7% à 9%).

Evolution du taux de chômage entre 1999 et 2012 sur les EPCI du PETR du Pays Lauragais



Source : INSEE-RP 1999-2007-2012

A l'exception de la Communauté de Communes Cœur Lauragais qui connaît une embellie avec un taux de chômage qui s'améliore entre 2007 et 2012 (-0,6%), tous les autres EPCI enregistrent une détérioration de leur taux, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audiois connaissant la plus forte augmentation (+2,57%).

Un ratio nombre d'habitants par emploi au lieu de travail stable

En 1999, le ratio emploi par habitants sur le territoire du Pays Lauragais était d'environ 1 emploi pour 3,4 habitants contre 1 emploi pour 2,4 habitants en moyenne pour l'InterSCoT de l'aire urbaine de Toulouse. En 2007, ce ratio s'établissait à 1 emploi pour 3,3 habitants. Le dernier recensement de 2012 indique une stabilisation du ratio avec 1 emploi pour 3,4 habitants.

Ce ratio est également stable pour chacun des EPCI du Lauragais. Seul Cœur Lauragais enregistre une légère amélioration, à mettre en lien avec l'amélioration de son taux de chômage sur la même période.

Communautés de Communes	Ratio emploi/ habitants 2007	Ratio emploi/ habitants 2012
CAP LAURAGAIS	3,7	3,7
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDIOIS	2,6	2,6
COEUR LAURAGAIS	5,3	4,9
CoLAURsUD	4,6	4,6
LAURAGAIS REVEL SOREZOIS	2,9	3,0
PIEGE LAURAGAIS MALEPERE	4	4
PETR PAYS LAURAGAIS	3,34	3,36

Source : INSEE RP 2007-2012

En valeur absolue, les inégalités de ratio emploi/habitants demeurent à l'échelle des EPCI. Les ratios sont ainsi très favorables sur les Communautés de Communes de Castelnaudary Lauragais Audiois et de Lauragais Revel Sorèzois en ne dépassant pas un emploi pour 3 habitants. Ces 2 EPCI bénéficient de 2 bassins d'emploi présentant un fonctionnement endogène autour de leurs 2 pôles centraux. De fait les flux domicile-travail vers l'agglomération toulousaine sont plus limités.

A l'opposé, les ratios emploi par habitants se révèlent moins favorables sur Cœur Lauragais ou CoLaurSud (4,9-4,6), en raison notamment de la proximité du bassin d'emplois de l'agglomération toulousaine.

Les ratios constatés sur Cap Lauragais ou Piège Lauragais Malepère sont quant à eux intermédiaires (3,7-4).

2-2 La typologie de l'activité économique

Les 5 pôles structurants de l'Economie du Lauragais

Au regard du nombre et de la taille des établissements, le territoire du SCoT du Pays Lauragais est structuré autour de 5 pôles économiques : Castelnaudary, Revel, Villefranche-de-Lauragais, Nailloux et Bram. Au 31 décembre 2012, ces communes concentraient 1/3 des établissements du territoire.

Le tissu économique du SCoT du Pays Lauragais : un réseau de très petites entreprises (TPE)

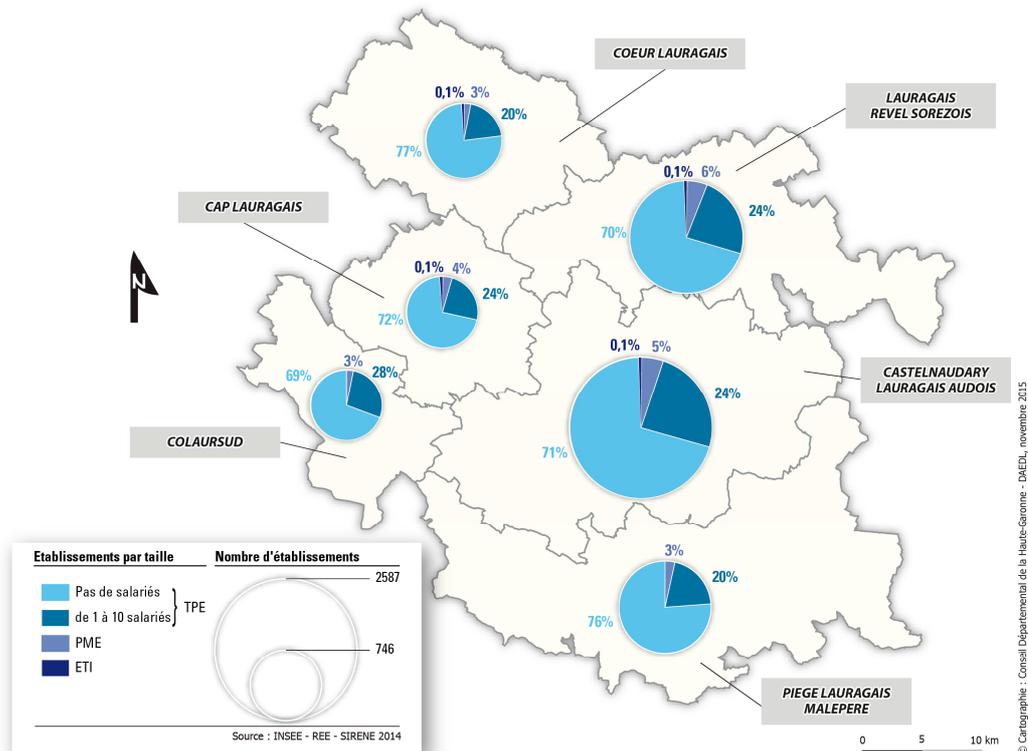
En 2014, 9 702 établissements sont recensés sur le PETR du Pays Lauragais (source : INSEE-REE-SIRENE) dont :

- 9272 établissements, correspondant à de Très Petites Entreprises (TPE). Ceux-ci comptent moins de 10 salariés et représentent près de 96% du total, soit la quasi-totalité. Au sein de ces TPE, les établissements ne comptant aucun salarié sont largement majoritaires avec 7030 unités soit 72% du total.
- 424 établissements, correspondant à de Petites et Moyennes Entreprises (PME) comprises entre 10 et 250 salariés. Ceux-ci représentent 4,4% de l'ensemble, un taux inférieur à celui constaté en France égal à 6,7%.
- Le territoire compte par ailleurs 6 Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) dont l'effectif est compris entre 250 et 5000 salariés.

A l'échelle des intercommunalités, les EPCI Lauragais-Revel-Sorèzois et Castelnaudary Lauragais Audois comptent les taux les plus importants en établissements de plus de 10 salariés (PME et ETI), avec respectivement 6,1% et 5,1%.

La Communauté de Communes Cap Lauragais a un taux intermédiaire de 4,1%.

Les 3 autres Communautés de Communes ont un taux identique autour de 3%. Parmi ces dernières, seule Cœur Lauragais compte 1 ETI.

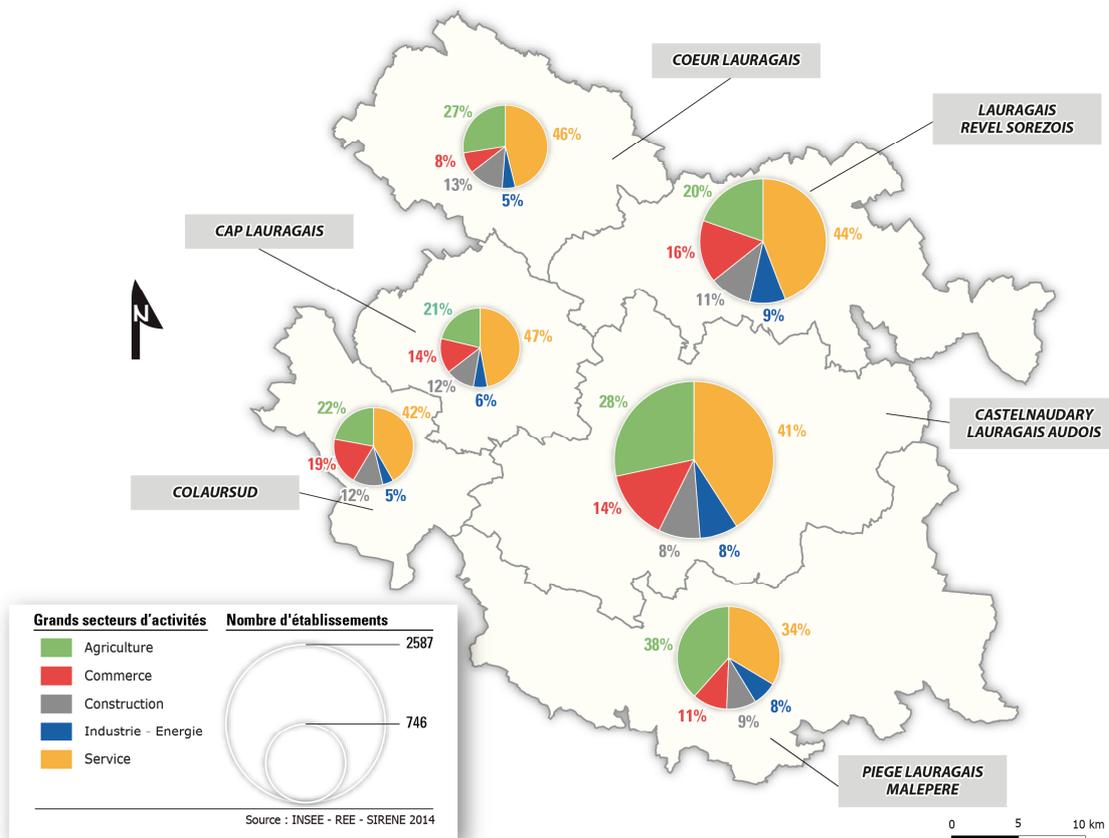


La répartition de l'Economie par secteurs d'activités : des particularités à mettre en relief

En 2014, le secteur des services est le secteur comptant le plus d'établissements recensés sur le Lauragais avec une part de 42%, inférieure toutefois au taux national de 54,6% (source INSEE-REE-SIRENE). L'agriculture est le 2^{ème} secteur du territoire avec plus d'un quart des établissements recensés (26,7%) contre 11,4% au niveau hexagonal. Le commerce occupe la troisième place avec une part de 13,6% pour 17,4% en France. Les quatrième et cinquième secteurs, la construction et l'industrie atteignent des parts relatives proches du national avec respectivement 10,5% et 7,1%.

A l'échelle des Intercommunalités du Lauragais, des particularités peuvent être soulignées :

- sur Piège Lauragais Malepère, un fort taux concernant l'agriculture (38,4%) et plutôt faible en matière commerciale (10,9%),
- sur Cœur Lauragais un faible taux du secteur commercial (8,1%) et un assez fort taux en matière de construction (13,2%),
- sur Cap Lauragais et Castelnaudary Lauragais Audois, des valeurs proches de celles constatées sur l'ensemble du PETR,
- sur CoLaurSud, un taux élevé en ce qui concerne le commerce (19,4%) et un taux plutôt faible concernant l'industrie (4,4%).



© Cartographie : Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DAEDL, novembre 2015

L'importance de la Sphère présentielle et la tertiarisation de l'Economie

Pour étudier l'emploi, il est nécessaire de bien identifier les différentes sphères qu'il regroupe, à savoir : la sphère présentielle et productive.

- Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.
- Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Sur l'ensemble du territoire du SCoT Lauragais, la sphère présentielle reste dominante. En effet, deux emplois sur trois relèvent de cette sphère. Depuis 1999, la part prise par la sphère présentielle ne cesse d'augmenter.

	1999	2007	2012
Taux sphère productive	37%	35%	33%
Taux sphère présentielle	63%	65%	67%

Source : INSEE-RP 2012

A l'échelle des communautés de communes, la partition de l'économie entre les deux sphères ainsi que son évolution entre 1999 et 2012 est variable.

La Sphère Présentielle sur le Lauragais			
EPCI	1999	2007	2012
CAP LAURAGAIS	71%	71%	70%
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS	64%	66%	69%
COEUR LAURAGAIS	61%	64%	64%
COLAURUD	71%	75%	74%
LAURAGAIS REVEL SOREZOIS	58%	60%	63%
PIEGE LAURAGAIS MALEPERE	63%	64%	65%
PETR PAYS LAURAGAIS	63%	65%	67%

Source : INSEE RP 1999-2007-2012

Le taux relatif à la sphère présentielle n'a pas progressé sur les EPCI de Cap Lauragais ou de CoLaurSud. Il y semble ainsi avoir atteint un seuil autour de 70-75%.

Entre 1999 et 2012 le taux a par contre progressé de 5 points sur les EPCI de Castelnaudary Lauragais audois et de Lauragais Revel Sorézois et de 2 à 3 points sur les EPCI Piège Lauragais Malepère et Cœur Lauragais.

Globalement l'ensemble des secteurs d'activités progresse en termes d'emplois sur la période 2007-2012, avec +11%. Le secteur de l'agriculture est le seul en recul, en lien avec la tendance générale observée en France depuis 50 ans, où la baisse du nombre d'actifs agricoles est corrélée à celle des exploitations et à l'augmentation de la productivité.

L'analyse de la répartition des emplois par secteur d'activités entre 2007 et 2012 met en exergue l'augmentation de la part relative des secteurs d'activités Administration Publique et Commerce/Services. Cette « tertiarisation » apparaît corrélée à l'importance prise par la sphère présentielle.

Nombre d'Emplois par Secteur d'activités			
Secteurs d'activités	Nombre emplois 2007	Nombre emplois 2012	Evolution 07/12
ADMINISTRATION PUBLIQUE	9 422	10 781	+14%
COMMERCE / SERVICES	9 113	10 527	+16%
INDUSTRIE	4 138	4 373	+6%
CONSTRUCTION	2 496	2 615	+5%
AGRICULTURE	2 306	2 109	-9%
PETR PAYS LAURAGAIS	27 476	30 405	+11%

Source : INSEE RP 1999-2007-2012

2-3 Les filières

L'agro-alimentaire vitrine du Lauragais

Même si le nombre d'actifs agricoles est en recul, la filière agro-alimentaire qui regroupe agriculture et industrie agro-alimentaire demeure une vitrine identitaire pour le Lauragais.

Le territoire, avec une Surface Agricole Utile de près de 73% en 2010, est spécialisé historiquement dans la production de grandes cultures qui caractérisent une grande partie des paysages du Lauragais (Sillon et coteaux). En 2010, le blé dur (38%), le tournesol (25%), et les fourrages destinées à l'élevage (12%) représentent les ¾ de la production agricole du Lauragais.

Il s'agit d'un secteur très dépendant de la Politique Agricole Commune. La nouvelle répartition des aides mise en place à partir de 2015 risque ainsi d'entraîner une baisse des subventions.

La collecte et la commercialisation des grandes cultures est essentiellement assurée par des groupes coopératifs dont Arterris à Castelnaudary ou la Coopérative Régionale du Lauragais à Villefranche-de-Lauragais.

En ce qui concerne l'élevage, malgré la baisse importante du nombre d'exploitations (-65% pour les volailles et -35% pour les bovins) ces dix dernières années, le Lauragais conserve une production traditionnelle de volailles fermières festives et de veaux sous la mère bénéficiant de signes de qualité (IGP, label rouge).

En 2010, de façon plus globale 238 exploitations bénéficient d'un produit sous signe de qualité (bio, signe de qualité ou démarche y compris viticulture) soit près de 13% du total des exploitations. La vente directe en circuits courts concerne quant à elle, en 2010, 279 exploitations du Pays Lauragais, soit 15% du total.

En matière de valorisation industrielle, hormis la présence de deux minoteries, de deux fabricants d'aliments pour bétail et d'un transformateur et biscuitier, il y a peu de transformation sur place. Il n'y a ainsi aucune structure type semoulerie ou huilerie.

L'industrie agro-alimentaire concentre pour autant la plupart des entreprises de plus de 50 salariés du territoire. Parmi les plus importantes figurent « Nutrition et Santé » à Revel, les « Fromageries Occitanes » à Villefranche-de-Lauragais ou les entreprises de conserves ou de plats cuisinés à Castelnaudary avec pour porte-étendard le cassoulet.



Les pôles de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation côté Midi-Pyrénées et Qualiméditerranée côté Languedoc-Roussillon ont un rôle à jouer dans le renforcement et le développement de la structuration du secteur agro-alimentaire du territoire.

A noter qu'au sein du pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation, le cluster BioVallée Lauragais a pour objectif de créer un pôle d'attractivité régional pour les entreprises du secteur des produits biologiques et naturels.

La filière commerciale

A l'échelle du PETR du Pays Lauragais, quel que soit le type de commerces, les établissements sont implantés essentiellement dans les communes identifiées comme pôles, Castelnaudary et Revel en tête.

En 2014, les polarités concentrent même 71% des commerces dits de « proximité » (supermarché, boulangerie, fleuriste, etc.). Castelnaudary et Revel totalisent plus de 40% des commerces du territoire du Lauragais.

Concernant la typologie de l'offre commerciale, les commerces d'équipements de la maison représentent ¼ de l'ensemble des commerces du PETR du Pays Lauragais suivis des commerces alimentaires et des cafés / bars / tabacs / restaurants représentant chacun près de 20% des commerces.

A noter que 108 communes ne disposent d'aucun commerce alimentaire.

Typologie de l'offre commerciale en 2014

Type de commerces	Nombre d'établissements 2014	Taux
Commerce d'équipements de la maison	325	25%
Cafés, bars, tabacs, restaurants	256	19%
Commerce alimentaire	253	19%
Commerce d'équipements de la personne	207	16%
Automobiles et cycles	165	13%
Culture, sports et loisirs	71	5%
Santé	39	3%
PETR du Pays Lauragais	1 316	100%

Source : INSEE - Répertoires des Entreprises et des Etablissements (REE/Sirene)

Le commerce de détail

538 commerces de détails sont recensés en 2014 à l'échelle du Pays Lauragais.

Globalement, ces cinq dernières années le nombre de commerces de détail a progressé sur le Pays Lauragais, avec une augmentation de +31%.

Nombre de commerces de détail entre 2009 et 2014				
EPCI	Nombre de commerces en 2009	Nombre de commerces en 2014	Evolution 2009/2014	Taux pour 1000 hab 2014.
CAP LAURAGAIS	49	68	+39%	4.94
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS	117	148	+26%	5.68
COEUR LAURAGAIS	38	41	+8%	2.81
COLAURSUD	20	86	+330%	10.08
LAURAGAIS REVEL SOREZOIS	136	136	0%	6.61
PIEGE LAURAGAIS MALEPERE	51	59	+16%	3.71
PETR PAYS LAURAGAIS	411	538	+31%	5.41

Sources : INSEE - Bases permanentes des équipements 2009 et 2014

A l'échelle des Intercommunalités, l'évolution sur Cap Lauragais et Castelnaudary Lauragais Audois correspond à l'évolution moyenne constatée sur le PETR avec des hausses respectivement de +39% et de +26%. La progression est moins importante sur Piège Lauragais Malepère avec +16% et on constate une relative stabilité sur Cœur Lauragais avec +8%. Aucune progression n'est constatée sur Lauragais-Revel-Sorézois. A l'opposé CoLaurSud enregistre une progression très importante de +330%, liée à l'implantation du Village des Marques de Nailoux en novembre 2011, spécialisé dans l'équipement de la personne.

Le PETR du Pays Lauragais affiche 5.41 commerces pour 1000 habitants. Ce taux est à pondérer par l'équipement de tourisme commercial sur l'EPCI de CoLaurSud. En isolant cette intercommunalité, le PETR du Pays Lauragais affiche un taux de 4.75 commerces pour 1000 habitants. En ce sens, il est proche du taux départemental de la Haute-Garonne 4.73 commerces pour 1000 habitants (BPE Insee 2014). Deux EPCI sont

moins dotés en commerce par habitant : la communauté de communes de Cœur Lauragais et celle de Piège Lauragais Malepère.

La base des équipements Insee recense les services marchands en trois gammes selon leur fréquence sur le territoire et la proximité du service rendu :

- **la Gamme de proximité** : la poste, banque, boulangerie, charcuterie, coiffure, peintre, électricien.... Ce sont les équipements les plus courants.
- **la Gamme intermédiaire** : trésorerie, gendarmerie, auto-école, supermarché, vétérinaire, soins de beauté... Ce sont les équipements structurants à l'échelle des pôles.
- **la Gamme supérieure** : hypermarché, surface de bricolage, agence de travail temporaire... Ce sont les équipements les plus rares.

Depuis 2008, en ce qui concerne les grandes surfaces (surface de vente supérieure à 400 m²), l'offre s'est légèrement améliorée en 2014 avec 2 nouveaux supermarchés ainsi qu'un nouvel hypermarché. En revanche, 2 grandes surfaces de bricolage ont disparu du territoire.

Type de grandes surfaces	Nombre en 2008	Nombre en 2011	Nombre en 2014
Hypermarché	1	1	2
Supermarché	13	13	15
Grande surface de bricolage	7	7	5
PETR du Pays Lauragais	21	21	22

Sources : INSEE - Base permanente des équipements 2008, 2011 et 2014

Taux de présence des Gammes de la BPE dans chaque EPCI			
EPCI	Gamme de proximité (30 équipements recensés)	Gamme intermédiaire (34 équipements recensés)	Gamme Supérieure (35 équipements recensés)
CAP LAURAGAIS	100%	91.2%	40%
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDIOIS	100%	97.1%	80%
COEUR LAURAGAIS	96.7%	73.5%	5.7%
CoLAURsUD	96.7%	73.5%	17.1%
LAURAGAIS REVEL SOREZOIS	100%	97.1%	60%
PIEGE LAURAGAIS MALEPERE	100%	82.4%	20%

Sources : INSEE - Base permanente des équipements 2014

L'ensemble des EPCI satisfait aux équipements les plus courants et affichent un bon taux de couverture des équipements intermédiaires. De fortes disparités sont observées sur la gamme supérieure. Cela s'explique pour partie par le rôle exercé par les pôles et la centralité sectorielle.

Même si le taux en équipement est positif, une attention dans l'équilibre des équipements et services marchands des centres-bourgs et de périphérie doit être poursuivie.

De même, au regard des progressions de populations attendues dans les prochaines années, les équipements et services marchands doivent poursuivre leur développement pour répondre aux besoins des habitants.

Le tourisme

Une identité propre

L'identité du Lauragais est d'abord rattachée à son histoire, marquée notamment par le catharisme et l'âge d'or du pastel.

La langue, le paysage vallonné, le vent, le patrimoine architectural, sont d'autres éléments caractéristiques de son identité, à côté de savoir-faire illustrés par le travail du bois, du cuivre, de la terre (poterie), de la meunerie et de sa gastronomie (cassoulet).

L'identité, même si elle s'enracine dans une histoire, est également sujette à évolution et enrichissement.

Le territoire, par nature un espace d'échanges, attire de nouveaux habitants, de nouveaux projets et de fait une nouvelle donne touristique. Le tourisme commercial et le tourisme vert participent de cet élan.

Un patrimoine attractif à valoriser

Le PETR du Pays Lauragais est doté de sites emblématiques à l'instar de l'abbaye école de Sorèze, de l'abbaye de Saint-Papoul et surtout du Canal du Midi et de ses sources.

Le Canal est un site d'envergure internationale depuis son inscription en 1996 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Lauragais bénéficie à la fois d'un tronçon important du Canal entre Montesquieu-Lauragais et Bram, d'une partie importante des sources du Canal dans la Montagne Noire constituée notamment par la Rigole de la Plaine et le lac de Saint-Ferréol, ainsi que du seuil de Naurouze.

Cet ensemble patrimonial bénéficie d'équipements structurants permettant de le découvrir, notamment une piste cyclable sur une partie du linéaire et deux espaces muséographiques dédiés : le Musée et Jardins du Canal du Midi et l'exposition sur le Canal du Midi au sein de la Maison de la Haute-Garonne à Port Lauragais.

D'autres espaces muséographiques sont venus ces dernières années, enrichir le territoire, mettant à disposition des habitants et des touristes une offre culturelle favorisant la connaissance du Pays Lauragais et de ses spécificités.

Le PETR du Pays Lauragais dispose ainsi de 2 musées bénéficiant du label Musée de France, il s'agit d'une part du Musée archéologique du Lauragais sis à Cas-

telnaudary et d'autre part du musée Eburomagus à Bram consacré au passé archéologique du territoire.

D'autres espaces d'exposition sont également présents sur le territoire :

- à Revel le Musée du bois et de la marqueterie,
- à Sorèze l'Abbaye Ecole (parcours, musée Dom Robert) et le musée du verre,
- à Durfort le musée du cuivre,
- à Saint-Papoul l'Abbaye,
- au Mas Saintes-Puelles la maison de la poterie.

Des savoir-faire identitaires

Sur le bassin de vie de Revel, existe une véritable spécialisation traditionnelle axée sur le meuble d'art qui bénéficie d'un débouché à l'export.

Revel bénéficie d'ailleurs du label « Ville et Métiers d'Art » et la filière a été labellisée Pôle d'Excellence Rural en 2007 pour ses projets axés « Marqueterie et métiers d'art associés ».

La poterie est un autre savoir identitaire du Lauragais dont la tradition séculaire perdure notamment au sein de la poterie Not au Mas Saintes-Puelles

De nouvelles perspectives de développement touristique



Le Lauragais bénéficie d'un équipement original, lui permettant de développer une offre de Tourisme-Shopping avec le Village des marques : « Nailloux Outlet Village ». Cet ensemble est composé de 80 boutiques, 3 espaces de restauration et d'une boutique des produits artisanaux et gastronomiques du Lauragais et de la Région Midi-Pyrénées. Il accueille en sein un office de tourisme intercommunal de catégorie I doté d'un espace de diffusion Grands Sites de Midi-Pyrénées. Cet équipement de tourisme commercial accueille 1 Million de visiteurs par an (fréquentation 2014). Il propose une large gamme d'équipement de la personne (homme, femme, enfants) et de la maison à prix réduits issus des grandes marques nationales et internationales.

Le Lauragais est maillé par un réseau d'itinéraires de randonnées complété par les pistes cyclables qui longent le canal du Midi et la Rigole de la Plaine en Haute-Garonne. Un projet d'aménagement (voie verte) est étudié sur la partie audoise du Lauragais.

Pour compléter l'offre en tourisme de pleine nature, la communauté de communes Piège Lauragais Malepère développe son offre en circuit VTT. A partir de l'espace VTT les Vallons de l'Autan offrant 154 kms de boucles balisées, elle travaille à des liaisons avec les autres boucles du département de l'Aude.

Le développement d'une offre diversifiée de loisirs nautiques, de baignade et d'activités de pleine nature doit également participer à ce renforcement.

Le Pays Lauragais dispose en effet de plusieurs plans d'eaux propices à la baignade et aux loisirs : lacs de Saint-Ferréol à Revel, de la Ganguise à Belflou, de la Thésauque à Nailloux ou de l'Orme blanc à Caraman. Les infrastructures d'accueil nécessitent toutefois une adaptation aux enjeux d'accueil touristiques et aux attentes en termes de complémentarité de l'offre.

Le territoire bénéficie enfin d'espaces naturels remarquables (ZNIEFF, zones Natura 2000,...) dont la valorisation et la préservation pourraient renforcer l'attractivité touristique.

Le poids croissant de l'économie touristique

L'emploi salarié lié au tourisme (comprenant les activités touristiques, fortement touristiques ou pour partie liées au tourisme, *source : Acooss-Urssaf*) ne cesse de progresser sur le territoire du PETR du Pays Lauragais depuis 2008. La hausse de l'emploi sur la période 2008-2012 est ainsi de +25% équivalent à + 600 emplois.

En 2012, le nombre d'emplois liés à l'activité touristique est aussi fort sur le PETR du Pays Lauragais que sur celui du PETR Comminges Pyrénées, territoire particulièrement attractif pour ses activités loisirs de montagne.

Ces dernières années l'offre en hébergements touristiques du Lauragais a tendance à s'améliorer, même si des carences demeurent en matière d'hébergement touristique pour l'accueil de groupe ou d'hébergement et de restauration haut de gamme.

En 2014, le parc d'hébergement se compose de 7 639 lits marchands sur le périmètre du PETR du Pays Lauragais.

Presque 50% du parc d'hébergement marchand correspond à de l'hôtellerie de plein air, suivi des meublés de tourisme pour près de 22%.

La faible part des hébergements liés au tourisme fluvial devrait évoluer positivement avec l'extension du nombre d'anneaux de plaisance du port de Castelnaudary.

Les 2 Communautés de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et Lauragais Revel Sorézois, représentent 62% de l'offre d'hébergement marchand du Lauragais. Ils proposent une large palette d'offre : hôtellerie, chambres d'hôtes, meublés de tourisme, villages vacances....

Nombre de Lits Marchands 2014 par typologie d'hébergement

Typologie d'hébergement	Piège Lauragais Malepère	Castelnaudary Lauragais Audois	Coloursud	Lauragais Revel Sorézois	Cœur Lauragais	Cap Lauragais	TOTAUX	Répartition en %
HOTELLERIE	109	205	52	188	0	67	621	8.13%
RESIDENCE DE TOURISME	0	120	0	48	0	0	168	2.20%
MEUBLÉS DE TOURISME	764	477	89	78	126	127	1661	21.74%
HÔTELLERIE DE PLEIN AIR	402	1398	231	1314	390	75	3810	49.88%
AIRE DE CAMPING CAR	49	75	13	73	0	16	226	2.96%
VILLAGE VACANCES	0	120	0	361	0	0	481	6.30%
Chambres d'hôtes	140	135	44	69	80	110	578	7.57%
Anneaux de plaisance	20	60	0	0	0	14	94	1.23%
PETR PAYS LAURAGAIS	1484	2590	429	2131	596	409	7639	100%

Sources : OTI du Lauragais 2014 et CDT Haute-Garonne

Une structuration à l'échelle du territoire en matière de Promotion et de Stratégie touristique

Quatre Offices de Tourisme intercommunaux sont implantés sur le territoire : à Castelnaudary, Sorèze-Revel-Saint Ferréol (avec 3 bureaux d'information touristique à Revel, Saint-Felix et Sorèze), Nailloux et Fanjeaux. A noter également la présence du Comité Départemental de Tourisme de Haute-Garonne à Port Lauragais.

Offices de tourisme	Nombre d'entrées 2013	Nombre d'entrées 2014
CoLaurSud	42 661	49 823
Lauragais Revel Sorèzois	102 693	95 166
Piège Lauragais Malepère	4 189	4 178
Castelnaudary Lauragais Audois	97 413	73 317
Port de Lauragais (CDT31)	223 904	222 484
Total	470 860	446 388

Sources : OTI du Lauragais et CDT Haute-Garonne 2013 & 2014

La fréquentation des offices de tourisme sur le territoire du PETR du Pays Lauragais et la structure du Comité Départemental de Tourisme de Haute-Garonne à Port Lauragais, représente un peu plus de 446 000 visiteurs en 2014.

La baisse enregistrée dans ces équipements entre 2013 et 2014 n'est pas forcément significative d'une baisse de la fréquentation touristique du territoire mais des évolutions des modes d'accès à l'information touristique, notamment via les outils numériques et les démarches d'accueil « hors les murs » des Offices de Tourisme.

Les touristes peuvent également trouver des informations dans les syndicats d'initiative de Villefranche-de-Lauragais, d'Avignonet-Lauragais et au point d'information touristique de Montréal. Un projet d'office de tourisme est également en cours sur la Communauté de communes de Cœur Lauragais.

Plusieurs sites du Lauragais bénéficient par ailleurs de labels départementaux ou régionaux qui les inscrivent dans une démarche de réseau et un plan marketing de promotion touristique.

C'est notamment le cas des sites de Fanjeaux et de Saint-Papoul dotés du label « Sites pôles du Pays Cathare ».



Le Canal du Midi est également labellisé Grand Site de Midi-Pyrénées.

Le label Grand Site de Midi-Pyrénées a été décerné à Sorèze-Revel-Saint-Ferréol pour sa situation « Aux sources du Canal du Midi ». L'Office de Tourisme de CoLaurSud est par ailleurs identifié comme relais Grand Site.

En novembre 2014, le GAL des Terroirs Lauragais a déposé une candidature sur la nouvelle programmation Leader 2014-2020 sur l'ensemble du périmètre du PETR.

Cette candidature a été acceptée avec attribution d'une enveloppe de 2,8 millions d'euros.

Les choix stratégiques sur lesquels se fondent la nouvelle candidature validée par les élus, en concertation avec la profession concernent le développement du tourisme de pleine nature ainsi qu'une offre d'hébergements de qualité, adaptés à l'itinérance douce, la mise en tourisme numérique du territoire, la promotion de la destination, mais aussi le développement d'un tourisme culturel en explorant la faisabilité d'une candidature au label Pays d'Art et d'Histoire.

2-4 Economie de demain

L'Economie Sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est un secteur économique non négligeable qui se définit par le statut de certaines entreprises : coopératives, mutuelles, associations et fondations. Il s'agit de groupements de personnes et non de capitaux, porteuses d'un projet à la fois économique (activités, emplois) et d'intérêt collectif. L'ESS est par nature plurielle. L'ESS peut être une association d'aide à la personne, ou une entreprise high-tech qui appartient à ses salariés. Depuis la loi du 31 juillet 2014, l'ESS bénéficie pour la première fois d'un socle législatif.

A l'échelle de la France, l'ESS représente 10% du PIB national et emploie plus d'un salarié sur dix. Il s'agit d'une économie créatrice d'emplois. Depuis 2000, les entreprises de l'ESS ont ainsi créé 24% de nouveaux emplois pour +4,5% dans les entreprises classiques.

Dans les 2 Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, l'ESS est un acteur économique de premier plan avec respectivement 95 000 et 112 596 salariés.

A noter qu'un accord cadre pour le développement de l'emploi sur 2015-2020 a d'ailleurs été conclu en Languedoc Roussillon (Etat, Région, CRESS Languedoc Roussillon).

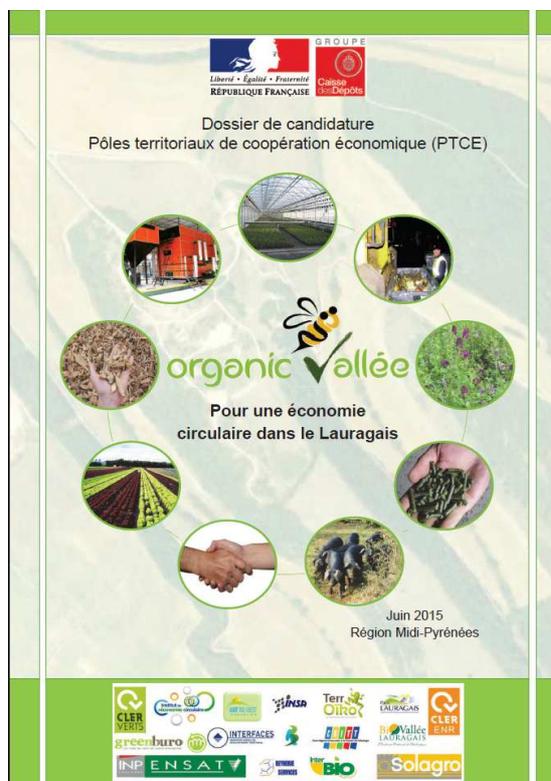
A l'échelle du PETR du Pays Lauragais, la part des emplois de l'ESS dans l'ensemble des emplois s'élève à 11,4% correspondant à 2 309 emplois et 363 établissements employeurs (source CRESS Midi-Pyrénées, d'après INSEE Clap, et nombre d'habitants 2010 IN-SEE).

Ce taux est plutôt faible comparé aux autres territoires organisés en Pays qui affichent des taux souvent supérieurs atteignant jusqu'à 33,8%.

L'Economie circulaire

L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie.

Sur le PETR du Pays Lauragais, des initiatives sont prises dans le cadre de l'Economie circulaire. Il convient de citer à ce propos le projet intégré Organic Vallée sur Bélesta-en-Lauragais qui propose une synergie entre la collecte, le traitement, la valorisation des déchets verts et organiques et la création d'une filière de production agricole en circuit court.



3. LES SERVICES A LA POPULATION

3-1 Equipements Sportifs et Culturels

Grâce au dynamisme de nombreux clubs et associations, les pratiques sportives et de loisirs sont variées en Lauragais. Dans ce cadre, des équipements dédiés maillent le territoire.

En 2015, 652 équipements sportifs et de loisirs sont ainsi recensés à l'échelle du PETR du Pays Lauragais. Plusieurs thématiques se distinguent, atteignant en volume plus de 50 unités : les boulodromes (101), les terrains de grands jeux (96) dont 70 terrains de football, les courts de tennis (82), les équipements dédiés aux sports de nature (59) et les salles polyvalentes (51).

Cette répartition est proche de ce qui peut être constaté dans l'espace rural hexagonal (cf. étude de janvier 2012 « L'offre en équipements sportifs dans les territoires ruraux » réalisée par les services du Ministère des Sports) où, en moyenne, les terrains de football, les terrains de tennis et les boulodromes représentent autour de 50% des équipements.

Le ratio nombre d'habitants par équipement, légèrement plus favorable qu'à l'échelle hexagonale (166), atteint 153 sur le Lauragais.

A l'échelle de l'InterSCoT toulousain, le ratio est le plus favorable après celui du SCoT Comminges Pyrénées (134).

EPCI	Nombre Equipements 2015	Population 2012	Ratio Habitants par équipement
Castelnaudary Lauragais Audois	215	26162	121
CoLaurSud	51	8 527	167
Lanta-Caraman	88	14 588	166
Piège Lauragais Malepère	100	15 899	159
Revel	127	20 577	162
Villefranche-de-Lauragais	71	13 766	194
PETR du Pays Lauragais	652	99 519	153

Sources : INSEE RP 2012, Ministère des Sports-RES 2015

En ce qui concerne les pôles du Pays Lauragais, Castelnaudary et Revel se distinguent avec respectivement 91 et 55 équipements, en rapport avec leur importance démographique et en corrélation avec la présence sur chacune de ces communes

d'établissements d'enseignement secondaire (collèges, lycées).

Parmi les autres pôles, Villefranche-de-Lauragais et Sorèze comptent chacun 28 équipements, et Bram, Montréal et Nailloux un niveau quantitatif proche, autour d'une vingtaine de structures. Les communes de Caraman, Lanta, Saint-Léon et Sainte-Foy d'Aigrefeuille disposent quant à elles d'une dizaine d'équipements chacune.

A l'échelle des intercommunalités, des particularités en matière de dotation peuvent être mises en exergue. Une concentration importante des équipements sur les pôles principaux de plusieurs EPCI est à noter :

- sur la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, Castelnaudary dispose de 42% des équipements totaux (225),
- sur la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois, Revel est doté également de 43% des équipements (127),
- sur la Communauté de Communes Cap Lauragais, Villefranche de Lauragais est doté de 39 % des équipements (71),
- sur la Communauté de Communes CoLaurSud, Nailloux atteint un taux de 33% (51).

Le profil de la répartition se révèle différent sur la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère. Le nombre le plus important d'équipements se situe ici sur les deux communes de Bram et de Montréal à quasi parité. Celles-ci comptent en effet 20 et 19 équipements, soit de l'ordre de 20% chacune.

Sur la communauté de communes Cœur Lauragais, 5 communes (Bourg Saint-Bernard, Caraman, Lanta, Sainte-Foy d'Aigrefeuille et Saint-Pierre de Lages) disposent chacune de 9 à 12 équipements sur 88, soit de l'ordre de 10% à 14%.

Bassin de vie	Nombre Equipements 2015	Population 2012	Ratio Habitants par équipement
Nailloux	51	8 527	167
Lanta-Caraman	88	14 588	166
Revel	127	20 577	162
Villefranche-de-Lauragais	71	13 766	194
Ouest Audois	315	42 061	134
SCoT du Pays Lauragais	652	99 519	153

Sources : INSEE RP 2012, Ministère des Sports-RES 2015

Culture

L'évènementiel

Le Lauragais est un territoire à l'identité propre où les traditions demeurent vivaces. Les fêtes de village ou autres événements de portée locale (vide-greniers,...) sont populaires et des événements attractifs au-delà des frontières strictes du Pays, comme la Fête de la Cocagne à Saint-Félix Lauragais, la Fête du pré de la fadaise au Bourg Saint-Bernard ou la fête du cassoulet à Castelnaudary sont autant d'expressions d'une culture locale enracinée.

Des festivals musicaux de portée régionale, dotés de programmation de haut niveau, sont également organisés sur plusieurs lieux patrimoniaux emblématiques du Lauragais, à l'instar notamment du Festival des lumières à Sorèze, du Festival Déodat de Séverac, de 31 notes d'Été ou du festival Convivencia sur le Canal du Midi.

Les Lieux de Diffusion et d'Exposition

Le Pays Lauragais compte 51 salles polyvalentes (ou salle des fêtes) susceptibles d'accueillir ponctuellement des manifestations culturelles. Certaines salles polyvalentes sont aménagées plus spécifiquement pour accueillir des spectacles, avec la présence de scènes, notamment à Avignonet Lauragais, au Mas Saintes-Puelles, à Revel ou à Villefranche de Lauragais.

Deux équipements se distinguent sur le territoire, par leur capacité d'accueil et leur vocation, le Théâtre des 3 Ponts à Castelnaudary doté de 2 salles avec scène à gradins de 270 et 80 places et l'Abbaye Ecole de Sorèze disposant d'une salle pouvant accueillir 305 personnes et d'un auditorium d'une capacité de 199 personnes.

En matière de cinéma, trois équipements existent à Castelnaudary, Revel et Villefranche-de-Lauragais.

Le territoire est également doté d'espaces muséographiques présentés dans la partie Tourisme de ce diagnostic.

La lecture publique

Le territoire du Pays Lauragais est maillé par un réseau de bibliothèques et de médiathèques soutenus par les Conseils Départementaux chargés de la mise en œuvre de la politique de développement de la lecture publique en milieu rural qui se traduit notamment par l'aide à la création de structures, le prêt de matériel, le dépôt de documents ou l'organisation d'expositions. Des bibliobus, des musibus voire des médiabus se déplacent par ailleurs sur certaines communes rurales.

A l'échelle des communautés de communes, seules les 2 EPCI du bassin de vie ouest audois disposent de la compétence lecture publique.

Sur ce bassin de vie les bibliothèques et médiathèques fonctionnent ainsi en réseau.

Sur la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais audois, la Médiathèque Canguilhem de Castelnaudary constitue le pôle ressources aux côtés de 2 autres médiathèques et 6 bibliothèques.

Le réseau de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère compte quant à lui 6 médiathèques et bibliothèques. Avec l'adhésion de Montréal à la Communauté de Communes, s'ajoute une nouvelle médiathèque qui a remplacé l'ancienne bibliothèque depuis le 15 septembre 2015.

En Haute-Garonne et dans le Tarn, les équipements culturels et/ou média en général se répartissent comme suit :

- six sur Cap Lauragais,
- quatre sur Cœur Lauragais,
- quatre sur le Revélois,
- deux sur CoLaurSud dont la médiathèque l'Escal inaugurée en septembre 2015.

Pratiques culturelles

Les associations et les thématiques qu'elles recouvrent sont nombreuses sur un territoire d'à peu près 100 000 habitants.

Sans être exhaustif, parmi les principales entités œuvrant dans le champ des pratiques culturelles figurent :

- Plusieurs Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) représentées sur le territoire (Auriac sur Vendinelle, Avignonet Lauragais, Belpech, Bram, Les Casses, Montréal, Pexiora et Villefranche de Lauragais),
- Plusieurs écoles dédiées à la musique ou à la danse dont l'école intercommunale de musique du Pays Lauragais avec les communes antennes de Caraman, Nailloux, Revel ou Villefranche-de-Lauragais, ou l'école de musique de Castelnaudary avec une antenne à Salles sur l'Hers ou l'école intercommunale des arts sur Bram et Montréal,
- Des compagnies de théâtre amateur ou professionnel et des écoles de danse.

Le PETR du Pays Lauragais porte de son côté deux actions à vocation culturelle :

- un agenda présentant les différentes manifestations culturelles,
- un projet pédagogique d'appropriation de l'identité du Pays en direction des enfants : « Le Lauragais dans les Arts », au travers de la réalisation d'œuvres d'art.



3-2 Equipements de services à la population

Equipement de petite enfance et scolaire

Le secteur de la petite enfance avec ses équipements de crèches, d'haltes-garderies et de réseaux d'assistants maternels est exercé par le secteur public et privé à l'échelle communale ou intercommunale.

Au niveau des EPCI, 7 réseaux d'assistants maternels (RAM) sont répertoriés. Ils représentent 416 professionnels.

En matière de crèches intercommunales, on recense 9 établissements pour 220 agréments auxquels il faut ajouter les crèches et haltes-garderies gérés par les communes et le tissu associatif.

Un service périscolaire et d'activités de loisirs pour l'enfance et la jeunesse est également développé sur l'ensemble du PETR sous statut associatif ou directement géré par les communes ou les EPCI.

En 2015, selon les sources du Ministère de l'Education Nationale 127 établissements scolaires sont implantés au sein du PETR du Pays Lauragais.

Toute la gamme des établissements est représentée (maternelle, élémentaire, collège et lycée). Les collèges sont présents dans chaque intercommunalité. Les 10 lycées du territoire se répartissent sur les communautés de communes de Castelnaudary Lauragais Audois, Lauragais Revel Sorèzois et Piège Lauragais Malepère. Aux côtés des lycées d'enseignement général sont recensés des lycées d'enseignement spécialisés qui forment notamment aux métiers de l'agriculture (Castelnaudary, Souilhanel), du bâtiment (Castelnaudary) ou du bois (Revel). Un 11^{ème} lycée doit ouvrir ses portes à la rentrée 2016 sur la commune de Villefranche de Lauragais.

Santé et services sociaux

L'offre médicale et paramédicale : une couverture territoriale honorable

Dans le domaine de la santé, 94 médecins généralistes sont recensés en 2014 à l'échelle du PETR du Pays Lauragais, soit 0,94 praticien pour 1000 habitants, un taux légèrement supérieur au ratio national de 0,90.

Les territoires intercommunaux les mieux dotés sont par ordre croissant Cap Lauragais avec 1,31 praticiens pour 1000 habitants, puis Coloursud avec 1,06, puis Lauragais Revel Sorèzois avec 1,02.

L'intercommunalité Piège Lauragais Malepère affiche un ratio identique à la moyenne du PETR, par contre les intercommunalités de Castelnaudary Lauragais Audois et de Cœur Lauragais présentent des ratios inférieurs à cette moyenne avec respectivement 0,84 et 0,62.

Les spécialistes sont légèrement plus nombreux que les médecins généralistes. Pour la même période, on en dénombre 101, correspondant à un ratio de 1.01 praticien pour 1000 habitants inférieur au taux national de 1,18.

A noter que 76% des spécialistes sont installés dans 3 communautés de communes, à savoir : Cap Lauragais, Castelnaudary Lauragais Audois et Lauragais Revel Sorèzois.

Associé aux praticiens, le secteur paramédical (masseur kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure, podologue, audio prothésiste, ergothérapeute, psychomotricien) est lui aussi bien développé avec 185 professionnels recensés en 2014 à l'échelon du PETR soit un ratio de 1,86 spécialistes pour 1000 habitant contre 1,47 à l'échelle nationale.

Il en est de même pour les infirmiers avec un ratio de 1,75 infirmiers pour 1000 habitants à l'échelle du Pays contre 1,17 à l'échelon national.

En 2014, on dénombre 29 pharmacies, 5 laboratoires d'analyse et 18 sociétés d'ambulances sur le PETR du Pays Lauragais. On peut également souligner la présence de 24 établissements de santé dont 2 centres hospitaliers l'un à Castelnaudary et l'autre à Revel, deux cliniques dont l'une spécialisée dans les maladies rénales, et un établissement de soins de suite et de réadaptation polyvalente adulte à Bram. Un seul service d'urgences est présent sur le territoire, au sein du centre hospitalier de Castelnaudary.

En ce qui concerne les sapeurs-pompiers, des centres de secours sont présents à Belpech, Bram, Caraman, Castelnaudary, Montréal, Revel, Salles-sur-l'Hers, Sorèze, et Villefranche de Lauragais.

Les Départements acteurs majeurs de la solidarité

Les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn, de par leurs compétences en matière sociale, offrent un ensemble de services aux populations, notamment dans les domaines de l'insertion, de l'éducation, ou de la santé. La prise en charge de la précarité, du handicap, du vieillissement ou des problématiques liées à la petite enfance figurent ainsi

parmi les priorités. Chaque département a certes une organisation territoriale qui lui est propre. Un objectif toutefois commun sous-tend l'action départementale : apporter une réponse adaptée aux besoins des usagers.

Sur le Lauragais, le département de la Haute-Garonne maille le territoire au travers des Maisons Des Solidarités (MDS), avec deux pôles à Revel et à Villefranche-de-Lauragais et deux centres annexes à Caraman et Nailloux.

Le département de l'Aude bénéficie d'un Centre Médico-Social à Castelnaudary, ainsi qu'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) dédié aux 60 ans et plus, également à Castelnaudary.

Les communes du Lauragais Tarnais dépendent elles de la Maison du Département de Puylaurens incluse dans le Pôle territorial Gaillacois-Pays de Cocagne. Afin de répondre à des enjeux de développement social local et à l'isolement des familles et des personnes en situation de précarité, la MDP de Puylaurens a mis en place en 2013, en partenariat avec la Croix Rouge le projet « Autabus », un camion itinérant sillonnant les routes.

Le Handicap en Lauragais

Les 3 départements sont des acteurs majeurs du handicap. Les trois Conseils Départementaux ont ainsi chacun une Maison Départementale des Personnes Handicapées qui joue le rôle d'un « guichet unique », à Carcassonne pour l'Aude, à Toulouse pour la Haute-Garonne et à Albi pour le Tarn. Elles assurent des missions d'accueil, d'information et d'accompagnement dédiées aux handicapés.

Sur le Lauragais un certain nombre d'autres structures accueillent et proposent des soins aux personnes handicapées. Certaines visent également leur éducation ou encore leur insertion.

En ce qui concerne les adultes handicapés, plusieurs foyers d'accueil existent notamment à Bram, Calmont, Castelnaudary, Lux ou Sorèze.

Plusieurs établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) veillent à l'insertion sur Bram, Castelnaudary, Nailloux ou Revel. Des entreprises adaptées (EA) participent également à cette mission, sur les communes de Castelnaudary et de Cenne Monestiés.

En ce qui concerne les enfants handicapés, un Institut médico-éducatif existe à Cenne Monestiés ainsi qu'un Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) à Bram. Deux centres médico-psychologiques sont par ailleurs recensés à Revel, et Villefranche ainsi qu'un

Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile à Bram.

Une présence de services aux personnes âgées et dépendantes.

21 établissements d'hébergement de personnes âgées sont présents sur le territoire du PETR du Pays Lauragais, soit un nombre important au regard de la couverture nationale.

A cela s'ajoute les établissements de service de soins à domicile ou d'aide à la personne au nombre de 10 en 2014.

Autres services

88 établissements bancaires ou postaux irriguent le territoire du PETR en 2014.

7 centres des finances publiques sont également présents.

Les agences Pôle Emploi se concentrent sur Villefranche de Lauragais et Castelnaudary. Un établissement relais est également présent sur la communauté de communes Piège Lauragais Malepère.

Au côté des agences nationales pour l'emploi, d'autres dispositifs à l'échelon territorial agissent pour les demandeurs d'emplois. Notamment le réseau des Maisons Commune Emploi Formation (MCEF) avec leurs relais : les Points d'Appui Emploi Formation (PAEF) et le réseau des Missions Locales pour les jeunes âgés de moins de 26 ans.

A l'échelle du PETR du Pays Lauragais, le territoire est doté d'une MCEF à Revel, 2 PAEF dépendant de la MCEF de Labège, l'un est basé à Nailloux, l'autre à Revel. Une antenne de la Mission Locale de Labège développe des permanences sur les communes de Nailloux, Villefranche-de-Lauragais, Revel et Caraman. Une Mission d'Insertion Départementale et Rurale est également basée à Castelnaudary.

Les services de police ou de gendarmerie sont au nombre de 12 en 2014.

Au total 127 établissements sont recensés à l'échelle du PETR. 80% d'entre eux se répartissent sur 4 communautés de communes. La mieux dotée est l'intercommunalité de Castelnaudary Lauragais Audois, la moins dotée étant la communauté de communes de Coloursud.

3-3 Transports, Voirie et Equipements

Une situation privilégiée au cœur de grandes infrastructures

Le Lauragais est desservi par quatre axes routiers majeurs : les autoroutes A61 et A66, la RD 813/RD 6113 (ex RN113) et la RD 826/RN126.

Quatre échangeurs autoroutiers existent sur le territoire : Bram, Castelnaudary, Nailloux et Villefranche-de-Lauragais. Aux franges PETR du Pays Lauragais, deux échangeurs jouent également un rôle important pour le territoire, celui de Mazères-Saverdun d'une part et celui de Montgiscard d'autre part.

En matière de réseau ferroviaire, une ligne TER relie Toulouse en direction de Castelnaudary et de Carcassonne. Cinq communes bénéficient d'une desserte : Avignonet-Lauragais, Bram, Castelnaudary, Villefranche-de-Lauragais et Villenouvelle.

En matière de transport aérien, le territoire se situe à proximité de 3 aéroports : Toulouse-Blagnac, Carcassonne-Salvaza et Castres-Mazamet.

Un réseau de voirie structurant à l'échelle du Pays

A partir du classement réalisé par l'IGN hiérarchisant le réseau routier français en fonction de l'importance des tronçons de route pour le trafic routier (BD TOPO version 2.1 réalisé en 2011 et révisé en 2014), il est possible de présenter une image du réseau routier sur le Pays Lauragais. L'analyse des 3 premiers niveaux permet de dresser un premier portrait du réseau routier du Lauragais.

Hiérarchisation du réseau routier selon l'Institut Géographique National		
Hiérarchie routière	Niveau de desserte	Réseaux routiers concernés
1	liaisons entre métropoles	Autoroutes, RN et anciennes RN
2	liaisons entre départements	RN et anciennes RN, RD
3	liaisons ville-ville au sein des départements	RD
4	déplacements rapides à l'intérieur d'une commune et liaisons bourgs-hameaux	RD, Réseau Communal
5	déplacements internes à la commune	RD, Réseau Communal

Source : IGN

Le réseau classé de premier niveau comprend les Autoroutes A61 et A66.

Concernant l'A61, un projet de mise à 2 fois trois voies de l'A61 entre la bifurcation de l'A61/A66 et Narbonne doit être réalisé. Une première tranche 2018-2021 doit permettre un élargissement entre la bifurcation de l'A61/A66 et Port Lauragais.

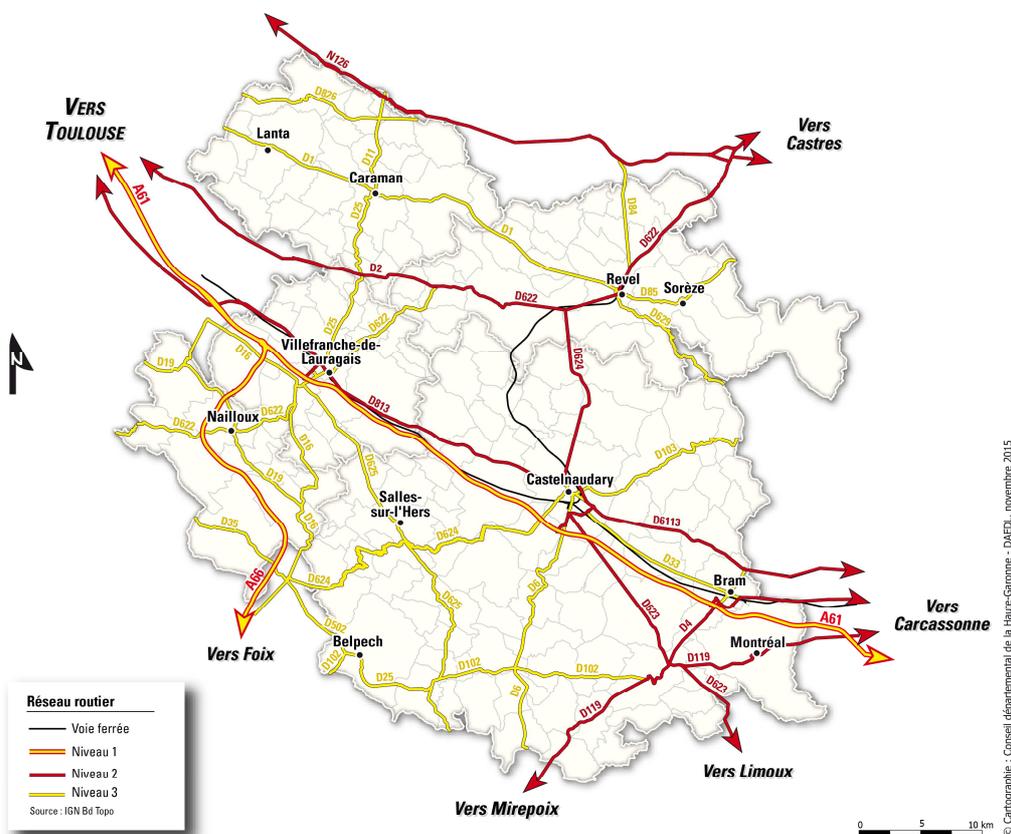
Le réseau classé niveau 2 comprend quant à lui l'axe de la RD 813/6113, la perpendiculaire constituée par la D2/D622 d'une part et par la D624 d'autre part et la croix dessinée par les D623, D119, D4 prolongée par la D8. Ces deux premiers niveaux permettent de relier les 5 pôles majeurs du Pays Lauragais, Nailloux à Villefranche de Lauragais via l'Autoroute, Villefranche de Lauragais à Castelnaudary et Bram via l'A61 ou l'axe RD813/6113 et Castelnaudary à Revel via l'axe RD622/D624.

Le réseau classé de niveau 3 assure des connexions entre communes à l'échelle des bassins de vie. Seuls deux axes (D25 et D622/D624) permettent de relier l'extrême nord du territoire au sillon Lauragais au sud. Cette configuration est quasi symétrique entre le sud du territoire et le sillon lauragais.

Le réseau de ces trois premiers niveaux se révèle relativement dense sur les bassins de vie de Nailloux et le sud du bassin de vie ouest audois à hauteur de Castelnaudary et de Bram. Il se révèle moins dense sur la partie centre nord du Pays.

Les cinq pôles majeurs du Lauragais : Bram, Castelnaudary, Nailloux, Revel et Villefranche-de-Lauragais sont desservis par des voies de niveau 1 ou 2. Seule la commune de Revel ne bénéficie pas d'une desserte de niveau 1 de type autoroutier.

Le projet d'autoroute Toulouse/Castres, avec un échangeur à proximité de Puylaurens, devrait pallier cette carence. L'échangeur qui sera réalisé à hauteur de Verfeil pourrait également impacter les déplacements sur le nord du PETR du Pays Lauragais. A noter que l'Enquête publique relative à ce dossier devrait être lancée début 2016.



A l'échelle des principaux pôles du Lauragais, des projets permettraient d'améliorer la fluidité des transports, à l'image du contournement routier de Bram.

Les autres pôles importants du Lauragais (classés pôles de proximité dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais) tels que Belpech, Caraman, Lanta, Salles-sur-l'Hers et Sorèze sont desservis par des voies de niveau 3, globalement moins larges et parfois plus sinueuses, en lien avec la topographie du territoire (Coteaux nord et sud, Montagne Noire, Piège).

Là aussi des améliorations sont prévues, à l'instar de l'élargissement de la RD 102 entre Fanjeaux et Belpech.

Le déploiement d'une offre de transports en commun adaptée

Le Lauragais est desservi par un réseau de transports en commun qui couvre en grande partie son territoire. Il s'agit d'une part du réseau ferré et d'autre part des réseaux de bus départementaux et régionaux.

La ligne TER Toulouse-Carcassonne

La ligne TER Toulouse-Carcassonne, dessert cinq communes du PETR du Pays Lauragais via des arrêts ou gares : Avignonet-Lauragais, Bram, Castelnaudary, Villefranche-de-Lauragais et Villenouvelle.

De l'ordre de 16 à 18 trains relie Carcassonne à Toulouse du lundi au vendredi dans les deux sens.

La Gare de Castelnaudary est desservie à chaque occasion. Les gares de Bram et de Villefranche bénéficient également de 14 à 18 arrêts et celles d'Avignonet Lauragais et de Villenouvelle de 9 à 10 arrêts.

Ce cadencement doit être amélioré dans l'avenir conformément au Plan Rail de Midi-Pyrénées 2007-2013. Celui-ci prévoyait en effet un cadencement toutes les 30 minutes en heure de pointe.

En matière d'infrastructures, la création du pôle multimodal de Castelnaudary en 2013, autour de la gare doit encourager les pratiques d'inter modalité.

Les réseaux de bus

Trois réseaux de bus départementaux concernent le territoire : dans l'Aude « AudeLignes », en Haute-Garonne le « Réseau Arc-en-Ciel » et dans le Tarn « Tarn Bus ». Le réseau de la Région Midi-Pyrénées assure également des liaisons sur le Pays (Toulouse-Mazamet, Toulouse-Castelnaudary, Castelnaudary-Revel).

Hormis ces liaisons régionales qui dépassent les frontières départementales, l'organisation de chaque réseau de bus départemental est conçue à l'échelle des bassins de vie des Départements.

Le réseau audois est organisé essentiellement autour de Castelnaudary selon un « schéma en étoile ».

L'ensemble des pôles du bassin de vie ouest audois est desservi par une ligne de bus. Tous sont reliés à Castelnaudary directement par une ligne, hormis Montréal qui est relié à Castelnaudary via une correspondance

passant par Bram. Sur les 82 communes audoises, 46 communes bénéficient d'au moins un arrêt de bus.

Le réseau haut-garonnais quant à lui relie les bassins de vie selon des logiques est-ouest, en direction de l'agglomération toulousaine qui concentre les bassins d'emplois et d'enseignement.

Si traditionnellement les scolaires fréquentent beaucoup ces lignes, on constate actuellement une hausse de la fréquentation des actifs travaillant sur l'agglomération toulousaine avec notamment la mise en service de ligne à haut niveau de service comme la ligne HOP Nailloux-Toulouse.

Le réseau tarnais permet de connecter Revel et plusieurs communes du Lauragais tarnais à Castres.

A l'échelle de plusieurs territoires, notamment sur les EPCI de Cap Lauragais, de Cœur Lauragais, et autour de Belpech, un service de Transport à la Demande (TAD) permet des acheminements vers les pôles internes.

L'importance de l'offre de transports aux franges du Lauragais

Les réseaux départementaux et régionaux sont de fait interconnectés à plusieurs autres réseaux situés aux franges du territoire. Plusieurs lignes de bus et la ligne TER sont ainsi connectées au réseau Tisséo notamment via des stations du métro toulousain.

Le déploiement du réseau Tisséo en direction des portes du Lauragais apparaît être un des enjeux fondamentaux.

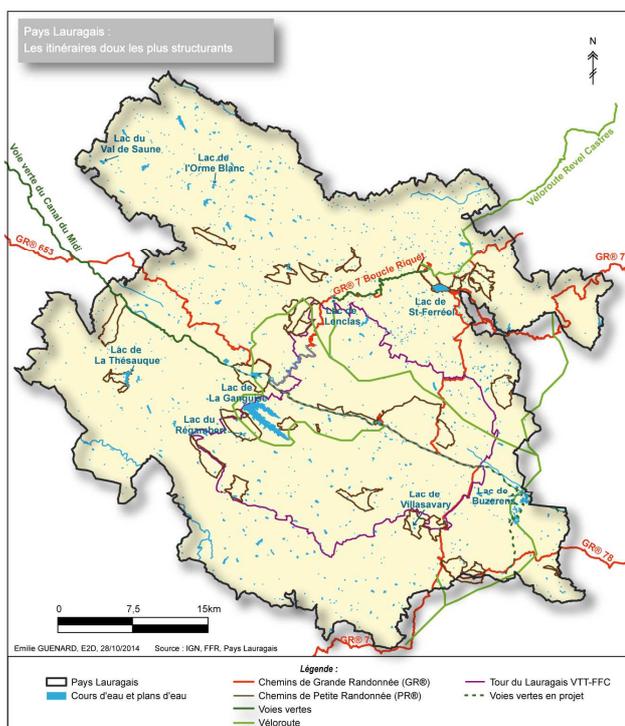
Plusieurs projets prévus dans la programmation du Plan de Déplacements Urbains de la Grand Agglomération Toulousaine, aujourd'hui en révision, présentent une importance pour le PETR : la liaison multimodale sud-est Saint-Orens Toulouse ou l'aménagement TCSP de l'avenue Tolosane à Ramonville et surtout le prolongement de la ligne B Ramonville/Labège.

Le développement des mobilités douces

A l'heure actuelle, le Lauragais bénéficie d'équipements structurants en matière d'itinéraires cyclables et de sentiers de randonnées.

Trois itinéraires cyclables existent sur le Lauragais haut-garonnais et tarnais : le parcours du Canal du Midi, de la Rigole de la Plaine et la vélo-route Revel-Castres.

Dans l'Aude, le Conseil Départemental a le projet, en lien avec les intercommunalités, de créer une voie verte tout le long du canal du Midi. Une autre voie verte doit permettre de relier Bram à Montségur.



Le Lauragais bénéficie d'un réseau riche en sentiers de randonnées. Parmi ces sentiers, des itinéraires balisés font l'objet d'une promotion touristique au travers notamment du topoguide édité en 2014 en partenariat avec la Fédération française de randonnée et l'Agence de Développement Touristique de l'Aude. En lien avec la dynamique touristique du Lauragais, la majorité des EPCI ont prévu un développement de leurs itinéraires de randonnées.

Le covoiturage

Sur le territoire du PETR du pays Lauragais plusieurs initiatives ont été prises pour développer le covoiturage à une échelle soit départementale, soit locale.

Les Conseil Départementaux de l'Aude et du Tarn ont mis en place des sites internet dédiés. Dans l'Aude, un projet d'aire de covoiturage existe à proximité de l'échangeur de Castelnaudary.

Dans le Tarn, le Département a réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage des aires de covoiturage, dont la plus proche se situe à l'est de Puylaurens sur la commune de Soual.

En Haute-Garonne, aux franges du Pays Lauragais une aire provisoire de covoiturage a été aménagée en 2015 à proximité de l'échangeur de Montgiscard.

La loi transition énergétique pour la croissance verte

Dans le cadre de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les pratiques liées à la mobilité devraient évoluer avec la mise en place d'une stratégie visant notamment :

- le développement des véhicules à faibles ou sans émissions de GES,
- les reports modaux de la voiture vers les Transports en Commun,
- les modes de transports collaboratifs (auto-partage, covoiturage favorisés par des démarches du type Rezo Pouce) avec l'obligation pour les sociétés concessionnaires d'autoroutes de créer des places de covoiturage,
- l'augmentation du taux de remplissage des véhicules de transports de marchandises.

L'attribution du label territoire à énergie positive au département de l'Aude, à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et à la commune de Castelnaudary est liée à cette stratégie.

3-4 Technologies de l'Information et de la Communication

Des inégalités territoriales en matière d'accès au réseau haut-débit et très haut débit

Les 5 pôles majeurs de Bram, Castelnaudary, Nailloux, Revel, Villefranche-de-Lauragais sont en partie couverts par le Très Haut débit, tout comme certains pôles de proximité et de proximité secondaire dont : Calmont, Caraman, Lasbordes, Saint-Martin Lalande, Sainte-Foy d'Aigrefeuille et Sorèze. Parmi les communes non pôles à ce jour, le très haut débit est également présent à Montesquieu-Lauragais, Montréal et Soupex.

L'équipement en FTTH (Fiber To The Home : « fibre optique jusqu'au domicile ») qui permet d'accéder à des débits supérieurs à 100 Mbits par seconde, est absent du territoire. Dans l'environnement proche du Lauragais, seules des communes comme Castres, Colomiers, Toulouse, Tournefeuille sont équipées partiellement en fibre optique.

A noter que de nombreux secteurs du territoire ne sont éligibles qu'à des débits inférieurs à 8 voire à 3 Mbits par seconde.

C'est le cas notamment de communes situées dans la Piège, de plusieurs communes proches du lac de la Ganguise, dans la partie nord des communautés de communes Cap Lauragais et Lauragais Revel Sorézois.

En résumé, l'accès à des débits satisfaisants pour les usagers du PETR du Pays Lauragais se révèle très inégal à l'échelle des micro-territoires du pays et au sein même des plus grandes communes.

Le profil territorial en matière numérique du Pays Lauragais ressemble aux autres territoires périphériques de l'agglomération toulousaine et de prime abord à de nombreux territoires hexagonaux et européens.

Réduire la fracture numérique en Lauragais

Face aux inégalités de couverture constatées à l'échelle de l'hexagone, l'Etat français a souhaité favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé, en incitant les collectivités territoriales à intervenir sur l'aménagement numérique, notamment via l'élaboration de Stratégie de Cohérence Régionale (SCORAN) et de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Les Régions préconisent de grandes orientations, mais ce sont les SDTAN de chaque Département qui définissent le déploiement opérationnel sur leur territoire. En l'absence de SDTAN, aucun projet ne pourra être éligible au soutien de l'Etat.

Le Pays Lauragais est couvert par trois Schémas Départementaux d'Aménagement Numérique.

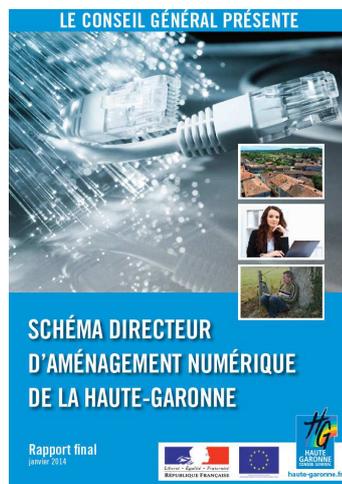
Les dates respectives d'approbation des SDTAN de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn sont les suivantes : 1er février 2013, 23 janvier 2014 et 9 novembre 2012.

Le SDTAN de la Haute-Garonne

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a retenu un scénario de déploiement d'un « mix technologique » qui a pour ambition de couvrir 100% du territoire départemental par le réseau FTTH (Fiber To The Home : « fibre optique jusqu'au domicile »).

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a pour objectif de fournir un service très haut-débit, supérieur à 20 Mbits/s hertzien aux usagers qui ne seront pas rapidement couverts par le FTTH et dont le débit ADSL est inférieur à 4 Mbits/s.

Afin de mettre en œuvre le SDTAN, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a décidé en juin 2015 de la création d'un syndicat mixte ouvert d'ici 2016. Celui-ci associera l'ensemble des partenaires du territoire et a pour vocation d'être gestionnaire du service public des communications électroniques.



Le SDTAN de l'Aude

Le scénario privilégié pour l'aménagement numérique Très Haut Débit de l'Aude, envisage 2 phases : 2015-2020 et 2021-2030.

Il est prévu lors de la première phase d'atteindre un taux d'équipement en FTTH de 75% sur la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et de 62% sur la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère. Lors de cette phase sont également prévus la desserte en Très Haut Débit des sites publics et des zones d'activités prioritaires ainsi que la généralisation du Triple Play via la technologie satellitaire. La phase 2 doit permettre la généralisation du FTTH à l'ensemble des communes audoises.



2015-2020

SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL d'aménagement numérique de l'Aude



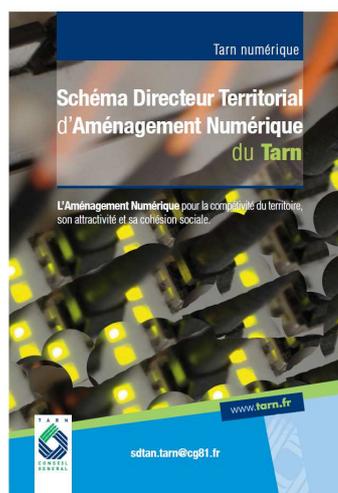
Pôle aménagement durable - Projets structurants et TIC

Le SDTAN du Tarn

Compte tenu de la demande sociale actuelle en Très Haut Débit, l'objectif est de fournir un niveau minimum de 10 Mégabits à l'ensemble de la population tarnaise. Dans ce cadre, le raccordement direct en fibre optique de la population et des activités économiques du Tarn sera privilégié.

La couverture en FTTH du territoire peut favoriser différents types de démarches innovantes permettant de créer de l'emploi in situ et de participer de fait à une baisse des flux domicile-travail.

Il s'agit notamment du télétravail ou du développement de « tiers lieux » (coworking).



Autres initiatives

Depuis 2011, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a développé à l'échelle de l'ensemble des collèges un Environnement Numérique de Travail qui s'intitule ecollège31.

Dans ce cadre, un accès internet haut-débit est fourni aux établissements.

L'ENT ecollège31 permet aux élèves et à leur famille, aux enseignants et personnels du collège d'accéder aux portails du collège, du Conseil Départemental, de l'Académie de Toulouse.

Les collèges de Saint-Pierre de Lages et de Villefranche-de-Lauragais ont été équipés en 2011, celui de Caraman en 2012 et ceux de Nailloux et de Revel en 2013.

Depuis juin 2014, ce dispositif a été complété par une application pour smartphone qui permet de consulter les portails institutionnels et les actualités de l'établissement intéressé.

A noter qu'une Cyber Base est localisée à Nailloux. Le réseau des Cyber Base créé à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées compte 11 représentants en Haute-Garonne. Il permet d'offrir un lieu d'accès public à Internet de proximité mais aussi d'organiser un accompagnement pour les nouveaux usagers.

Les réseaux de téléphonie mobile

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit la résorption des zones blanches en matière de couverture par les réseaux de téléphonie mobile, au 31 décembre 2016 en ce qui concerne les réseaux de téléphonie mobile de deuxième génération et au 31 décembre 2017 pour ceux de troisième génération 3G.

En parallèle, le réseau de cabines téléphoniques va disparaître du territoire.

4. HABITAT ET URBANISME

Une augmentation des logements pour répondre aux besoins en termes de résidences principales

En 2012, le PETR du Pays Lauragais compte 48 357 logements au total dont 40 966 résidences principales, 3 075 résidences secondaires et logements occasionnels et 4 316 logements vacants.

L'attractivité générale du territoire a logiquement conduit à un accroissement rapide du parc de logements : on observe ainsi un solde de 14 800 logements supplémentaires entre 1990 et 2012, soit en moyenne une progression de +672 logements par an.

Cet accroissement est porté principalement par les résidences principales dont la part avoisine désormais presque 85 % du parc (79 % en 1990). Le parc de logements secondaires a même légèrement baissé, ce qui s'explique par la transformation de logements secondaires en résidences principales.

En revanche, depuis 1999, le parc de logements vacants s'accroît progressivement. Ce phénomène est signe d'un marché récent peu tendu mais également de « gisements » à revaloriser. Dans certaines communes, on remarque parfois un décalage des programmes immobiliers neufs (surproduction de locatifs) avec les besoins des nouveaux arrivants.

Evolution du Parc de logements de 1990 à 2012

Logements	1990	1999	2012
Résidences Principales	26 520	30 828	40 966
Résidences secondaires et logements occasionnels	3 333	3 088	3 075
Logements vacants	3 699	2 697	4 316
Parc Total	33 552	36 613	48 537

Source : INSEE, RP 2012

A l'échelle des EPCI les situations apparaissent différenciées :

- Sur CoLaurSud forte hausse du parc (+7,2% par an entre 2007 et 2012), hausse des logements vacants et baisse des logements secondaires,

- Sur Cap Lauragais et Cœur Lauragais dynamique de hausse du parc (respectivement +1,95% et +2,48% entre 2007 et 2012), hausse des logements vacants et diminution des logements secondaires,
- Sur la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois accroissement comparable à Cap Lauragais, augmentation de la vacance mais stabilisation des logements secondaires,

- sur les deux Communautés de Communes audoises augmentation la plus faible des EPCI avec +1,5% par an entre 2007 et 2012 et augmentation des résidences secondaires contrairement aux autres EPCI.

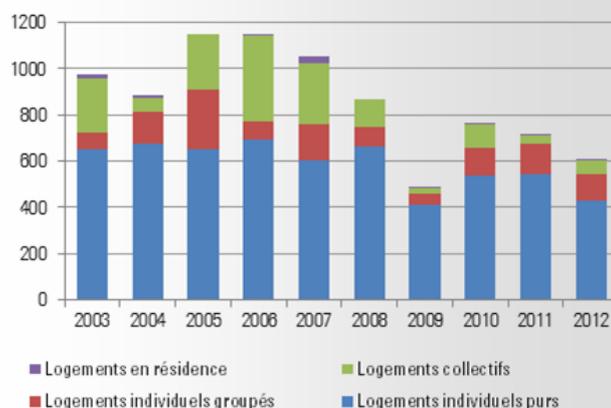
Un rythme de construction élevé mais qui ralentit

La source de référence permettant de suivre la construction est la base SITADEL qui est alimentée par les services instructeurs de permis. Elle présente des résultats légèrement différents de ceux de l'Insee du fait du décalage temporel entre la date de commencement de la construction d'un logement et la date de recensement des nouveaux habitants.

Selon SITADEL, entre 2003 et 2012, la production moyenne annuelle de logements était d'environ 850 logements.

On peut également remarquer une période de production exceptionnelle de logements entre 2005 et 2007 (1118 logements commencés par an) puis, en 2009, une période de crise (483 logements commencés par an) et entre 2010-2012 de ralentissement (694 logements commencés par an).

Evolution des logements commencés entre 2003 et 2012



Sources : SITADEL, 2003-2012

La période de très forte croissance de 2005-2007 a été portée par la construction de logements individuels purs mais également par des niveaux records de production de logements collectifs ou individuels groupés. Depuis 2010, seule la production de logements individuels groupés se maintient. Parallèlement, les prix de l'immobilier ont recommencé à baisser depuis 2011 après une première chute en 2008 et 2009.

Le profil type de l'habitat en Lauragais : la maison individuelle T3 au minimum habitée par son propriétaire et antérieure à 1990

Le parc de résidences principales en 2012 est caractérisé par un profil similaire pour environ 2/3 des résidences principales. Plus précisément, on observait en 2012 :

- 85,5 % de maisons individuelles ;
- 78 % de résidences principales avec 4 pièces ou plus ;
- 68 % de résidences principales construites avant 1990 ;
- 67 % de résidences principales occupées par leur propriétaire.

Des secteurs marqués par l'habitat ancien voire indigne

Selon les données fiscales de 2013, plus de 4 habitations sur 10 ont été achevées avant 1946 et peuvent être considérées comme de l'habitat ancien. Par ailleurs, l'analyse de l'état d'entretien des habitations (état répertorié dans les données fiscales), indique que plus de 10 000 habitations ont un état d'entretien « passable », « médiocre » ou « mauvais » soit environ 20 % sur l'ensemble du territoire du Lauragais. L'importance de ce parc de logements en état passable voir dégradé s'explique principalement par l'âge des constructions : 93 % des habitations en état passable voir dégradé ont été achevées avant 1946.

Le besoin de rénovation de l'habitat dégradé n'est pas identique dans le Lauragais. On observe 3 secteurs plus touchés par ce besoin :

- Un groupe de communes situées dans la Piège ;
- Des communes situées entre Caraman et Revel
- Quelques communes proches de la Montagne Noire.

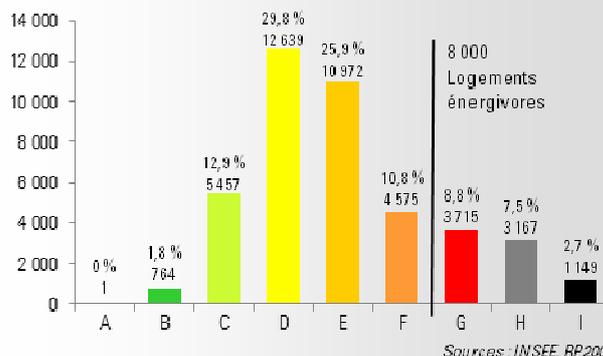
A l'inverse la dynamique d'accueil des secteurs les plus proches de Toulouse a permis une résorption progressive de l'habitat ancien et/ou dégradé.

Des maisons individuelles et anciennes qui se révèlent « énergivores »

Les sources de données disponibles sur le territoire du Lauragais permettent d'évaluer statistiquement les étiquettes de performance énergétique des logements en 2007 ainsi que la consommation moyenne en énergie (Diagnostic de Performance Energétique : DPE).

La consommation moyenne en énergie primaire des logements apparaît supérieure de 33 % à celle de la zone climatique à laquelle appartient le territoire. L'importance de la maison individuelle mais également l'âge du parc de logement expliquent cette différence.

Répartition des étiquettes DPE en 2007



Le calcul de la performance énergétique du parc de logements du SCoT Lauragais a été réalisé à partir des travaux de M. Marchal (ANIAH 2008) et de l'Insee (Lorraine, 2010). Ces travaux fournissent un modèle de distribution des étiquettes énergétiques des logements pour la zone climatique H2 de la France à laquelle appartient le territoire et pour différents segments de logements selon les critères suivants : type de logement (maison individuelle, immeuble collectif privé ou logement social), date de construction, statut d'occupation (propriétaire ou locataire) et type de combustible utilisé (électricité, gaz, fioul ou autres). À partir de ce modèle statistique de distribution des étiquettes énergétiques et de la description détaillée du parc de logement 2007 (Fichier détail logement RP 2007), une répartition statistique a été réalisée pour le territoire du Lauragais. Est réputé énergivore, un logement appartenant à la classe G ou plus, dont la consommation est supérieure à 450 kWh_{EP}/m².an.

La consommation moyenne en énergie primaire des logements s'avère importante, à hauteur de 304 kWh_{EP}/m²³.an (2007). Au total environ 8 000 logements étaient réputés « énergivores » en 2007 soit 18,9 % du parc étudié.

Au regard de l'objectif national de 38 % de baisse de la consommation énergétique des logements en 2020 (Grenelle), la consommation moyenne en énergie primaire attendue peut être estimée à environ 190 kWh_{EP}/m².

³ Unité de mesure de la consommation d'énergie primaire par unité de surface et par an. Elle sert notamment à mesurer la performance énergétique d'un bâtiment.

D'importants besoins d'amélioration de l'accessibilité des logements

En 2012, 28 % des résidences principales étaient occupées par une personne âgée de 65 ans ou plus. En effet, avec le vieillissement de la population, il existe une part de plus en plus importante de personnes souhaitant et pouvant rester habiter dans leur logement. L'enjeu d'amélioration de l'accessibilité des logements concerne ainsi déjà plus de 11 600 logements du territoire. Il s'agit principalement de maisons individuelles (91,3 %) occupées par des propriétaires (80,7%).

Politiques de l'urbanisme et initiatives engagées sur le territoire

Les Plans Départementaux de l'Habitat

Deux Plans Départementaux de l'Habitat concernent le territoire :

- le Plan Départemental de l'habitat de la Haute-Garonne (2012),
- le Plan Départemental de l'habitat de l'Aude (2013).

Le PDH de la Haute-Garonne comprend 8 orientations majeures :

- Accompagner le développement démographique
- Répondre aux besoins en logements pour les 6 prochaines années
- Favoriser le développement de la maîtrise foncière
- Favoriser la qualité du parc privé
- Répondre aux besoins en logements abordables, en locatif et en accession
- Anticiper la réponse aux besoins liés à la dépendance
- Répondre aux besoins des jeunes
- Suivre la réponse aux besoins et les anticiper/
Mise en place d'un observatoire partenarial de l'habitat

Le PDH de l'Aude prévoit notamment :

- de répondre aux besoins à l'horizon 2020, à savoir :
 - 300 logements par an (périmètre comprenant 74 communes)
 - 13% de locatif social soit 41 logements sociaux par an
 - une offre en locatif intermédiaire (PLS) limitée
 - très peu d'accession sociale car ce produit est peu adapté aux territoires ruraux.

● de relever 3 défis :

- Mobiliser les ressources foncières et immobilières pour un aménagement durable du territoire ;
- Accompagner les parcours résidentiels pour répondre aux besoins des populations ;
- Placer la revitalisation des centres-bourgs, la rénovation urbaine et l'amélioration des logements anciens au cœur des stratégies des territoires.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du pays Lauragais

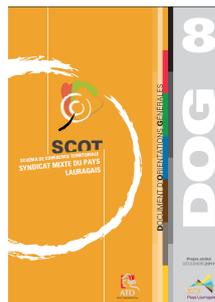
Le SCoT du Pays Lauragais opposable depuis le 5 février 2013 au travers de ses orientations générales prône une organisation territoriale axée sur une polarisation plurielle et une armature urbaine équilibrée autour de bassins de vie.

En matière d'urbanisme, le projet SCoT cherche à assurer un équilibre entre l'urbanisation et les besoins en équipements et les services à la population.

Cet axe se décline autour de 4 grandes orientations :

- Développer un habitat aux besoins des différentes populations (logements sociaux, logements collectif et groupés, locatif, accessibilité des logements)
- Favoriser une urbanisation économe en espace et resserrée autour des centre-bourgs et des villages (densification, formes urbaines adaptées, développement en fonction des capacités d'assainissement, limitation des hameaux)
- Valoriser le territoire par une maîtrise, une qualité et une durabilité de la construction des bâtiments (aménagement urbain et durable de qualité)
- Favoriser l'émergence d'une offre en équipements et services publics répondant le plus possible aux besoins des habitants.

Dans le cadre de la Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais, certaines problématiques spécifiques liées à l'urbanisme bénéficieront d'une attention toute particulière, notamment l'habitat indigne et insalubre ou encore moins consommateur d'espaces.



5. L'ENVIRONNEMENT

5-1 L'agriculture

Le Lauragais : un territoire avant tout agricole

Le Lauragais est par essence un territoire à forte vocation agricole. En 2010 la Surface Agricole Utile représente ainsi près de 73 % de la superficie du territoire global.

L'agriculture a modelé les paysages du Lauragais tant au niveau des parcelles que de l'organisation de l'urbanisme, avec notamment un habitat dispersé autour de bordes.

L'agriculture et l'environnement

L'agriculture influence fortement l'environnement et les milieux naturels.

Plusieurs enjeux peuvent ainsi être mis en relief, autour :

- de la biodiversité (préservations ou au contraire atteintes),
- de l'eau (gestion quantitative et qualitative avec la problématique particulière des intrants agricoles),
- de l'air (qualité notamment),
- des sols (qualité pédologique, problématiques d'érosion, d'épandage...),
- des paysages (entretien et évolution),
- de l'énergie (valorisation des déchets agricoles, bio-carburants...).

Des pratiques agricoles en matière de préservation de l'Environnement

Afin de répondre à certains de ces enjeux, notamment sous l'angle des problématiques de pression de l'agriculture sur l'environnement, un certain nombre de démarches est mis en place à l'échelle du Lauragais en termes d'agro-écologie.

Les politiques de restauration des haies bocagères (Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Association Arbres et Paysages d'Autan), d'agro-foresterie répondent en particulier à certaines problématiques pédologiques, de gestion des eaux et des paysages.

La valorisation des denrées agricoles, dans le cadre de démarches type Agriculture raisonnée ou Agriculture Biologique offrent non seulement de nouveaux débouchés économiques mais aussi participent à la préservation de l'environnement au travers d'une baisse de l'utilisation des intrants agricoles et une limitation de l'empreinte carbone.

En 2010, 90 exploitations du Lauragais pratiquaient l'agriculture biologique soit 5% du total des exploitations. Parmi les principales productions figurent les cultures fourragères avec 33% en bio, les prairies avec 9% en bio, et les protéagineux pois, féverole, lupin pour 7% en bio.

Des techniques de fertilisation au moyen d'engrais verts et de compost, pour lesquels une filière innovante est en cours de structuration sur le Lauragais (projet de Belestia-en-Lauragais d'Economie Circulaire), ou encore les pratiques alternatives au labour peuvent participer à la conservation de la biodiversité des sols.

Sur le Lauragais le travail du sol de conservation est répandu et représente 63% des pratiques recensées, taux supérieur à la moyenne observée par exemple en Haute-Garonne avec 53%.



Pour l'heure, les pratiques sans labour, si elles se développent, ne concernent pour autant que 3% des surfaces.

5-2 Bois et Forêts

Sur le PETR du Pays Lauragais, la forêt et les espaces boisés représentent un peu plus de 20 000 ha, soit environ 9% du territoire (source : Institut Forestier National, 2006-2009). Les principaux espaces boisés sont présents sur les contreforts de la Montagne Noire et les Collines de la Piège.

Dans la Montagne Noire, il est possible de distinguer trois sous-ensembles forestiers : en altitude on retrouvera plutôt une végétation composée de hêtraies, sur le versant nord des ensembles de feuillus (chênes, châtaigniers) et au cœur de la Montagne Noire des résineux. Quelques clairières agro-pastorales et landes sèches se distinguent également.

A noter que la charte forestière du Parc naturel régional du Haut Languedoc s'applique sur 4 communes du territoire (Arfons, Durfort, Saint-Amancet et Sorèze). Celle-ci vise une gestion durable des forêts du Parc et se décline au travers d'un programme d'actions axé notamment sur l'environnement, l'organisation de la gestion et la valorisation économique.

Dans les collines de la Piège, les espaces boisés apparaissent moins denses. Sur la zone Natura 2000 Piège et Collines du Lauragais, l'espace se partage notamment entre terres arables (55%), prairies (12%), forêts à feuille caduque (10%), forêts de résineux (5%) et landes (5%) (source : *Inventaire National du Patrimoine Naturel*).

Sur la majeure partie du territoire, les unités boisées sont de petite taille en étant intégrées au parcellaire agricole qu'il s'agisse de bois, de bosquets ou de haies.

Plusieurs alignements emblématiques identifient par ailleurs le territoire. Il s'agit notamment des alignements de platanes qui accompagnent le Canal du Midi, un ensemble paysager aujourd'hui menacé par la propagation du chancre coloré.

D'autres alignements apparaissent remarquables sur le territoire, notamment le long du réseau routier (platanes) ou de la Rigole de la Plaine.

A cela s'ajoute les ripisylves ou les parcs privés et publics.



5-3 Le patrimoine naturel

Le patrimoine naturel du Lauragais apparaît relativement varié fonction des terroirs distinctifs qui le composent (plaines et coteaux agricoles, Montagne Noire, ou Piège).

Ses composantes les plus remarquables sont identifiées au travers de réseaux (Natura 2000), d'inventaires (ZNIEFF, zones humides) ou d'outils de gestion et de conservation (APPB, PNR...).

Le Réseau Natura 2000

Le réseau vise à maintenir la biodiversité tout en tenant compte des activités présentes sur les sites désignés. Il émane de la mise en œuvre de deux directives européennes : une directive « oiseaux » et une directive « habitats ». Le réseau est constitué de zones de protection spéciale (ZPS) issues de la directive « oiseaux » et de zones spéciales de conservation (ZSC) issues de la directive « habitats ». Ces dernières demeurent des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) tant que l'État ne les a pas désignées sous le statut de ZSC.

Le Lauragais compte 5 entités Natura 2000 dont 1 ZPS « Piège et collines du Lauragais » la plus importante en superficie, 3 ZSC : « Montagne Noire Occidentale », « Vallée du Lampy » et « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » et 1 SIC « Massif de la Malepère ».

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

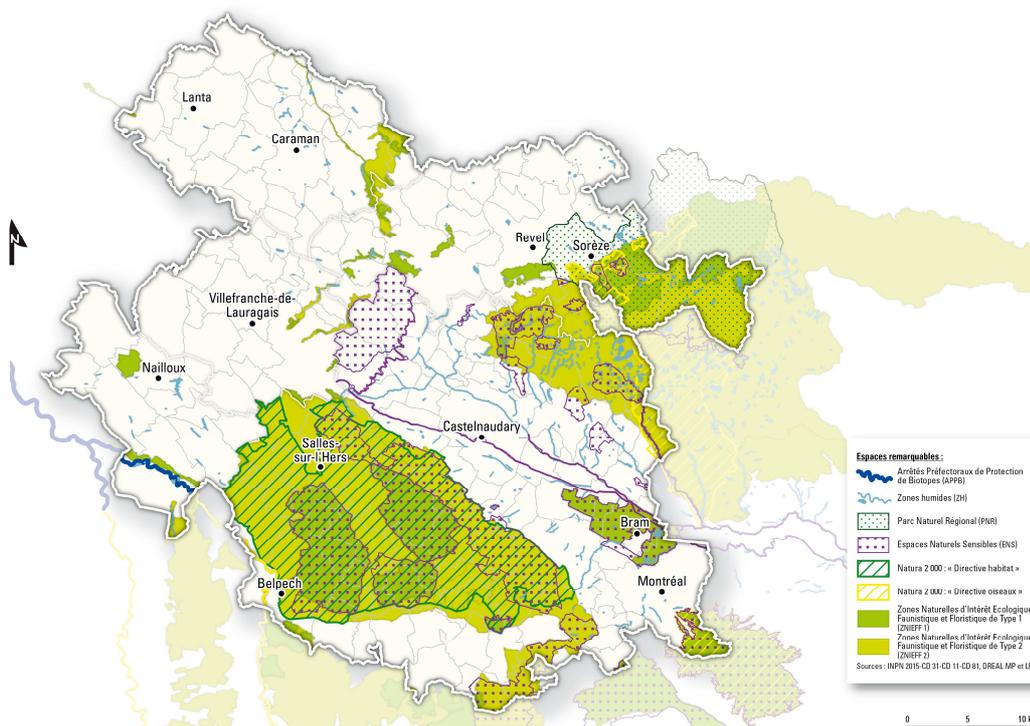
- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Le Pays Lauragais compte 59 ZNIEFF (48 de type I, 11 de type II).

L'inventaire des zones humides

Sur le territoire du SCOT du Pays Lauragais, aucune zone humide n'est à ce jour recensée au sein de l'inventaire réalisée dans le cadre de la convention relative aux zones humides d'importance internationale.

Sur chaque Département (Aude, Haute-Garonne et Tarn) un inventaire des zones humides est réalisé en étant articulé avec les objectifs des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).



Sur le Lauragais haut-garonnais, 185 hectares de zones humides présentant un état dégradé sont dénombrés.

A l'heure actuelle, sur la base d'un inventaire non achevé, le Lauragais audois dispose de 403 ha de zones humides. Des zones humides majeures se distinguent à l'instar du marais de la Ganguise et d'une gravière sur la commune de Bram.

L'inventaire mené sur le Tarn n'est également pas achevé. Pour l'heure, peu de zones sont dénombrées, essentiellement dans le sud-est départemental.

Une convention de partenariat a par ailleurs été signée entre le PETR du Pays Lauragais et le PNR du Haut-Languedoc en 2011.

Les Plans Nationaux d'Actions

Les Plans Nationaux d'Actions issus de la loi Grenelle II ont été réalisés pour cibler un certain nombre d'espèces menacées à enjeux. Ils se traduisent par la mise en place d'actions spécifiques pour restaurer leurs populations et leurs habitats. La région Midi-Pyrénées est concernée par 30 plans et la Région Languedoc-Roussillon par 32.

Les outils de gestion et de conservation : un APPB et un PNR

Afin d'assurer une protection des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie des poissons migrateurs, la rivière Hers Vif, est protégée depuis le 17 octobre 1989, par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB).

Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc regroupe 121 communes de l'Hérault et du Tarn sur 306 000 ha dont 4 communes du Lauragais : Arfons, Durfort, Saint-Amancet et Sorèze.

Les orientations et les mesures de gestion du PNR sont définies par une charte sur un horizon de 12 ans. La charte en vigueur (2011-2023) se décline autour de 3 axes principaux :

- gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et le paysage,
- accompagner le territoire à relever les défis citoyens du 21^{ème} siècle,
- impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle en Haut-Languedoc.

5-4 L'Eau

Un réseau hydrographique de surface riche

Le territoire est irrigué par un réseau hydrographique dense. Celui-ci se structure selon deux axes d'importance majeure : en fonction du sillon Lauragais (sens est/ouest) et du seuil de Naurouze (sens Nord/Sud), qui partage les eaux entre Atlantique et Méditerranée.

Les principaux cours d'eau s'articulent avec le Canal du Midi et ses sources. Il s'agit notamment de l'Hers Mort, de l'Hers vif, de l'Aïse, du Sor et du Fresquel.

L'Hers Mort compte plusieurs affluents présents sur le Lauragais dont le Girou, la Marcaissonne, la Sausse, la Seillonne, le Gardijol, et la Saune.

L'Hers vif traverse trois communes du Lauragais (Belpech, Molandier et Calmont) et a pour affluent la Vixiège qui traverse la Piège. L'Hers vif constitue le plus important affluent de l'Ariège.

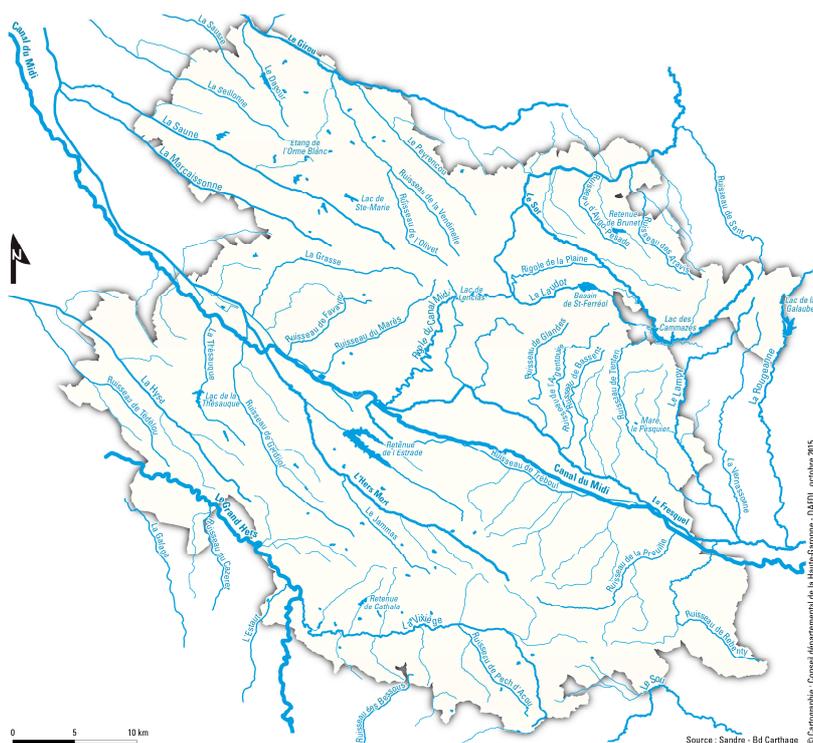
L'Aïse, affluent de l'Ariège, prend sa source entre Nailloux et Calmont.

Le Sor, affluent de l'Agout, traverse en partie le Lauragais sur la commune de Revel.

Le Fresquel, affluent de l'Aude, collecte les eaux provenant de la Montagne Noire et alimente la basse vallée de l'Aude.

Le Canal du Midi, inscrit au patrimoine de l'UNESCO, est alimenté par les eaux de la Montagne Noire au Nord Est du territoire au niveau du seuil de Naurouze, point le plus élevé du Canal du Midi (189.43 m). Il est alimenté par les lacs de Saint-Ferréol et du Lampy via les rigoles de la montagne et de la plaine et par le barrage de la Ganguise.

La densité hydrographique s'exprime également par la présence de lacs et de nombreuses petites retenues, notamment dans la Piège, jouant le rôle de réserves collinaires complémentaires aux principales retenues. Le lac de la Ganguise, le bassin de Saint-Ferréol ou encore le lac de la Thésauque figurent parmi les retenues les plus importantes du Pays.



Une qualité de l'eau toutefois moyenne

Le Pays Lauragais est concerné par deux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) : Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse, en cours de révision pour la période 2016-2021.

Au niveau local, trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) existent sur le Lauragais. Les deux SAGE des bassins versants Hers Mort-Girou et du Fresquel sont en cours d'élaboration. Le SAGE du bassin versant de l'Agout est quant à lui approuvé.

Dans le cadre des SDAGE, les évaluations de la qualité des eaux permettent de distinguer un état écologique et un état chimique.

Celles-ci font apparaître que $\frac{3}{4}$ des cours d'eau du Lauragais présentent une qualité écologique moyenne.

Une dizaine de masses d'eaux présentent un état écologique bon, c'est-à-dire un état dans lequel se trouverait la ressource en eau si aucune activité humaine ne l'affectait. Il s'agit de tronçons situés au sud du Lauragais (bassins de l'Hers-Vif-Vixiège) et de ruisseaux ayant leurs sources dans la Montagne Noire, d'où provient l'unique masse d'eau en très bon état : le Lampy amont. L'état écologique se révèle en revanche mauvais sur d'autres tronçons : le Fresquel amont et son affluent le Tréboul, le Sor en aval de la retenue des Cammazes, l'Hers Mort sur son cours aval et le Girou.

Plusieurs facteurs affectent en effet la ressource eau, de la pollution liée aux intrants agricoles (nitrates, pesticides, phosphates), à la pollution d'origine domestique (résidus organiques) en passant par le recalibrage des berges et la rectification des tracés des cours d'eaux.

La pollution nitrates est particulièrement prégnante en Lauragais. 86% du territoire, soit 142 communes, est d'ailleurs classé en zone vulnérable par les services de l'Etat. Dans ces communes, les agriculteurs doivent mettre en œuvre les mesures du programme d'actions national et de ses déclinaisons régionales.

Parmi ces mesures figure notamment l'obligation de réaliser des bandes végétalisées au bord des cours d'eau et des plans d'eau.

En ce qui concerne l'état chimique, une évaluation a été réalisée sur 38 des 81 masses d'eau du territoire du Lauragais. Seules 5 masses d'eau, présentent un état chimique mauvais.

Dans le cadre des deux SDAGE, la majorité des masses d'eau du Lauragais doit atteindre le bon état écologique à horizon 2027 et le bon état chimique à horizon 2015.

5-5 Les Energies renouvelables et la Transition Energétique

La maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables est un des axes prioritaires de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2), orientations réaffirmées par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Sur le Pays Lauragais, un certain nombre de projets s'attachent non seulement à convaincre de la nécessaire prise en compte de la maîtrise de l'énergie, mais aussi à développer la part des énergies durables in situ.

Une pédagogie autour de la maîtrise énergétique

Dans l'Aude, une Agence Locale de l'Energie et du Climat rassemble les principaux acteurs du domaine. Sur la partie ouest du département, le CAUE 11 en lien avec cette Agence assure une mission de conseil et d'expertise auprès des particuliers au travers d'un Espace Info Energie avec des permanences à Castelnaudary.

Le CAUE 81 propose également ses services en matière d'Espace Info Energie à proximité du Lauragais, sur Castres ou Lavaur.

Le développement de l'énergie éolienne

Selon le Schéma Régional Climat Air et Energie (SRCAE) de la Région Midi-Pyrénées, le Lauragais correspond à une zone de développement propice à l'éolien, en étant classée « très favorable » avec un objectif de 49 Megawatts.



Aujourd'hui, quatre parcs ont été développés sur le Pays Lauragais dans les départements de la Haute-Garonne et du Tarn. Trois sont actuellement en activité : sur Arfons, Avignonet-Lauragais, et sur Montégut-Lauragais/Roumens/Saint-Félix Lauragais.

Le quatrième parc devrait entamer sa phase de production à compter de décembre 2015 sur les communes d'Aignes, de Calmont et de Gibel.

A l'issue, la puissance installée de l'ensemble des parcs du Lauragais atteindra 67 Mégawatt, dépassant de plus d'un tiers l'objectif du SRCAE Midi-Pyrénées et représentera près de 17% de la puissance totale à l'échelle de la Région (402 MW).

Communes	Puissance Installée (MW)	Nombre d'éoliennes
AIGNES/CALMONT/GIBEL	14	7
ARFONS	22	11
AVIGNONET-LAURAGAIS	12,6	12
MONTEGUT/ROUMENS/ST-FELIX	18,42	11
TOTAL PAYS LAURAGAIS	67,02	41

Source : France Energie Eolienne et CC CoLaurSud

Dans le cadre du SRCAE de la Région Languedoc-Roussillon, le Lauragais audois se situe dans une zone géographique où les contraintes de développement éolien sont élevées. Les projets nécessitent notamment des études locales approfondies.

Le développement de la production d'énergie solaire

Le PETR du Pays Lauragais est situé dans une zone favorable au développement de la production d'énergie solaire. Le potentiel solaire est en effet compris entre 1300 à 1500 kWh/m²/an supérieure à la moyenne estimée en France à 1274 kWh/m²/an.

Au sein de la production, il convient de distinguer les équipements à caractère individuel notamment sur les toitures, des équipements à portée industrielle du type centrale photovoltaïque.

Plusieurs « fermes photovoltaïques » sont ainsi implantées sur les communes du Lauragais.

Parmi les unités les plus importantes figurent celles localisées à Calmont pour 12,3 MWc⁴, à Saint-Martin Lalande pour 6,7 MWc, Avignonet Lauragais pour 4,7 MWc, ou Bram pour 2,7 MWc. De nouvelles unités sont en projet sur plusieurs communes dont Arfons, Belesta en Lauragais, Saint-Paulet ou Villasavary.

D'autres sources d'énergie durable mobilisables

L'aérothermie, voire la géothermie, constituent des sources d'énergies mobilisables notamment pour équiper les maisons individuelles en chauffage. Le Lauragais, du moins dans sa partie haut-garonnaise, bénéficie en effet d'un potentiel géothermique appréciable (nappes alluviales de l'Hers Mort, de l'Hers Vif et du Girou).

Le Lauragais dispose également d'un gisement en matière de biomasse constitué par ses ressources forestières et agricoles.

La filière bois énergie avec des ressources localisées intra-muros (versant sud de la Montagne Noire) ou à proximité (Montagne Noire, Haute-Vallée de l'Aude...) pourrait répondre en effet en partie aux besoins énergétiques. La production de biogaz et de biocarburants pourrait également y contribuer.



⁴ Mégawatt-crête : unité permettant de mesurer la puissance électrique maximale pouvant être fournie dans des conditions d'ensoleillement standards (1000 Watts/m² à 25°C)

Portrait des Communautés de communes du PETR du Pays Lauragais

1. FICHES D'IDENTITE ET CARACTERISTIQUES TERRITORIALES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Cap Lauragais



Date de création : 30/12/2008
Nombre de communes : 21

Population⁽¹⁾

Population municipale, en 2012, en hab	13 766
dont part des moins de 20 ans, en %	27,4
dont part des plus de 65 ans, en %	15,7
Evolution de la population, évolution entre 2007-2012, en %	7,7
Superficie, en km ²	191
Densité brute, en 2012, en hab/km ²	72

Habitat⁽¹⁾

Logements, nombre total en 2012	6 047
Evolution du nombre de logements, évolution entre 2007 et 2012, en %	10,1

Ressources des ménages⁽²⁾

Ménages fiscaux, nombre en 2012	5 432
Revenu médian, par UC en euros, en 2012	21 599

Economie - Emploi^{(1) et (6)}

Population active,	6 833
nombre d'actifs de 15 à 64 ans en 2012	
Emploi, (salarie et non salarie)	3 747
nombre d'emplois au lieu de travail en 2012	
Ratio habitants / emploi, en 2012	3,67
Taux d'emploi, en %, en 2012	74
Taux de Chômage en % en 2012 (recensement)	7,7
Etablissements actifs, nombre en 2013	1 396

Commerce⁽⁴⁾

Commerces et services, nombre en 2014	
- Grandes surfaces commerciales	5
- Commerces de proximité	63

Enseignement - Sport^{(5) et (6)}

Scolaire, nombre d'équipements en 2014	
- Structures garde d'enfants	2
- Ecoles maternelles	3
- Ecoles élémentaires	14
- Collèges	1
- Lycées	0
Sport, nombre d'équipements en 2015	71

Mobilité^{(5) et (7)}

Gare ferroviaire, en nombre en 2014	3
Transport de voyageurs par taxis, en nbre 2014	4
Transport routiers de voyageurs, en nbre 2014	3
Transport de fluviaux de passagers, en nbre 2014	1

Fiscalité - Finance⁽²⁾

Part ménages fiscaux imposés en % en 2012	66
Taux de pauvreté en % en 2012	8

Compétences obligatoires

- I. Développement économique
- II. Aménagement de l'espace communautaire

Compétences optionnelles

I. Protection de l'environnement	×
II. Logement et cadre de vie	
III. Voirie	×
IV. Equipements culturels et sport	
V. Assainissement	×

Compétences facultatives

I. TAD	×
II. Action Sociale	×
III. Communication électronique	×
IV. ADS	×
V. Soutien aux communes	×



© Cartographie: Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DAEDL, novembre 2015

Source: CD81, Préfecture 31

Sources : (1) Insee - Recensements de la population 2012 ; (2) Insee-DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2012 ; (3) Insee-CLAP 31/2/2013 ; (4) Insee - Base permanente des équipements 2014 ; (5) Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; (6) Ministère de la Santé et des Sports - RES (Recensement des équipements sportifs) 2015 ; (7) Insee-REE - SIRENE 2014 ; © Cartographie : Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DAEDL

Atouts/Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des populations avec une situation économique plus aisée que la moyenne du PETR avec : <ul style="list-style-type: none"> - 66% des ménages fiscaux imposés, - le deuxième revenu médian par unité de consommation le plus important des EPCI. • Bonne desserte routière et ferroviaire. • Le taux de pauvreté le plus bas des EPCI : 8% contre 14% à l'échelle du PETR. • Un taux d'emploi des 15 à 64 ans le plus important du PETR : 74%. • Le taux de chômage l'un des plus faibles du PETR : 7.7% contre 11.5% à l'échelle du PETR. • Un taux d'équipements satisfaisant avec en 2014. <ul style="list-style-type: none"> • 100% des équipements de la gamme de proximité – équipements les plus courants (30 référencés Insee). • 91.2% des équipements de la gamme intermédiaire – équipements structurants à l'échelle des pôles (34 référencés Insee). • 40% des équipements de la gamme supérieure – équipements les plus rares (35 référencés Insee). 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible évolution de la population 7.7%, inférieur à la moyenne du PETR du Pays Lauragais 8.3% (période 2007-2012 Insee). • Faible progression de la population active : entre 2007 et 2012 +8% contre 12% à l'échelle du PETR. • Cela s'explique pour partie par un solde migratoire plus faible que les autres EPCI et une part des moins de 20 ans plus importante.

Castelnaudary Lauragais Audois



Date de création : 01/01/2013
Nombre de communes : 43

Population⁽¹⁾

Population municipale, en 2012, en hab	26 162
dont part des moins de 20 ans, en %	24,0
dont part des plus de 65 ans, en %	19,6
Evolution de la population, évolution entre 2007-2012, en %	5,2

Superficie, en km ²	484
Densité brute, en 2012, en hab/km ²	54

Habitat⁽¹⁾

Logements, nombre total en 2012	12 985
Evolution du nombre de logements, évolution entre 2007 et 2012, en %	6,0

Ressources des ménages⁽²⁾

Ménages fiscaux, nombre en 2012	10 404
Revenu médian, par UC en euros, en 2012	18 137

Economie - Emploi^{(1) et (6)}

Population active, nombre d'actifs de 15 à 64 ans en 2012	11 757
Emploi, (salarisé et non salarisé), nombre d'emplois au lieu de travail en 2012	10 142
Ratio habitants / emploi, en 2012	2,58
Taux d'emploi, en %, en 2012	62
Taux de Chômage en % en 2012 (recensement)	14,2
Etablissements actifs, nombre en 2013	2 632

Commerce⁽⁴⁾

Commerces et services, nombre en 2014	7
- Grandes surfaces commerciales	141
- Commerces de proximité	

Enseignement - Sport^{(5) et (6)}

Scolaire, nombre d'équipements en 2014	
- Structures garde d'enfants	2
- Ecoles maternelles	5
- Ecoles élémentaires	26
- Collèges	3
- Lycées	4
Sport, nombre d'équipements en 2015	215

Mobilité^{(4) et (7)}

Gare ferroviaire, en nombre en 2014	1
Transport de voyageurs par taxis, en nbre 2014	6
Transport routiers réguliers de voyageurs, en nbre 2014	1
Transport routiers de voyageurs, en nbre 2014	3

Fiscalité - Finance⁽²⁾

Part ménages fiscaux imposés en % en 2012	56
Taux de pauvreté en % en 2012	17

Compétences obligatoires

- I. Développement économique
- II. Aménagement de l'espace communautaire

Compétences optionnelles

- | | |
|------------------------------------|---|
| I. Protection de l'environnement | x |
| II. Logement et cadre de vie | x |
| III. Voirie | x |
| IV. Equipements culturels et sport | x |
| V. Assainissement | x |

Compétences facultatives

- | | |
|-------------------------------|---|
| I. Tourisme | x |
| II. Action Sociale | x |
| III. Pompes Funèbres | x |
| IV. ADS | x |
| V. Soutien aux communes | x |
| VI. Incendie et Secours | x |
| VII. Fourrière | x |
| VIII. Aire des gens du voyage | x |
| IX. Aéroport | x |



© Cartographie - Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DAEDL, novembre 2015
Sources : CD31, Préfecture 31

Sources : (1) Insee - Recensements de la population 2012 ; (2) Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2012 ; (3) Insee-CLAP 31/2/2013 ; (4) Insee - Base permanente des équipements 2014 ; (5) Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; (6) Ministère de la Santé et des Sports - RES (Recensement des équipements sportifs) 2015 ; (7) Insee - REE - SIRENE 2014 ; © Cartographie : Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DAEDL

Atouts/Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique touristique affirmée avec 2590 lits marchands en 2014 • Un tissu économique qui concentre le plus grand nombre de PME (de 10 à 250 salariés) à l'échelon du PETR • Avec un pôle agroalimentaire important et une zone d'activités d'intérêt régional en cours d'aménagement et de commercialisation • Bonne desserte routière et ferroviaire • Le meilleur ratio emploi / habitants du PETR : 1 emploi pour 2.58 habitants contre 1/ 3.36 à l'échelle du PETR • Un taux d'équipements important avec en 2014 : <ul style="list-style-type: none"> • 100% des équipements de la gamme de proximité – équipements les plus courants (23 référencés Insee) • 97.1% des équipements de la gamme intermédiaire – équipements structurants à l'échelle des pôles (28 référencés Insee) • 80% des équipements de la gamme supérieure – équipements les plus rares (36 référencés Insee) 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la population la plus faible du PETR du Pays Lauragais avec 5.2%, la moyenne étant à 8.3% (période 2007-2012 Insee) • Des populations avec une situation économique inférieure à la moyenne du PETR avec : <ul style="list-style-type: none"> - 56% des ménages fiscaux imposés - un revenu médian par unité de consommation l'un des plus faibles des EPCI • Le taux de pauvreté l'un des plus élevés des EPCI : 17% contre 14% à l'échelle du PETR • Un taux de chômage important : 14.2% contre 11.5% à l'échelle du PETR • Faible progression de la population active : entre 2007 et 2012 +8% contre 12% à l'échelle du PETR. Cela s'explique pour partie par une part des moins de 20 ans et des plus de 65 ans plus importante

CC de Cœur Lauragais



Date de création : 26/12/2002
Nombre de communes : 27

Population ⁽¹⁾

Population municipale, en 2012, en hab	14 588
dont part des moins de 20 ans, en %	27,8
dont part des plus de 65 ans, en %	13,8

Evolution de la population, 8,7
évolution entre 2007-2012, en %

Superficie, en km ²	264
Densité brute, en 2012, en hab/km ²	55

Habitat ⁽¹⁾

Logements, nombre total en 2012	6 202
Evolution du nombre de logements, 13,0 évolution entre 2007 et 2012, en %	

Ressources des ménages ⁽²⁾

Ménages fiscaux, nombre en 2012	2 747
Revenu médian, par UC en euros, en 2012	22 057

Economie - Emploi ^{(1) et (3)}

Population active,	7 427
nombre d'actifs de 15 à 64 ans en 2012	
Emploi, (salarie et non salarie)	2 985
nombre d'emplois au lieu de travail en 2012	
Ratio habitants / emploi, en 2012	4,89
Taux d'emploi, en %, en 2012	74
Taux de Chômage en % en 2012 (recensement)	6,7
Etablissements actifs, nombre en 2013	1 492

Commerce ⁽⁴⁾

Commerces et services, nombre en 2014	
- Grandes surfaces commerciales	1
- Commerces de proximité	40

Enseignement - Sport ^(5 et 6)

Scolaire, nombre d'équipements en 2014	
- Structures garde d'enfants	5
- Ecoles maternelles	5
- Ecoles élémentaires	12
- Collèges	2
- Lycées	0
Sport, nombre d'équipements en 2015	88

Mobilité ^(4 et 7)

Gare ferroviaire, en nombre en 2014	0
Transport de voyageurs par taxis, en nbre 2014	7
Transport routiers réguliers de voyageurs, en nbre 2014	1
Transport routiers de voyageurs, en nbre 2014	1
Transport urbains et suburbains de voyageurs, en nbre 2014	1

Fiscalité - Finance ⁽²⁾

Part ménages fiscaux imposés en % en 2012	66
Taux de pauvreté en % en 2012	8

Compétences obligatoires

- I. Développement économique
- II. Aménagement de l'espace communautaire

Compétences optionnelles

- I. Protection de l'environnement x
- II. Logement et cadre de vie x
- III. Voirie x
- IV. Equipements culturels et sport x
- V. Assainissement x

Compétences facultatives

- I. TAD x
- II. Action Sociale x
- III. Communication électronique x
- IV. Soutien aux communes x
- V. ADS x
- VI. Tourisme x



0 5 10 km

Sources : CD31, Préfecture 31

© Cartographie : Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DAEDL, novembre 2015

Sources : (1) Insee - Recensements de la population 2012 ; (2) Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2012 ; (3) Insee - CLAP 31/2/2013 ; (4) Insee - Base permanente des équipements 2014 ; (5) Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; (6) Ministère de la Santé et des Sports - RES (Recensement des équipements sportifs) 2015 ; (7) Insee - REE - SIRENE 2014 ; © Cartographie : Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DAEDL

Atouts/Opportunités	Faiblesses/Menaces
<p>- le revenu médian par unité de consommation le plus important des EPCI.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux de pauvreté le plus bas des EPCI : 8% contre 14% à l'échelle du PETR. • Un taux d'emploi des 15 à 64 ans le plus important du PETR : 74%. • Le taux de chômage le plus faible du PETR : 6.7% contre 11.5% à l'échelle du PETR. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux d'équipements faible comparé aux taux d'équipements des autres EPCI du PETR en 2014, notamment sur la gamme supérieure et intermédiaire : - 96.7% des équipements de la gamme de proximité – équipements les plus courants (30 référencés Insee) - 73.5% des équipements de la gamme intermédiaire – équipements structurant à l'échelle des pôles (34 référencés Insee) - 5.7% des équipements de la gamme supérieure – équipements les plus rares (35 référencés Insee) • La desserte routière moyenne : absence de liaison de niveau 1 avec l'agglomération Toulousaine (au sens de l'IGN), et absence de liaison de niveau 2 (au sens de l'IGN) avec les autres EPCI du Lauragais

CC des Coteaux du Lauragais Sud



Date de création : 26/12/2001
Nombre de communes : 10



Population ⁽¹⁾

Population municipale, en 2012, en hab	8 527
dont part des moins de 20 ans, en %	27,1
dont part des plus de 65 ans, en %	14,4
Evolution de la population, évolution entre 2007-2012, en %	29,5

Superficie, en km ²	163
Densité brute, en 2012, en hab/km ²	52

Habitat ⁽²⁾

Logements, nombre total en 2012	3 920
Evolution du nombre de logements, évolution entre 2007 et 2012, en %	41,4

Ressources des ménages ⁽³⁾

Ménages fiscaux, nombre en 2012	3 291
Revenu médian, par UC en euros, en 2011	20 263

Economie - Emploi ^{(1) et (3)}

Population active, nombre d'actifs de 15 à 64 ans en 2012	4 330
Emploi, (salarié et non salarié) nombre d'emplois au lieu de travail en 2012	1 834
Ratio habitants / emploi, en 2012	4,65
Taux d'emploi, en %, en 2012	73
Taux de Chômage en % en 2012 (recensement)	9,2
Etablissements actifs, nombre en 2013	843

Commerce ⁽⁴⁾

Commerces et services, nombre en 2014	
- Grandes surfaces commerciales	1
- Commerces de proximité	85

Enseignement - Sport ^(5 et 6)

Scolaire, nombre d'équipements en 2014	
- Structures garde d'enfants	3
- Ecoles maternelles	2
- Ecoles élémentaires	6
- Collèges	1
- Lycées	0
Sport, nombre d'équipements en 2015	51

Mobilité ^(4 et 7)

Gare ferroviaire, en nombre en 2014	0
Transport de voyageurs par taxis, en nbre 2014	3
Transport routiers de voyageurs, en nbre 2014	0

Fiscalité - Finance ⁽³⁾

Part ménages fiscaux imposés en % en 2012	61
Taux de pauvreté en % en 2012	11

Compétences obligatoires

- I. Développement économique
- II. Aménagement de l'espace communautaire

Compétences optionnelles

- I. Protection de l'environnement
- II. Logement et cadre de vie
- III. Voirie
- IV. Equipements culturels et sport
- V. Assainissement

Compétences facultatives

- I. Tourisme
- II. Action Sociale
- III. Communication électronique
- IV. Soutien aux communes



Sources : (1) Insee - Recensements de la population 2012 ; (2) Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2012 ; (3) Insee - CLAP 31/12/2013 ; (4) Insee - Base permanente des équipements 2014 ; (5) Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; (6) Ministère de la Santé et des Sports - RES (Recensement des équipements sportifs) 2015 ; (7) Insee - REE - SIRENE 2014 ; © Cartographie ; Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DAEDL

Atouts/Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la population la plus importante du PETR du Pays Lauragais avec 29.5%, la moyenne étant à 8.3% (période 2007-2012 Insee). • Une part des moins de 20 ans l'une des plus importantes du PETR. • Evolution de la population active la plus importante des EPCI +41% pour la période 2007-2012 (Insee) contre 12% à l'échelle du PETR. • Un taux d'emploi des 15-64 ans parmi les plus importants du PETR 73%. • Une économie tournée pour partie vers le tourisme-shopping avec l'équipement : Nailloux Outlet Village. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le ratio emploi / habitants l'un des plus importants du PETR : 1 emploi pour 4.65 habitants contre 1/ 3.36 à l'échelle du PETR • Un tissu économique essentiellement composé de TPE • Un taux d'équipements moyen avec en 2014, notamment sur la gamme supérieure : <ul style="list-style-type: none"> - 96.7% des équipements de la gamme de proximité – équipements les plus courants (30 référencés Insee) - 73.5% des équipements de la gamme intermédiaire – équipements structurant à l'échelle des pôles (34 référencés Insee) - 17.1% des équipements de la gamme supérieure – équipements les plus rares (35 référencés Insee)

CC de Lauragais Revel Sorèzois



Date de création : 30/12/1994
Nb de communes : 27



Population ⁽¹⁾

Population municipale, en 2012, en hab	20 577
dont part des moins de 20 ans, en %	22,4
dont part des plus de 65 ans, en %	23,8

Evolution de la population, 5,8
évolution entre 2007-2012, en %

Superficie, en km² 344
Densité brute, en 2012, en hab/km² 60

Habitat ⁽²⁾

Logements, nombre total en 2012	10 809
Evolution du nombre de logements, 9,8 évolution entre 2007 et 2012, en %	

Ressources des ménages ⁽³⁾

Ménages fiscaux, nombre en 2012	8 671
Revenu médian, par UC en euros, en 2012	18 737

Economie - Emploi ^{(1) et (3)}

Population active, 8 969 nombre d'actifs de 15 à 64 ans en 2012	
Emploi, (salarie et non salarie) 6 941 nombre d'emplois au lieu de travail en 2012	
Ratio habitants / emploi, en 2012 2,96	
Taux d'emploi, en %, en 2012 64	
Taux de Chômage en % en 2012 (recensement) 13,6	
Etablissements actifs, nombre en 2013 2 316	

Commerce ⁽⁴⁾

Commerces et services, nombre en 2014	
- Grandes surfaces commerciales 6	
- Commerces de proximité 130	

Enseignement - Sport ^{(5) et (6)}

Scolaire, nombre d'équipements en 2014	
- Structures garde d'enfants 2	
- Ecoles maternelles 1	
- Ecoles élémentaires 15	
- Collèges 1	
- Lycées 3	
Sport, nombre d'équipements en 2015 127	

Mobilité ^{(4) et (7)}

Gare ferroviaire, en nombre en 2014 0	
Transport de voyageurs par taxis, en nbre 2014 6	
Transport routiers de voyageurs, en nbre 2014 1	
Transport routiers réguliers de voyageurs, en nbre 2014 1	

Fiscalité - Finance ⁽³⁾

Part ménages fiscaux imposés en % en 2012 56	
Taux de pauvreté en % en 2012 15	

Compétences obligatoires

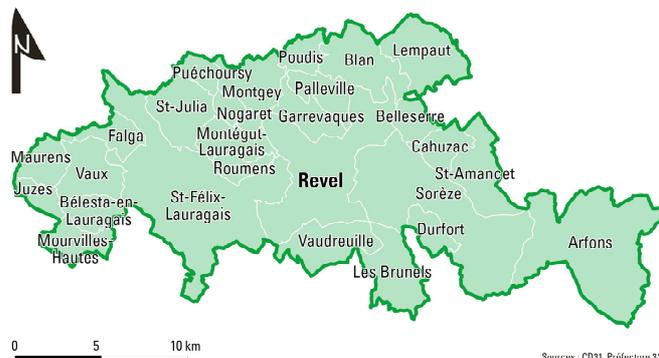
- I. Développement économique
- II. Aménagement de l'espace communautaire

Compétences optionnelles

- | | |
|------------------------------------|---|
| I. Protection de l'environnement | x |
| II. Logement et cadre de vie | x |
| III. Voirie | |
| IV. Equipements culturels et sport | x |
| V. Assainissement | x |

Compétences facultatives

- | | |
|---------------------------------|---|
| I. Tourisme | x |
| II. Action Sociale | x |
| III. Communication électronique | x |
| IV. Soutien aux communes | x |
| V. PNR | x |
| VI. Sécurité Locale | x |
| VII. ADS | x |
| VIII. Incendie et Secours | x |



Sources : (1) Insee - Recensements de la population 2012 ; (2) Insee-DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2012 ; (3) Insee-CLAP 31/12/2013; (4) Insee - Base permanente des équipements 2014 ; (5) Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; (6) Ministère de la Santé et des Sports - RES (Recensement des équipements sportifs) 2015 ; (7) Insee - REE - SIRENE 2014 ; © Cartographie : Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DAEDL, novembre 2015

Atouts/Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un des meilleurs ratios emploi / habitants du PETR : 1 emploi pour 2.96 habitants contre 1/ 3.36 à l'échelon du PETR • Un bon taux d'équipements, notamment dans la gamme supérieure, avec en 2014 : <ul style="list-style-type: none"> - 100% des équipements de la gamme de proximité – équipements les plus courants (30 référencés Insee), - 97.1% des équipements de la gamme intermédiaire – équipements structurants à l'échelle des pôles (34 référencés Insee), - 60% des équipements de la gamme supérieure – équipements les plus rares (35 référencés Insee). • Un tissu économique qui concentre avec la communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois le plus grand nombre de PME (de 10 à 250 salariés) à l'échelon du PETR. • Une filière agro-industrielle dynamique et innovante. • Une dynamique de l'économie touristique : 2131 lits marchands en 2014. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des populations avec une situation économique légèrement inférieure à la moyenne du PETR avec : <ul style="list-style-type: none"> - 56% des ménages fiscaux imposés, - un revenu médian par unité de consommation inférieur à la moyenne du PETR. • Le taux de pauvreté proche de la moyenne : 15% contre 14% à l'échelon du PETR. • Une faiblesse de la desserte routière au regard du rôle de pôle d'équilibre de Revel : absence de liaison de niveau 1 avec l'agglomération toulousaine • Progression de la population active la plus faible du PETR pour la période 2007-2014 (Insee) : 7% contre 12% à l'échelle du PETR.

Piege Lauragais Malepère



Date de création : 19/12/2012
Nombre de communes : 38

Population⁽¹⁾

Population municipale, en 2012, en hab	15 899
dont part des moins de 20 ans, en %	24,8
dont part des plus de 65 ans, en %	21,4
Evolution de la population, évolution entre 2007-2012, en %	7,4

Superficie, en km ²	473
Densité brute, en 2012, en hab/km ²	34

Habitat⁽¹⁾

Logements, nombre total en 2012	8 395
Evolution du nombre de logements, évolution entre 2007 et 2012, en %	10,6

Ressources des ménages⁽²⁾

Ménages fiscaux, nombre en 2012	6 088
Revenu médian, par UC en euros, en 2012	17 407

Compétences obligatoires

- I. Développement économique
- II. Aménagement de l'espace communautaire

Compétences optionnelles

I. Protection de l'environnement	x
II. Logement et cadre de vie	x
III. Voirie	x
IV. Equipements culturels et sport	x
V. Assainissement	x

Compétences facultatives

I. Tourisme	x
II. Action Sociale	x
III. ADS	x
IV. TAD	x



© Cartographie: Conseil Départemental de la Haute-Garonne - DAEDL, novembre 2015

Sources : (1) Insee - Recensements de la population 2012 ; (2) Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2012 ; (3) Insee -CLAP 3Y/2/2013 ; (4) Insee - Base permanente des équipements 2014 ; (5) Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; (6) Ministère de la Santé et des Sports - RES (Recensement des équipements sportifs) 2015 ; (7) Insee - REE - SIRENE 2014 ; ©

Atouts/Opportunités	Faiblesses/Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une reconnaissance environnementale : zone Natura 2000 • Un potentiel de diversification agricole : circuit-courts • Une évolution de la population active équivalente à la moyenne du PETR : 12% pour la période 2007-2012 (Insee) • Un taux d'équipements satisfaisant au regard des spécificités de ce territoire, avec en 2014 : <ul style="list-style-type: none"> - 100% des équipements de la gamme de proximité – équipements les plus courants (30 référencés Insee) - 82.4% des équipements de la gamme intermédiaire – équipements structurants à l'échelle des pôles (34 référencés Insee) - 20% des équipements de la gamme supérieure – équipements les plus rares (35 référencés Insee) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des populations avec la situation économique la plus défavorable par rapport à la moyenne du PETR avec : <ul style="list-style-type: none"> - 53% des ménages fiscaux imposés, - un revenu médian par unité de consommation le plus faible des EPCI. • Le taux de pauvreté le plus élevé des EPCI : 18% contre 14% à l'échelle du PETR.

2. LES COMPETENCES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

DONNEES DE CADRAGE

Intercommunalité	GENERALITE		
	Pop (Insee 2012)	Nbre communes	Nbre ETP - EPCI
EPCI Cap Lauragais	13 766	21	35,4
EPCI Castelnaudary Lauragais Audois	26 162	43	80
EPCI Coloursud	8 527	10	132,4
EPCI Cœur Lauragais	14 588	27	58
EPCI Lauragais Revel Sorezois	20 577	27	9,5
EPCI Piege Lauragais Malepère	15 899	38	80
	99 519	166	395,3

De façon générale, on peut noter les points suivants pour le bloc des compétences obligatoires et optionnelles :

- L'exercice de la compétence économie est dans la majorité des communautés de communes, exercée par un service restreint (DGS de l'intercommunalité et 1 agent mutualisé ou non d'un service urbanisme d'une commune). La majorité des EPCI commercialise en direct les Zones d'Activités (aménagement, élaboration du cahier des charges, prix au m²...). Quelques-uns contractualisent avec des aménageurs privés ou des opérateurs régionaux (public-privé). Toutes les intercommunalités ont prévu des extensions de leurs zones d'activités et mènent en parallèle des opérations de constitution de réserves foncières.

On peut également souligner qu'il n'existe pas de service « aménagement de territoire » à proprement parler au sein des EPCI, cette compétence est généralement exercée par le service en charge du développement économique avec la direction.

- Dans l'exercice de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », le volet collecte, tri et traitement des déchets est dans la majorité des cas délégué à des syndicats spécialisés. Plusieurs communautés de communes envisagent la création ou l'extension de déchetteries.

Sur le volet entretien des cours d'eau et prévention des inondations, les six communautés de communes envisagent de déléguer cette compétence aux futurs établissements publics dans le cadre de la Gestion des

Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter du 1er janvier 2018.

Pour le contrôle de l'assainissement autonome, la mise aux normes et son respect, la majorité des intercommunalités ont développé en régie un service SPANC composé d'un agent en moyenne. Cette compétence devrait évoluer à compter du 1^{er} janvier 2020.

La compétence « politique du logement et du cadre de vie » apparaît statutairement mais n'est pas exercée concrètement par les intercommunalités.

La compétence « voiries » est exercée de façon très hétérogène sur le périmètre du PETR. Certaines EPCI circonscrivent leurs actions aux voies desservant les zones

d'activités économiques, d'autres font l'interface avec un responsable technique pour la gestion et le suivi des travaux des voies communales intégrant ou non les centres-bourgs.

Pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, l'exercice de cette compétence est à géométrie variable à l'échelle du PETR. Néanmoins, on peut souligner une forte implication d'une majorité des intercommunalités dans le domaine culturel (salles de spectacles, médiathèques, réseau de bibliothèques, écoles de musique...), avec pour certaines d'entre elles une implication directe des agents de l'intercommunalité.

Dans le cadre des compétences facultatives :

- la compétence Tourisme est exercée par 5 EPCI sur 6. Cette compétence s'articule autour de 3 éléments :

- L' Office de Tourisme Intercommunal : 4 OTI sur le territoire (Castelnaudary, Sorèze-Revel-Saint Ferréol, Nailloux et Fanjeaux), 1 en réflexion (Cœur Lauragais,).

- La gestion d'équipements ou d'espaces à vocation de loisirs et/ou de tourisme.

- Les sentiers de randonnées : 4 EPCI exercent des actions en matière de création, de balisage et d'entretien d'itinéraires de randonnées pédestres. 2 EPCI mènent une action mutualisée sur des itinéraires supra communautaires. Projet d'extension des itinéraires pour partie d'entre eux, et réflexion d'un EPCI sur le mode de gestion de ses sentiers de randonnées.

Pour l'Application du Droit des Sols (ADS), 5 communautés de communes sur 6 se sont dotées de la compétence, la 6^{ème} (Colaursud) n'ayant pas obligation à le mettre en place (EPCI de moins de 10 000 habitants). Deux d'entre elles ont mutualisé ce service.

Les services intercommunaux sont composés d'1 à 4 agents, pour partie issus des services urbanisme de communes. Ils interviennent sur l'instruction mais ne participent pas à l'évolution des documents de planification des communes. Ce service est mutualisé pour 2 EPCI.

En ce qui concerne le Transport à la demande, 3 EPCI développent cette compétence. Ils souhaitent lancer une réflexion pour faire évoluer le service.

Globalement les intercommunalités gèrent une large palette d'équipements publics au-delà des équipements culturels et sportifs : gendarmerie, trésorerie, port fluvial, base nautique, plans d'eau, aérodromes, fourrière, aire de gens du voyage...

L'action sociale est largement exercée par l'ensemble des EPCI, avec une forte implication directe et indirecte des collectivités. Elle s'articule en trois blocs :

- Bloc petite enfance / enfance / jeunesse
- Bloc en direction des personnes dépendantes (personnes âgées, personnes handicapées ponctuellement ou non, équipement public type école et/ou centre de loisirs)
- Bloc Insertion sous forme de chantiers d'insertion pour certaines d'entre elles

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES ET OPTIONNELLES

Compétences	Intercommunalité	Statutaire	Exercée	Gestion directe (régie) ou déléguée (structure publique ou opérateur privé)	Equipements ou services associés
Aménagement de l'espace	EPCI Cap Lauragais	X	X	Directe	Elaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale du PETR du Pays Lauragais
	EPCI Castelnau-d'Audoubert Lauragais Audois	X	X	Directe	
	EPCI Coloursud	X	X	Directe	
	EPCI Cœur Lauragais	X	X	Directe	
	EPCI Lauragais Revel Sorezois	X	X	Directe	
EPCI Piège Lauragais Malepère	X	X	Directe		
Développement Economique	EPCI Cap Lauragais	X	X	Directe	
	EPCI Castelnau-d'Audoubert Lauragais Audois	X	X	Directe et Déléguée	SEM LRA
	EPCI Coloursud	X	X	Directe et Déléguée	Aménageurs privés
	EPCI Cœur Lauragais	X	X	Directe	
	EPCI Lauragais Revel Sorezois	X	X	Directe	
EPCI Piège Lauragais Malepère	X	X	Directe		
Protection et mise en valeur de l'environnement	EPCI Cap Lauragais	X	X	Directe et Déléguée	1 service intercommunal Ordures Ménagères et Tri : collecte 1 déchetterie intercommunale Traitement déchets : délégué Cours d'eau et connexes : Syndicat Bassin Hers Girou
	EPCI Castelnau-d'Audoubert Lauragais Audois	X	X	Directe et Déléguée	Ordures Ménagères et Tri / collecte : Syndicat SMICTOM Ouest Audois 1 déchetterie intercommunale Traitement déchets : Syndicat Départemental COVALDEM Cours d'eau et connexes : Syndicat Mixte SMMAR
	EPCI Coloursud	X	X	Directe et Déléguée	1 service intercommunal Ordures Ménagères et Tri : collecte 1 déchetterie intercommunale Traitement déchets : délégué : SIVOM de la Moullionne Cours d'eau et connexes : Syndicat Bassin Hers Girou
	EPCI Cœur Lauragais	X	X	Directe et Déléguée	Collecte, Tri et Traitement : délégué Syndicat SIPOM Cours d'eau et connexes : service intercommunal pour l'entretien des cours et adhésion au Syndicat Bassin Hers Girou
	EPCI Lauragais Revel Sorezois	X	X	Déléguée	Collecte, Tri et Traitement : délégué Syndicat SIPOM Cours d'eau et connexes : Bassin de l'Agout, à venir SAGE Hers-Girou et Fresquel
	EPCI Piège Lauragais Malepère	X	X		Ordures Ménagères et Tri / collecte : Syndicat SMICTOM Ouest Audois Traitement déchets : Syndicat Départemental COVALDEM
Politique du logement et du cadre de vie	EPCI Cap Lauragais				
	EPCI Castelnau-d'Audoubert Lauragais Audois	X			
	EPCI Coloursud	X			
	EPCI Cœur Lauragais	X			
	EPCI Lauragais Revel Sorezois	X			
EPCI Piège Lauragais Malepère	X				
Voiries	EPCI Cap Lauragais	X	X	Directe et Déléguée	1 Service voirie intercommunal Pool routier : opérateur privé
	EPCI Castelnau-d'Audoubert Lauragais Audois	X	X	Déléguée	Uniquement certaines voiries à vocation économiques : opérateur privé
	EPCI Coloursud	X	X	Directe et Déléguée	1 Service technique et voirie intercommunal Pool routier : opérateur privé
	EPCI Cœur Lauragais	X	X	Directe et Déléguée	1 Service voirie intercommunal Pool routier : opérateur privé
	EPCI Lauragais Revel Sorezois				
EPCI Piège Lauragais Malepère	X	X	Directe et Déléguée	Voiries hors zone Ua : 1 Service intercommunal et opérateur privé	
Equipement culturels et sportifs	EPCI Cap Lauragais				
	EPCI Castelnau-d'Audoubert Lauragais Audois	X	X	Directe	3 médiathèques 1 centre de valorisation de la céramique 1 école de musique
	EPCI Coloursud	X	X	Directe	1 salle omnisport
	EPCI Cœur Lauragais	X	X	Directe	1 terrain de football intercommunal 2 salles omnisport Soutien à la programmation culturelle des salles de Caraman et de Prèserville et des manifestations intercommunales organisées par le tissu associatif
	EPCI Lauragais Revel Sorezois	X	X	Déléguée	Participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Musée Jardins et Canal du Midi
	EPCI Piège Lauragais Malepère	X	X	Directe	1 école des arts (musique et danse) Soutien à l'enseignement musical dans les écoles et collège 1 centre d'accueil à Besplas
Assainissement	EPCI Cap Lauragais	X	X	Déléguée	Syndicat SMEA
	EPCI Castelnau-d'Audoubert Lauragais Audois	X	X	Directe	1 service SPANC
	EPCI Coloursud	X	X	Déléguée	Syndicat SMEA
	EPCI Cœur Lauragais	X	X	Directe	1 service SPANC
	EPCI Lauragais Revel Sorezois	X	X	Directe	1 service SPANC
EPCI Piège Lauragais Malepère	X	X	Directe	1 service SPANC	

LES COMPETENCES FACULTATIVES

Compétences	Intercommunalité	Statutaire	Exercée	Gestion directe (régie) ou déléguée (structure publique ou opérateur privé)	Equipements ou services associés
Actions Sociales	EPCI Cap Lauragais	X	X	Petite enfance : NC Enfance : ND à ce jour Jeunesse : NC Personnes dépendantes : NC Chantier d'insertion : NC	1 ALSH intercommunale en cours de construction - capacité d'accueil : 200 enfants
	EPCI Castelnaudary Lauragais Audois	X	X	Petite enfance : Directe Enfance : NC Jeunesse : Déléguée Personnes dépendantes : Directe Chantier d'insertion : Directe	1 RAM intercommunal : 130 assistants maternelles Soutien financier de la Mission locale 11 CIAS (repas ménage, vie quotidienne, APA, RSA) ; Soutien financier Maison Médicale de Garde 1 chantier de 8 pers - encadrement technique assuré par un prestataire
	EPCI Coloursud	X	X	Petite enfance : Directe Enfance : Directe Jeunesse : Directe Personnes dépendantes Directe et Déléguée Chantier d'insertion : Directe	2 RAM : 61 assistants maternelles et 3 crèches : 72 agréments 7 ALAE, 5 ALSH 2 Maisons des jeunes 1 Service Aide à Domicile : 90 bénéficiaires ; soins infirmiers : SSIAD 2 chantiers d'insertion 8 pers et 10 pers et encadrement technique
	EPCI Cœur Lauragais	X	X	Petite enfance : Directe Enfance : NC Jeunesse : NC Personnes dépendantes : Directe et Déléguée Chantier d'insertion : NC	2 RAM : 85 assistants maternelles et 3 crèches : 68 agréments et coordination de 2 crèches associatives 1 service de portage de repas : 70 bénéficiaires ; Maison d'accueil Rurale pour personnes âgées : 20 résidents ; bail emphytéotique EHPAD : 75 lits
	EPCI Lauragais Revel Sorézois	X	X	Petite enfance : Directe Enfance : Déléguée Jeunesse : NC Personnes dépendantes : NC Chantier d'insertion : NC	1 RAM : 90 assistants maternelles et coordination de 4 crèches associatives ALSH capacité d'accueil 80 enfants : gestion déléguée à une association. ALSH intercommunale en cours de construction capacité d'accueil : 150 enfants
	EPCI Pieu Lauragais Malepère	X	X	Petite enfance : Directe Enfance : Directe Jeunesse : Directe Personnes dépendantes : Déléguée Chantier d'insertion : Directe	1 RAM : 50 assistants maternelles ; 3 crèches intercommunales : 80 agréments ALAE et ALSH PIJ au sein du Relais Service Public et soutien financier à la Mission Locale 11 CIAS 2 chantiers d'insertion de 8 personnes chacun, encadrement technique assuré par un prestataire

Compétences	Intercommunalité	Statutaire	Exercée	Gestion directe (régie) ou déléguée (structure publique ou opérateur privé)	Equipements ou services associés
ADS	EPCI Cap Lauragais	X	X	Directe	1 service ADS pour 10 communes à ce jour
	EPCI Castelnaudary Lauragais Audois	X	X	Directe	1 service ADS pour l'ensemble des communes et la CC Piège Lauragais Malepère
	EPCI Coloursud				
	EPCI Cœur Lauragais	X	X	Directe	1 service ADS pour 14 communes à ce jour
	EPCI Lauragais Revel Sorezois	X	X	Directe	1 service ADS pour l'ensemble des communes
	EPCI Piège Lauragais Malepère	X	X	Directe	Service ADS assuré par convention par la CC Castelnaudary Lauragais Audois
Aire des gens du voyages	EPCI Cap Lauragais				
	EPCI Castelnaudary Lauragais Audois	X	X	Directe	1 aire des gens du voyages : 12 emplacements
	EPCI Coloursud				
	EPCI Cœur Lauragais				
	EPCI Lauragais Revel Sorezois				
	EPCI Piège Lauragais Malepère				
Aérodrome	EPCI Cap Lauragais				
	EPCI Castelnaudary Lauragais Audois	X	X	Directe	Aérodrome à Villeneuve La Comptal : accueil de Ecole Nationale de l'Aéronautique
	EPCI Coloursud				
	EPCI Cœur Lauragais				
	EPCI Lauragais Revel Sorezois	X	X	Directe	Aérodrome de Revel-Montgey : Musée de l'aviation et activité de vol à voile
	EPCI Piège Lauragais Malepère				
Communication Electronique	EPCI Cap Lauragais	X	X	Déléguée	SDAN
	EPCI Castelnaudary Lauragais Audois				
	EPCI Coloursud	X	X	Déléguée	SDAN
	EPCI Cœur Lauragais	X	X	Déléguée	SDAN
	EPCI Lauragais Revel Sorezois	X	X	Déléguée	SDAN
	EPCI Piège Lauragais Malepère				
Fourrières	EPCI Cap Lauragais				
	EPCI Castelnaudary Lauragais Audois	X	X	Directe	
	EPCI Coloursud				
	EPCI Cœur Lauragais				
	EPCI Lauragais Revel Sorezois				
	EPCI Piège Lauragais Malepère				

Compétences	Intercommunalité	Statutaire	Exercée	Gestion directe (régie) ou déléguée (structure publique ou opérateur privé)	Equipements ou services associés
Incendie et Secours	EPCI Cap Lauragais				
	EPCI Castelnaudary Lauragais Audois	X	X	Déléguée	SDIS
	EPCI Coloursud				
	EPCI Cœur Lauragais				
	EPCI Lauragais Revel Sorezois	X	X	Déléguée	SDIS
	EPCI Piege Lauragais Malepère				
Pompes Funèbres	EPCI Cap Lauragais				
	EPCI Castelnaudary Lauragais Audois	X	X	Déléguée	Les Pompes Funèbres intercommunales du Lauragais
	EPCI Coloursud				
	EPCI Cœur Lauragais				
	EPCI Lauragais Revel Sorezois				
	EPCI Piege Lauragais Malepère				
PNR	EPCI Cap Lauragais				
	EPCI Castelnaudary Lauragais Audois				
	EPCI Coloursud				
	EPCI Cœur Lauragais				
	EPCI Lauragais Revel Sorezois	X	X	Déléguée	Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc
	EPCI Piege Lauragais Malepère				
Sécurité Locale	EPCI Cap Lauragais				
	EPCI Castelnaudary Lauragais Audois				
	EPCI Coloursud				
	EPCI Cœur Lauragais				
	EPCI Lauragais Revel Sorezois	X	X	Directe	Partenariats avec les services de l'Etat
	EPCI Piege Lauragais Malepère				
Transport à la Demande (TAD)	EPCI Cap Lauragais	X	X	Déléguée	3 circuits : 216 usagers
	EPCI Castelnaudary Lauragais Audois				
	EPCI Coloursud				
	EPCI Cœur Lauragais	X	X	Déléguée	2 circuits
	EPCI Lauragais Revel Sorezois				
	EPCI Piege Lauragais Malepère	X	X	Déléguée	1 circuit : 20 à 30 usagers

Compétences	Intercommunalité	Statutaire	Exercée	Gestion directe (régie) ou déléguée (structure publique ou opérateur privé)	Equipements ou services associés
Tourisme	EPCI Cap Lauragais				
	EPCI Castelnaudary Lauragais Audois	X	X	Directe et déléguée	1 OTI intercommunal sous statut SPA et 2 BIT Base nautique de la Ganguise Entretien de 2 itinéraires de randonnées à la CC Piège Lauragais Malepère
	EPCI Coloursud	X	X	Directe et déléguée	1 OTI intercommunal sous statut EPIC Espace Naturel du lac de la Thésauque Equipement Moulin à 6 Ailes Création et entretien des itinéraires de randonnées
	EPCI Cœur Lauragais	X	X	Directe	SLOT en cours ; projet de création d'OTI intercommunal
	EPCI Lauragais Revel Sorezois	X	X		
	EPCI Piège Lauragais Malepère	X	X	Directe	1 OTI intercommunal sous statut SPA Création et entretien des itinéraires de randonnées et entretien de 2 itinéraires de randonnées de la CC Castelnaudary Piège Lauragais Malepère
Soutien aux communes	EPCI Cap Lauragais	X	X	Directe	Prêt de matériel et aide montage pour les manifestations ; service mutualisé avec 6 communes pour bénéficier d'un animateur sportif dans les écoles.
	EPCI Castelnaudary Lauragais Audois	X	X	Directe	Convention avec les communes pour la réalisation de petits travaux de nettoyage, maçonnerie, entretien de voirie et déneigement
	EPCI Coloursud	X	X	Directe	Equipement et service mis à disposition des communes (environnement, manifestations, petit patrimoine)
	EPCI Cœur Lauragais	X	X	Directe	Equipements mobiles mis à disposition des communes via convention
	EPCI Lauragais Revel Sorezois	X	X	Directe	Matériel "fête locale" mis à disposition des communes
	EPCI Piège Lauragais Malepère				

Le projet de territoire du PETR du Pays Lauragais

PREAMBULE

Conformément à la Loi du 20 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi MAPTAM) et la Loi du 7 août 2015 portant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République, (dite Loi NOTRe), le Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR), créé par arrêté Préfectoral en date du 1er janvier 2015, définit, avec les 6 communautés de communes qui le composent, les Départements (Aude, Haute-Garonne, Tarn) et la future grande Région (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) associés, le projet de territoire du PETR du Pays Lauragais.

Ce projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social. Les acteurs du projet précisent les actions en matière de développement économique, d’aménagement de l’espace et de la transition écologique qui sont conduites par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui le composent et/ou le PETR, dans le respect de la compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale du Pays Lauragais et la charte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

Le projet de territoire est un document politique fédérateur qui permet la déclinaison de la vision des élus en démarches opérationnelles. Il amène une réflexion sur les enjeux du territoire, assure la cohérence des différentes politiques menées et décline sa vision stratégique en plan d’actions afin de garantir sa mise en œuvre.

ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le projet est construit à partir :

1. des démarches antérieures :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais approuvé le 26 novembre 2012, et opposable depuis le 5 février 2013 ; et actuellement en cours de révision,
- Les études, les schémas et les actions portées par le territoire depuis 2002 au titre de l'association de pays dans un premier temps, du syndicat mixte du Pays à partir d'avril 2011, et enfin du PETR depuis le 1er janvier 2015 ;
- Les actions conduites au sein du programme Leader 2009-2014, et la candidature du Gal des Terroirs Lauragais 2015-2020

2. du diagnostic territorial :

Partie 1 : Diagnostic thématique du territoire qui fait apparaître un certain nombre d'enjeux autour des 4 champs suivants : l'économie, les services à la population, l'habitat et l'urbanisme et l'environnement en cohérence avec les attendus réglementaires relatifs au projet de territoire.

Partie 2 : Analyse des compétences statutaires et exercées des communautés de communes adhérentes au PETR du Pays Lauragais dans la perspective de définir les actions potentiellement réalisables à son échelle.

Cette réflexion permet de faire émerger 3 enjeux territoriaux qui correspondent aux 3 axes du projet de territoire :

- Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires ;
- Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique ;
- Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire ;

Un quatrième axe, transversal, contribue pour partie à la mise en œuvre du projet par la constitution d'un comité technique composé de la direction du PETR du Pays Lauragais, des Dgs des communautés de communes et des communes pôles.

Ces enjeux concourent à renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire.

3. Un choix méthodologique

En parallèle de ces enjeux émergent des besoins sur le territoire. Leur identification permet de proposer un programme d'actions, décliné de la manière suivante :

- Les actions déjà validées et en cours de réalisation dans le cadre de la candidature LEADER.
- Les actions prioritaires du PETR dans la limite des capacités techniques et financières mobilisables par le PETR.
- Une partie prospective : des actions qui présentent un intérêt pour le territoire et qui seraient à envisager à moyen ou plus long terme.

Leur mise en œuvre sera envisagée à travers l'élaboration et la signature d'une convention territoriale entre les parties prenantes au projet. Cette convention, travaillée dès le premier semestre 2016, précisera les modalités de mise en œuvre.

I. ENJEU I : CONFORTER L'AUTONOMIE ECONOMIQUE ET LA COMPLEMENTARITE DES TERRITOIRES

I. 1. Rappel du contexte et des stratégies

Dans un contexte de forte attractivité de la métropole Toulousaine, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais connaît un accueil important de nouvelles populations. Cette attractivité liée à une situation géographique privilégiée au cœur des dynamiques interrégionales, favorisée par des axes de dessertes multiples, doit être accompagné par un développement économique visant :

- à améliorer le ratio emploi/habitants,
- à favoriser les emplois in situ,
- à soutenir les filières d'avenir et les économies en émergence,
- à soutenir les implantations commerciales répondant aux besoins des habitants,
- et à développer la filière économique touristique source d'emplois et de richesses non délocalisables.

Atouts	Faiblesses
-Une situation géographique privilégiée au cœur de dynamiques interrégionales -Des accès autoroutiers et ferrés facilités -Un ratio emploi/habitants stable	-Un tissu économique déséquilibré, constitué à 96% de TPE -Un taux de pauvreté important dans la majorité du territoire -Un taux de chômage dégradé
Opportunités	Menaces
-Une industrie agro-alimentaire innovante -Une structuration de la filière touristique en cours -Des zones d'activités d'intérêt régional et départemental -De nouvelles formes d'économie en émergence, source d'emplois locaux	-Risque lié au phénomène de métropolisation toulousaine -Augmentation des déplacements domicile/travail -Equilibre à conserver entre les territoires attractifs et ceux à l'écart des dynamiques de développement

Afin de maintenir et de favoriser l'activité économique du PETR Lauragais, le territoire entend agir en actionnant plusieurs leviers :

- Développer et diversifier l'emploi local dans une perspective d'amélioration du ratio emploi/ habitants fixé par le SCOT,
- Assurer l'équilibre entre les différentes typologies de commerces par une coordination des implantations économiques et commerciales et le développement des services marchands de proximité,
- Conforter l'attractivité touristique du territoire en favorisant le développement de cette filière comme 2ème activité économique du territoire,
- Préserver le potentiel économique agricole et son développement en cohérence avec les nouveaux modes de consommation, en favorisant la création et l'implantation d'entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles.

I.2. Actions

Les acteurs du projet, s'appuyant sur :

- la stratégie et l'organisation définie par le SCOT,
- la candidature LEADER 2014-2020 autour de la filière touristique, le volet culturel et les services de proximité,
- et les SRDE (Schéma Régional de Développement Economique) Midi-Pyrénées 2011-2016 et Languedoc-Roussillon 2014-2020,

conviennent d'agir dans le cadre de leurs compétences et missions respectives, autour de 4 orientations en faveur de l'autonomie économique et la complémentarité des territoires.

I.2.1. Les actions déjà validées dans le cadre de la candidature LEADER

I.2.1.1 Développer l'offre de produits touristiques et promouvoir la destination Lauragais

Le développement de la destination « Lauragais Tourisme » et de la filière économique induite, nécessite de poursuivre la structuration et la mise en réseau des acteurs du territoire afin d'étoffer l'offre touristique, et favoriser sa diversité et sa qualité.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

- Mettre en réseau les acteurs et prestataires du tourisme.
- Promouvoir la destination et sa visibilité en ligne (Web).
- Actions de formations-développement auprès des acteurs du tourisme.

Acteurs et partenaires : PETR, EPCI compétents, CDTs, CRTs, socio-professionnels du tourisme, réseau des Offices de Tourisme, Gal Des terroirs Lauragais.

I.2.1.2 Développer un tourisme de pleine nature éco-responsable

Le développement du tourisme de pleine nature consistera notamment en un maillage du territoire par quelques liaisons douces stratégiques intégrant les plans d'eau, permettant de valoriser autrement le patrimoine du Lauragais, en s'appuyant sur les thématiques identitaires et assurant le lien avec l'axe structurant du Canal du Midi.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

- Développer et valoriser les plans d'eau du Lauragais en lien avec « la colonne vertébrale » du territoire qu'est le Canal du Midi.
- Développer l'itinérance douce en s'appuyant sur le développement d'un maillage thématique du territoire, adapté aux attentes des consommateurs (TIC...).
- Développer l'offre de pleine nature favorisant les démarches de développement durable et éco-responsable.
- Soutenir les actions de rénovation du petit patrimoine identitaire situé en proximité des itinéraires doux thématiques.

Acteurs et partenaires : PETR, EPCI compétents, Départements, Régions, socio-professionnels du tourisme, réseau des Offices de Tourisme, VNF, CDRP, FF Equitation, FF Cyclotourisme, CDTs, CRTs, Gal Des terroirs Lauragais.

I.2.1.3 Soutien à la diversification de l'emploi local et à l'innovation

Le Lauragais bénéficie d'une dynamique d'accueil de populations nouvelles. Cette attractivité pose néanmoins un fort enjeu de création d'emplois « in situ » pour garantir une certaine autonomie territoriale. S'appuyant sur la qualité des productions et des savoir-faire traditionnels du Lauragais, le programme LEADER soutiendra la diversification de l'économie locale en lien avec ses axes stratégiques de développement ainsi que l'innovation dans le domaine de l'économie circulaire, sociale et solidaire.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre auprès des Très Petites Entreprises :

- Aides à la création ou au développement d'activités économiques Permettant la mise en valeur du canal du Midi.
- Aides à la création ou l'aménagement de Bistrots de Pays et de points multi-services dans les communes rurales.
- Aides à la création ou développement de commerces de produits locaux.
- Aides à la création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- Création, développement, modernisation des très petites entreprises artisanales : artisanat d'art, artisanat identitaire.
- Soutien aux études et actions collectives intervenant dans le domaine de l'économie circulaire et du développement durable, dont la relocalisation de l'alimentation.
- Soutien à la structuration de filières agro-alimentaires locales.

Acteurs et partenaires : PETR, EPCI compétents, Départements, Régions, Gal Des terroirs Lauragais, chambres consulaires...

I.2.2. Actions prioritaires, à envisager dès 2016

I.2.2.1. Mettre en réseau les acteurs économiques du territoire dans le cadre de la commission économie du PETR du Pays Lauragais.

Ce groupe de travail composé des membres de la commission économie et de personnes ressources associées en fonction des priorités abordées, a pour objectif de coordonner la stratégie de développement économique du territoire.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

- Développer une stratégie d'implantation et de développement des zones commerciales en cohérence avec les services marchands de proximité dans le cadre de la réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).
- Elaborer un état des lieux des zones d'activités et des bassins d'emplois afin d'avoir une vision partagée du tissu économique du PETR du Pays Lauragais et des complémentarités à mettre en œuvre.
- Développer l'économie circulaire sur la base des actions existantes.

I.3. Prospective : actions à initier dans un second temps

- Actualiser la charte qualité des zones d'activités la rendre applicable au sein des documents d'urbanisme.
- Dans le cadre de la mise en réseau des acteurs économiques du territoire via la commission économie du PETR du Pays Lauragais, engager une réflexion en vue :
 - de mutualiser des compétences, de partager des outils, des expériences et des réseaux professionnels, développer des actions communes en matière d'essor économique.
 - de favoriser le développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

Acteurs et partenaires : PETR, EPCI compétents, Départements, Régions, Chambres consulaires, clubs et associations du secteur économique, GAL des Terroirs Lauragais.

II. ENJEU II : ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

II.1. Rappel du contexte et des stratégies

Le Pays Lauragais est un territoire périurbain à dominante rurale. Ses paysages, son cadre de vie et son patrimoine sont des facteurs d'attractivité du territoire.

Il se caractérise par :

- une agriculture dynamique qui le préserve de l'urbanisation conquérante,
- des sites emblématiques liés au Canal du Midi (seuil de Naurouze, la rigole, les sources),
- un patrimoine identitaire témoin de l'histoire du Pays Lauragais,
- un réseau hydrographique dense avec la présence de nombreux plans d'eau,
- et une diversité paysagère mise en évidence notamment à travers la Charte Architecturale et Paysagère réalisée en 2004 fixant les orientations principales de préservation de l'identité architecturale et paysagère des territoires Lauragais.

Atouts	Faiblesses
-Une agriculture source de préservation des paysages -Un patrimoine naturel varié -Des espaces remarquables reconnus et protégés (Natura 2000, Znieff, zones humides...)	-Une qualité d'eau moyenne : cours d'eau et masse d'eau -Des espaces boisés peu importants
Opportunités	Menaces
-Un environnement favorable au développement des énergies renouvelables -Des collectivités à l'initiative de mesures innovantes en faveur de la transition énergétique et de la croissance verte (label TEPCV)	-Augmentation des déplacements domicile/travail avec pour corollaire une augmentation des gaz à effet de serre - Des problématiques liées à l'agriculture autour de la biodiversité, l'eau et les sols.

Afin de contribuer à la valorisation des espaces naturels et à la préservation de notre environnement, le territoire entend agir en actionnant plusieurs leviers, notamment par :

- la mise en place d'une stratégie partagée de la transition énergétique en favorisant la réhabilitation thermique des bâtiments publics et les créations de bâtiments à énergie positive, et en accompagnant la rénovation énergétique des logements.
- En menant des actions de préservation et de valorisation des espaces agricoles, naturels, en favorisant la biodiversité des milieux (zones humides, Natura 2000, plans d'eau, espaces boisés...).
- Un accompagnement du territoire vers une transition écologique en favorisant l'implantation de sites de production d'énergies renouvelables, le développement de l'économie circulaire, et en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports.

II.2. Actions

Les acteurs du projet, s'appuyant sur :

- la stratégie et l'organisation définies par le SCOT,
- les orientations définies dans la Charte Architecturale et Paysagère du Pays Lauragais,
- la compatibilité avec la Charte du Parc Naturel Régional Haut-Languedoc,
- les orientations fixées au sein des SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.
- et les nouvelles orientations fixées par la loi Transition Énergétique Pour la Croissance Verte, conviennent d'agir dans le cadre de leurs compétences et missions respectives, autour de 2 orientations en faveur de la transition énergétique et écologique du territoire.

II.2.1 Actions prioritaires, à mettre en œuvre dès 2016

II.2.1.1 Elaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelon du PETR du Pays Lauragais

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Le PCAET vise deux objectifs dans un délai donné :

- atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique,
- adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants devront adopter un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018.

Le PCAET peut être élaboré par le porteur du schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Outils / actions existants mis ou à mettre en œuvre :

- Préfiguration du PCAET : Formaliser l'organisation pour construire le PCAET ; Définir les modalités et les instances de gouvernance ; Etablir la feuille de route, base de la délibération de lancement ; Réaliser le pré-diagnostic Climat ; Solliciter l'adhésion des partenaires (Région, ADEME, partenaires locaux - espace info-énergie, agence locale de l'énergie et du climat,...) et la participation des autres niveaux de territoires concernés

- Diagnostic : identification des risques et des opportunités pour le territoire. Elaboration d'un document présentant le Profil climat du territoire (bilan GES et diagnostic de vulnérabilité) ; formalisation d'un Livre blanc ou, a minima, d'un document restituant les principaux éléments du Profil climat et les conclusions des ateliers.

- Elaborer le PCAET : cette étape consiste à vérifier la faisabilité des propositions d'actions issues de la co-construction en ateliers thématiques, d'en identifier les effets attendus, de les hiérarchiser et de les programmer dans le temps.

- Adopter le PCAET : structurer un plan d'actions et le déployer en garantissant son évaluation, ses réorientations et son évolution.

Acteurs et partenaires : PETR, EPCI compétents, Départements, Régions, ADEME.

II.2.1.2. Mettre en place un Espace Info Energie : guichet unique d'information et d'accompagnement des usagers à la rénovation de leurs logements à l'échelon du PETR du Pays Lauragais

Le Pays Lauragais bénéficie actuellement sur sa partie haut-garonnaise des services de l'opérateur du PIG départemental « lutte contre la précarité énergétique et adaptation des logements privés pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées », qui accompagne les projets de travaux des usagers éligibles aux aides de l'ANAH, et des services du Département qui assurent depuis 2013 la fonction de Point Rénovation Info Service (PRIS) ANAH. Il ne dis-

pose pas, en revanche, d'Espace Info Energie (PRIS ADEME) dans sa partie haut-garonnaise.

Côté audois, le CAUE a mis en place une permanence à Castelnaudary de son Espace Info Energie.

Les EIE sont des centres d'information et de conseils aux particuliers sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables. Dans chaque EIE, des spécialistes informent et conseillent les particuliers pour mieux maîtriser leurs consommations d'énergie, et/ou recourir davantage aux énergies renouvelables. Leur action concerne principalement la rénovation énergétique de l'habitat, même si la construction fait aussi partie de leurs compétences.

Il serait utile de développer à l'échelle du PETR un guichet unique d'information sur la rénovation des logements privés regroupant les fonctions de PRIS ANAH et Espace Info Energie, et pouvant accueillir, dans des permanences locales communes, l'opérateur du PIG départemental, qui assure un accompagnement complet les usagers éligibles aux aides de l'ANAH

Outils / actions existants mis ou à mettre en œuvre :

- Préfiguration du guichet unique d'information, qui regroupe les fonctions d'EIE et de PRIS ANAH à l'échelon du PETR du Pays Lauragais : organiser la concertation entre les différents acteurs impliqués dans cette démarche en vue de définir les modalités de sa mise en œuvre à l'échelon du PETR.

- Conventonnement entre les différents acteurs en vue de fixer le cadre d'actions, ses modalités pratiques et financières.

- Installation du guichet unique EIE du PETR du Pays Lauragais.

Acteurs et partenaires : PETR, EPCI compétents, Départements, Régions, ADEME, Agence de l'Energie et du Climat du département de l'Aude (Pôle Energies 11), CAUEs.

II.3. Prospective : actions à initier dans un second temps

- Mettre en place une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique.
- Dans le cadre des prochaines applications réglementaires liées à la loi transition énergétique pour la croissance verte, favoriser la mobilisation des territoires et des acteurs sur les appels à projets.

- Contribuer aux objectifs de réduction des déchets par l'animation d'un groupe de travail ad hoc afin d'identifier et de mutualiser les solutions adaptées dans l'optimisation des débouchés et des différentes formes de recyclage des déchets.

III. ENJEU III : AMELIORER LE CADRE DE VIE, FACTEUR D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

III.1. Rappel du contexte et des stratégies

Le Lauragais connaît depuis 1999 une croissance démographique essentiellement liée à l'arrivée de populations nouvelles, complétée depuis les années 2000 par un solde naturel positif. Cette dynamique démographique constitue un atout pour le territoire et le développement de l'économie dite « présente ». La progression des différents bassins de vie lié à cet accroissement de population engendre de nouveaux besoins en matière de services et d'équipements, de logements et de déplacements qui doivent être maîtrisés afin de maintenir et de préserver un cadre de vie agréable.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Un cadre de vie attractif -Croissance de la population -Une progression du nombre d'emplois dans 4 secteurs d'activités (2007-2012 Insee) qui permet la stabilisation du ratio emploi/habitant -Un bon taux de couverture des équipements de proximité et de gamme intermédiaire 	<ul style="list-style-type: none"> -Progression des logements vacants -Un habitat ancien dans un état d'entretien passable - Un parc de logement énergivore - Une progression des flux domicile – travail - Des équipements culturels à moderniser
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> -Développement de la couverture numérique -Des outils mobilisables pour favoriser l'urbanisme de qualité -Des secteurs économiques en développement : tourisme, économie circulaire, l'agro-alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> -Une anticipation des besoins en équipement et service à la population à poursuivre -Un revenu médian des ménages à préserver et à améliorer -Une nécessaire maîtrise des consommations foncières et des déplacements

Afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie dans l'aménagement de l'espace et le développement culturel et social du Pays Lauragais, facteur d'attractivité, le territoire entend agir en actionnant plusieurs leviers, visant à :

- Garantir une offre en équipements et services répondant aux besoins des habitants, en développant notamment les équipements structurants du territoire.
- Développer un urbanisme de qualité répondant aux besoins des populations et aux grands principes du SCOT, par la lutte contre l'habitat indigne et insalubre et le développement de programme d'Eco-quartiers, la diversification de l'offre de logements, prenant en compte l'ensemble des besoins et tous les segments de l'offre, particulièrement les besoins des personnes les plus fragiles.
- Maintenir la qualité des services publics de proximité par le soutien du développement des infrastructures numériques au sein des services publics.
- Moderniser et structurer l'offre culturelle par le soutien du développement des infrastructures numériques au sein des équipements culturels.
- Accompagner et encourager les mobilités durables, en favorisant le télétravail et la création de tiers lieux.
- Valoriser et protéger le patrimoine architectural et paysagers facteurs de richesse et d'identité du Lauragais en développant les modes doux et alternatifs de déplacements en cohérence avec ce patrimoine.

III. 2. Actions

Les acteurs du projet, s'appuyant sur :

- la stratégie et l'organisation définies par le SCOT,
- la candidature LEADER 2014-2020 autour de la filière touristique, le volet culturel et les services de proximité
- et les réflexions mentionnées dans l'étude « Cadre de vie-Habitat » de 2011 à l'échelon du Pays Lauragais, conviennent d'agir dans le cadre de leurs compétences et missions respectives, autour de 6 orientations afin d'améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité.

III.2.1. Actions déjà validées dans le cadre de la candidature LEADER

III.2.1.1 Moderniser et structurer l'offre culturelle

Une démarche de modernisation et de structuration de l'offre culturelle peut contribuer à la sensibilisation des habitants à leur cadre de vie, à la découverte et l'appropriation de l'architecture, du patrimoine et des paysages par le public, à une qualification et une meilleure visibilité du territoire et générer un effet levier pour la filière économique touristique.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

- Modernisation et médiation numérique de l'offre culturelle.
- Mise en réseau des musées et sites pôles cathare.
- Singularisation du territoire : Etudier l'opportunité de souscrire au label Pays d'Art et d'Histoire.

Acteurs et partenaires : PETR, EPCI compétents, les acteurs et équipements culturels, les DRACs, Gal Des terroirs Lauragais, Départements, Régions.

III. 2.1.2. Maintenir et développer les services à la population

L'accueil de populations nouvelles demande une adaptation des équipements et services aux besoins émergents. La qualité de vie tout autant que le maintien de l'attractivité résidentielle en dépendent. C'est notamment dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse que les attentes sont les plus prégnantes et nécessitent un accompagnement.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

- Soutien aux services dédiés à la petite enfance : crèches, ALSH, CLSH.
- Maintien et regroupement des services publics de proximité : la création, l'aménagement ou l'extension des maisons des services publics.
- Soutien à la lecture publique mutualisée : appui à la création, l'aménagement et la mise en réseau de médiathèques intercommunales ; mise en réseau des médiathèques municipales.

Acteurs et partenaires : PETR, EPCI compétents, Départements, Régions, CAFs, Etat, les Relais de Services Publics, Gal Des terroirs Lauragais.

III.2.2 Actions prioritaires, à mettre en œuvre dès 2016

III.2.2.1 Mettre en réseau les services d'Application du Droit des Sols (ADS) des EPCI via la commission urbanisme du PETR du Pays Lauragais

Le SCOT constitue le socle de l'aménagement et de la planification du territoire à horizon 2030. Actuellement en cours de révision, il est opposable depuis février 2013, et repose sur 6 principes incontournables :

- La polarisation de nouvelles populations afin de limiter l'étalement urbain et faciliter l'accès aux services,
- L'accueil de population corrélé à la création d'emplois (tendre, a minima, vers un ratio de 3.5 habitants pour 1 emploi),
- Organiser la mixité de l'habitat et la densification urbaine de qualité,
- Améliorer l'accessibilité du territoire notamment par le biais de transports en commun performants,
- Conforter la place de l'agriculture Lauragaise,
- Préserver et valoriser les espaces agricoles et naturels.

Afin de faciliter la mise en application du Document d'Orientations Générales du SCOT aux documents d'urbanisme locaux et d'intégrer les évolutions réglementaires, une partie de la réponse passe par la mise en réseau des acteurs de l'ADS en vue de renforcer la cohérence des services apportés.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

- Créer une nomenclature commune des documents d'urbanisme

III.2.2.2 Suivre les indicateurs de veille

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT, un suivi des indicateurs de veille est obligatoire. Ces indicateurs ainsi que leur périodicité sont définis.

Ces indicateurs seront également utilisés pour faire le bilan du SCOT.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

- Mettre en place les indicateurs.
- Les renseigner selon les périodicités.
- Réaliser, a minima, un bilan après 6 ans d'approbation du SCOT.

- Engager une réflexion sur la possibilité d'une mise en place d'un service cartographie du PETR, mis à disposition auprès des communes et des communautés de communes.

Acteurs et partenaires : PETR, EPCI compétents, DDTs, Départements, Régions

III.2.2.3 Actualiser et améliorer la communication autour de la Charte Architecturale et Paysagère du Pays Lauragais

La Charte Architecturale et Paysagère a été réalisée en 2004. Cette charte comprend un diagnostic, révèle une série d'enjeux territoriaux pour aboutir à un cahier de recommandations en matière paysagère, d'infrastructures, d'urbanisme et d'architecture. L'orientation principale du document demeure la préservation de l'identité architecturale et paysagère des territoires Lauragais.

Afin de contribuer au développement d'un urbanisme de qualité, visant à valoriser et protéger le patrimoine architectural et paysager facteurs de richesse et d'identité du Lauragais, il convient d'actualiser la Charte Architecturale et Paysagère sous un mode adapté aux différents documents d'urbanisme.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

- Actualiser la Charte Architecturale et Paysagère du Pays Lauragais.
- Favoriser sa diffusion et sa promotion.
- La rendre adaptable aux documents d'urbanisme locaux.

Acteurs et partenaires : PETR, EPCI compétents, DDTs, Départements, Régions, CAUEs

III.2.2.4 Mettre en œuvre une permanence des CAUE à l'échelle du PETR

III.3 Prospectives : actions à initier dans un second temps

III.2.3.1 Poursuivre le travail engagé dans le cadre de l'étude habitat

Afin de contribuer au développement d'un urbanisme de qualité, visant à valoriser et protéger le patrimoine architectural et paysager et répondre, pour partie aux problématiques du logement, il convient de constituer un groupe de travail notamment pour mettre en œuvre le programme d'actions identifié dans le cadre de l'étude habitat.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

- Développer la connaissance des conditions d'attractivité résidentielle du territoire, en analysant l'ensemble de l'offre de logements, notamment les effets de concurrence entre les différents types de patrimoine (neuf et ancien, pavillonnaire et collectif, locatifs sociaux, locatif privé « investisseur », etc.), la vacance et l'habitat insalubre, les besoins en logement (typologie, volume, densité...), et le fonctionnement du marché immobilier ;

- Identifier les politiques territoriales sur la problématique habitat, les actions à mener pour améliorer la situation ; développer et partager les outils d'observation de l'offre, de la demande et du marché immobilier, partager l'information sur le territoire.

- Réaliser des ateliers et conférences de sensibilisation auprès des élus (en partenariat avec les CAUEs).

- Favoriser l'émergence des PLH à l'échelon des EPCI.

Acteurs et partenaires : PETR, EPCI compétents, Départements, Régions, Etats, acteurs du logement, acteurs de la filière du bâtiment et de l'énergie, ADEME.

III.2.3.2 Réaliser un schéma des équipements

Favoriser le maillage des équipements publics, notamment les équipements à vocation sportive et culturelle.

Elaboration d'un inventaire des équipements avec une hiérarchisation visant à formaliser un schéma de développement répondant au mieux aux futurs besoins des populations, facilitant l'anticipation devant être conduite par les territoires pour préserver le cadre de vie.

Outils / actions existants ou à mettre en œuvre :

- Identifier les équipements à rayonnement communautaire et supra communautaire, les carences en lien avec l'expression des besoins des habitants et la progression des bassins de vie.

Acteurs et partenaires : PETR, EPCI compétents, DDTs, Départements, Régions

III.2.3.3 Réaliser un plan de mobilité rural

Conduire une étude sur la mobilité, en vue de réaliser un Plan de Mobilité Rurale à l'échelle du PETR du Pays Lauragais, en adéquation avec le Schéma Régional de l'Inter-modalité.

Ce Plan Mobilité Rural prend en compte les spécificités des territoires à faible densité, les mobilités liées aux entreprises, aux services publics et aux établissements scolaires.

Celui-ci sera en lien et en cohérence avec :

- l'accès du plus grand nombre aux points de charge de tous types de véhicules électriques et hybrides rechargeables,
- les reports modaux de la voiture individuelle vers les transports en commun terrestre, le vélo et la marche à pied,
- le développement des modes de transports collaboratifs, notamment l'auto-partage ou le covoiturage,
- l'obligation pour les sociétés concessionnaires d'autoroutes de s'engager dans la création ou le développement de places de covoiturage adaptées aux besoins identifiés, à l'intérieur ou à proximité immédiate du domaine public autoroutier.

Cette étude pourrait également faire le lien avec le Transport à la Demande (TAD) exercée par certains EPCI.

III.2.3.4 Mettre à disposition des communes et des communautés de communes un service de cartographie.

IV AXE TRANSVERSAL

IV.1. Actions déjà validées dans le cadre de la candidature LEADER

Actions de Coopération

La coopération est un des sept fondamentaux de la démarche Leader à laquelle l'Union Européenne attache une grande importance. Le Gal des Terroirs Lauragais envisage au sein de ce volet les actions suivantes :

- Opération de mise en valeur touristique et patrimonial du Canal du Midi.
- Interconnexion des sentiers de randonnées.
- Développement des circuits touristiques et culturels thématiques.
- Appui à l'approvisionnement du territoire et des territoires voisins en produits locaux.
- Toutes actions s'inscrivant dans le champ des priorités ciblées du programme 2015/2020.

IV.2 Actions prioritaires, à mettre en œuvre dès 2016

Constitution d'un comité technique

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet de territoire du PETR du Pays Lauragais et son articulation avec les

différents échelons territoriaux, le Pays crée un Comité Technique composé de la direction du PETR du Pays Lauragais, des DGS des EPCI et des communes pôles.

IV.3 Prospectives : actions à initier dans un second temps

Cet axe est proposé afin d'appuyer les territoires du PETR dans la mise en œuvre d'actions relevant du projet de territoire.

1.2 Appui aux porteurs de projets dans l'identification des cofinancements

Dans le cadre de la mission de contractualisation et d'appui à l'émergence de projets territoriaux répondant à la stratégie globale du projet de territoire du PETR, ce dernier oriente les porteurs de projets vers divers financements. Il propose une information sur les financements « croisés », notamment en lien avec la compétence déléguée aux GAL par la Région Midi-Pyrénées pour les actions inscrites dans la candidature LEADER du GAL Des Terroirs du Lauragais.

1.3 Organiser une veille des appels à projets et un accompagnement des EPCI pour y répondre

Afin d'optimiser la mobilisation financière pour la concrétisation des projets du territoire portés par différents acteurs publics, le PETR du Pays Lauragais organise une veille des différents appels à projets au profit des intercommunalités et des communes. Les conditions de réalisation de ce nouveau service seront précisées lors de l'élaboration de la convention territoriale.

V. LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Outre leurs ressources propres, les maîtres d'ouvrages concernés par la mise en œuvre des outils et des actions qui précèdent, peuvent s'appuyer pour la période 2015-2020 sur les programmes portés dans le cadre de la contractualisation au titre des politiques publiques et/ou des conventionnements en cours ou à venir.

1. Programme LEADER 2014-2020

- **Fiche action 1** : développer un tourisme de pleine nature éco responsable

Objectifs stratégiques et opérationnels :

- Conforter le développement du tourisme de pleine nature en Lauragais ;
- Aménager les plans d'eau majeurs du territoire afin d'offrir une offre diversifiée de loisirs nautiques ;
- Mailler le territoire par quelques liaisons douces stratégiques autour des thématiques identitaires du Lauragais, intégrant les plans d'eau et assurant le lien avec l'axe structurant du Canal du Midi ;
- Développer une offre d'hébergements de qualité, adaptés à l'itinérance douce (pédestre, équestre, cycliste) ;
- Améliorer la qualité de vie dans les centres-bourgs par l'accès notamment pour les personnes à mobilité réduite ;
- Développer les modes de déplacement économes en énergie.

- **Fiche action 2** : développer et promouvoir la destination Lauragais Tourisme

Objectifs stratégiques et opérationnels :

- Accompagner la création ou l'aménagement d'Offices de Tourisme Intercommunaux dans les communautés de communes non encore pourvues sur le territoire ;
- Elaborer et mettre en marché une gamme de produits touristiques packagés « Lauragais », co-construits avec les acteurs touristiques et culturels du Lauragais ;
- Intégrer le réseau « Pays touristique » pour développer une offre touristique cohérente et coordonnée et créer de nouveaux produits touristiques labellisés (assiettes, bistrot de Pays...);
- Renforcer la visibilité on-line du territoire afin d'assurer une meilleure promotion de l'offre touristique en Lauragais, en lien avec les outils déjà mis en place.

- **Fiche action 3** : La modernisation de l'offre culturelle et la singularisation du territoire

Objectifs stratégiques et opérationnels :

- Modernisation et médiation numérique de l'offre culturelle. Le développement de la destination « Lauragais Tourisme » passe par la modernisation et la médiation numérique de l'offre culturelle ;
- Mise en réseau des musées et sites pôles cathare : comme effectué avec les OTI du territoire, l'objectif est de créer une synergie entre les acteurs culturels majeurs du Lauragais pour construire une offre concertée et diversifiée à l'échelle du territoire ;
- Singularisation du territoire : un recensement des atouts existants et des échanges avec des territoires voisins ayant effectué cette démarche, permettront d'étudier l'opportunité de souscrire au label Pays d'Art et d'Histoire.

- **Fiche action 4** : Soutien à la diversification de l'emploi local et à l'innovation

Objectifs stratégiques et opérationnels :

- Aides à la création ou au développement d'activités économiques permettant la mise en valeur du Canal du Midi ;
- Aides à la création ou l'aménagement de Bistrot de Pays et de points multi-services dans les communes rurales ;
- Aides à la création ou développement de commerces de produits locaux ;
- Aides à la création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- Création, développement, modernisation des très petites entreprises artisanales : artisanat d'art, artisanat identitaire ;
- Soutien aux études et actions collectives intervenant dans le domaine de l'économie circulaire et du développement durable, dont la relocalisation de l'alimentation ;
- Soutien à la structuration de filières agro-alimentaires locales.

Fiche action 5 : Maintenir la qualité des services publics de proximité

Objectifs stratégiques et opérationnels :

- Soutien aux services dédiés à la petite enfance : la création ou l'aménagement de crèches, ALSH, CLSH seront accompagnés ;
- Maintien et regroupement des services publics de proximité : la création, l'aménagement ou l'extension des maisons des services publics seront soutenus ;
- Soutien à la lecture publique mutualisée : appui à la création, l'aménagement et la mise en réseau de médiathèques intercommunales. Mise en réseau des médiathèques municipales.

2. Le partenariat avec la Région et les Départements

2.1. La Région

Le partenariat avec la future grande Région née de la fusion des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sera précisé suite à l'élection et la mise en place de son exécutif.

A la demande du PETR du Pays Lauragais, les éléments rédactionnels qui suivent ont été élaborés par les trois institutions départementales.

2.2. Le Département de la Haute-Garonne

« Le Département de la Haute-Garonne s'associe au projet de territoire du PETR du Pays Lauragais, conformément aux dispositions fixées par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Au titre de l'année 2015, il engage une participation financière à hauteur de 50 000 €, formalisée par une convention annuelle conformément à la délibération du 10 septembre 2015.

Il apporte une assistance technique au PETR du Pays Lauragais en vue de la réalisation de certaines missions, à savoir :

- Aide à la définition de nouvelles stratégies dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire
- Suivi du programme Leader.
- Animation des commissions de travail et aide à la mise en place des actions du projet de territoire.
- Appui technique à la révision du SCOT. »

2.3. Le Département de l'Aude

« Le Conseil Département de l'Aude s'associe pleinement au projet de territoire du PETR du Pays Lauragais. En effet, dans le cadre de son projet de développement Aude 2030, le Département a prescrit dès sa mise en réflexion que « les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) constituent des documents de planification spatiale essentiels pour l'avenir des territoires (...), ils délivrent une vision prospective, définissent un projet stratégique adapté et formulent des prescriptions ou recommandations qui s'imposent aux documents de planification ou de programmation de rangs inférieurs. »

Le Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable de l'Aude Aude 2030 a pour ambition de se situer à l'articulation entre la stratégie régionale et les stratégies territoriales. Ainsi les travaux conduits se sont appuyés sur les 4 SCoT audois dont le SCoT du Lauragais (impliqué dans l'interSCoT de la région toulousaine). Ainsi, le Conseil départemental a participé financièrement à l'élaboration puis à la révision du SCOT (à hauteur de 50 000€ pour 2016) et donc à l'élaboration du Projet de territoire qui en est une émanation en même temps qu'un outil de mobilisation des acteurs. »

2.4. Le Département du Tarn

« Le Département du Tarn souhaite se positionner aux côtés du PETR du Pays Lauragais comme partenaire dans l'élaboration de son projet de territoire.

Il assumera ce rôle dans le respect des dispositions fixées par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Son action s'inscrira dans les domaines de compétence prévus par la loi et notamment en application du titre III : « les solidarités territoriales et humaines ».

La vocation de solidarité territoriale et sociale lui est donc consacrée avec notamment le soin d'élaborer conjointement avec l'Etat, en association avec les EPCI, le schéma d'accessibilité des services au public. Définis pour six ans, ce schéma visera à prévoir l'armature de services au public à l'échelle départementale et à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité. Il privilégiera l'organisation des coopérations et des mutualisations entre territoires et sera un outil d'aide à la décision pour le positionnement des Maisons de Services Au Public et leur labellisation. Il s'agira de veiller par ailleurs à la prise en compte des usages numériques dans l'ensemble des éléments de diagnostic et de préconisations. Le Département et l'Etat sont en train de réaliser la phase de diagnostic.

Les actions qui pourront se déployer au titre des usages du numérique s'inscrivent également dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Ce dernier, approuvé par l'assemblée départementale le 9 novembre 2012, trouve son application aujourd'hui dans la construction du Réseau d'Initiative Publique (RIP) du Tarn. Le Département inscrit cette action dans le cadre du plan national « France Très Haut-Débit » adopté en mai 2013 dont l'objectif est de parvenir à un déploiement du très haut-débit sur l'intégralité du territoire d'ici 2022. S'agissant du Tarn, le Département est compétent pour la construction du RIP sur l'ensemble de son

territoire hors des 2 zones AMII (communauté d'agglomération de l'Albigeois et celle de Castres-Mazamet).

Par conséquent, pour la mise en œuvre des programmes opérationnels, le Département apportera son soutien financier à l'aide de l'ensemble de ses politiques sectorielles et contractuelles. Il interviendra ainsi auprès des territoires notamment dans le cadre de son fonds de développement territorial et plus précisément à l'aide de sa politique des contrats Atouts-Tarn. Ces contrats triennaux, créés en 2009, ont été renouvelés lors du vote du Budget Primitif en avril 2015 pour la période 2012-2017 et seront amenés à évoluer au cours de la période avec une prise en compte renforcée de tout ce qui ce rapportera à la solidarité territoriale et humaine.

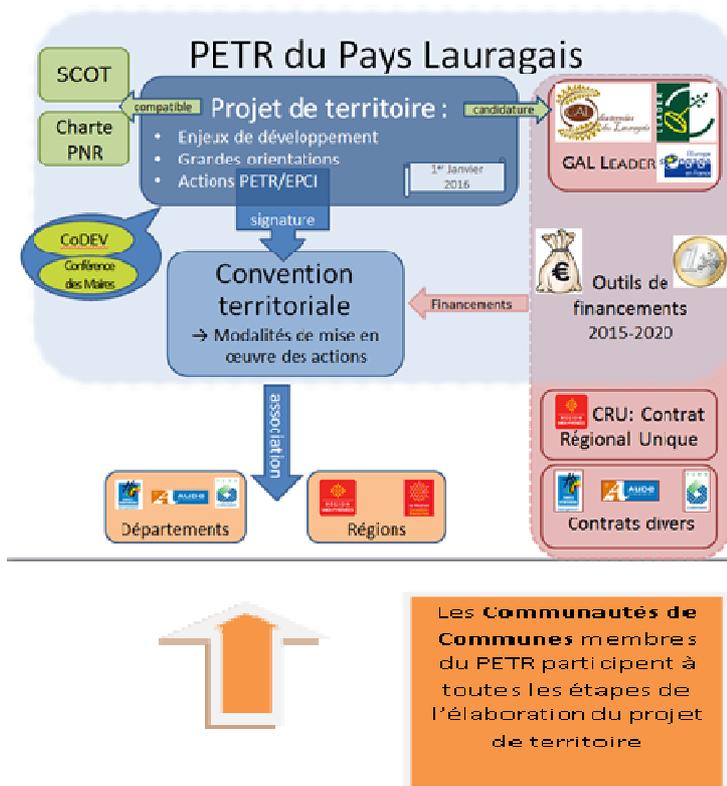
Pour autant, et d'ores et déjà nous pourrions confirmer notre engagement auprès des communes, des intercommunalités et des maîtres d'ouvrage potentiels pour des actions considérées comme prioritaires par notre assemblée dans les domaines suivants (éducation, santé, accès aux services publics, culturelle, mobilité, sportive, ...) tout en considérant qu'il s'agit d'une année transitoire. »

3 Conventonnement organismes consulaires et / ou associatifs

En fonction des priorités de travail fixées par la commission Economie du PETR du Pays Lauragais, un conventionnement pourra être envisagé avec les chambres consulaires, l'association MADEELI, les acteurs économiques...

En fonction des articulations financières et techniques pour la mise en œuvre d'un PCAET et d'un EIE, un conventionnement pourra être envisagé avec l'ADEME, les Départements, l'Agence de l'Energie et du Climat du département de l'Aude, les CAUEs, et / ou dans le cadre d'un Appel à Projet.

En fonction des articulations financières et techniques pour l'amélioration du cadre de vie, un conventionnement pourra être envisagé avec les Départements, les Régions, et l'Etat.



VI. LES MODALITES DE LA CONCERTATION, DE LA MISE EN OEUVRE, DU SUIVI ET DE L'EVALUATION

1. Rappel du contexte et des stratégies

La transformation du syndicat mixte en PETER offre l'opportunité de relancer ou de mettre en place des instances de concertation, avec les 166 maires du territoire d'une part et avec la société civile d'autre part. L'élaboration du projet territorial doit également permettre de renforcer le lien entre les communautés de communes et le PETER. Au-delà de l'élaboration, il s'agit bien de faire vivre le projet et d'assurer sa mise en œuvre dans les meilleures conditions.

2. La concertation

Des espaces de concertation

La Conférence des Maires

La Conférence est composée de l'ensemble des maires du territoire ou de leur représentant désigné pour la durée du mandat municipal. Le PETER réunit la conférence au moins une fois par an, afin d'exposer l'état d'avancement du projet et toute question d'intérêt territorial.

La Conférence des Maires émet un ou des avis qui sont soumis au Comité syndical du PETER et, le cas échéant, aux Conseils Communautaires concernés.

Le Conseil de Développement (CoDev)

La composition du Conseil de développement est fixée conformément à l'article 8 des statuts du PETER du Pays Lauragais. Le PETER réunit le Conseil de développement au moins une fois par an, afin d'exposer l'état d'avancement du projet et toute question d'intérêt territorial.

Le Conseil de Développement Territorial émet un ou des avis qui sont soumis au Comité syndical du PETER et, le cas échéant, aux Conseils Communautaires concernés.

La concertation avec les bassins de vie (conseillers communautaires)

Des réunions régulières permettront d'échanger avec chacun des bassins de vie du territoire sur l'état d'avancement du projet de territoire, facilitant ainsi sa mise en œuvre.

Le comité technique des Départements et Régions

Des réunions du comité technique des partenaires institutionnels permettront d'échanger sur l'état d'avancement du projet de territoire, facilitant ainsi sa mise en œuvre.

3. La mise en œuvre, le suivi, l'évaluation

La commission projet de territoire

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs contenus dans le projet, la commission « projet de territoire » assure le suivi et l'évaluation du projet. Chaque EPCI est représenté au sein de cette commission. Elle est présidée par le Président du PETER du pays Lauragais.

Cette commission réalise une évaluation annuelle du projet de territoire sur la base d'un bilan des actions engagées, de leur état d'avancement et d'éventuelles propositions d'ajustements ou de réorientations.

Ce rapport d'évaluation est adressé chaque année aux EPCI membres du PETER, à la conférence des Maires, au Conseil de Développement, aux Conseils Départementaux et Régionaux associés à son élaboration.

4. Articulation

Le Comité de Programmation LEADER

Dans le cadre du programme européen LEADER et de la création du Groupe d'Action Local (GAL), le PETER met en place un Comité de Programmation LEADER.

Le Comité de programmation suit la mise en œuvre du programme LEADER 2015-2020. Il valide les dossiers susceptibles de recevoir un financement relevant de ce programme, selon les critères définis à l'avance. A mi-parcours du programme, il procède à une évaluation de la consommation des enveloppes financières dédiées à chaque orientation et propose, le cas échéant, une réorientation des crédits.

Conformément à la réglementation du programme LEADER le Comité de Programmation LEADER est composé de deux collèges, un collège des personnes publiques et un collège des personnes privées.

Le Comité de Programmation LEADER Des Terroirs Lauragais est composé de 21 personnes privées et de 16 personnes publiques.

Pour le collège des personnes publiques, chaque Président des EPCI adhérent au PETER est membre de droit. Il peut se faire représenter par un élu dûment mandaté.

Au regard du programme d'actions mentionné dans le projet de territoire du PÉTR du Pays Lauragais, il conviendra de réunir les différentes commissions et groupes de travail identifiés (économie, urbanisme, GAL Des terroirs Lauragais..) afin de prioriser les travaux à mener et d'identifier les maîtres d'ouvrage selon les actions conduites à l'échelle du PÉTR ou celles relevant des EPCI.

La convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Midi-Pyrénées, sera signée en 2016 entre le PÉTR, la Région Midi-Pyrénées (autorité de gestion) et l'ASP (organisme payeur).

Cette réflexion se traduira par la formalisation et la signature d'une convention territoriale de l'ensemble des parties prenantes.

Fait à Montferrand, le 7 Décembre 2015.

Projet de territoire du PETR du Pays Lauragais - 7 Décembre 2015



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Les partenaires : les Communautés de communes, les Départements, la future grande Région issue de la fusion des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

